



Bulletin Officiel

N° 5093 Mercredi 27 Avril 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>AVIS DU CMF</u>	
AGREMENTS DE NOMINATION DE NOUVEAUX DIRIGEANTS-INTERMEDIAIRES EN BOURSE	2
<u>AVIS DE SOCIETES</u>	
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
TUNISIE LEASING	2
SOTUMAG	3-5
HANNIBAL LEASE	6
<u>PRESCRIPTION DE DIVIDENDES</u>	
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	7
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO – AGE</u>	
MAXULA PLACEMENT SICAV – AGO --	7
EURO-CYCLES – AGO --	8
EURO-CYCLES – AGE --	9
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV – AGO -	9
ARTES – AGE -	10
ARTES – AGO -	10
FINACORP OBLIGATAIRE SICAV – AGO -	11
OFFICE PLAST – AGO -	11
TUNISAIR – AGO -	12
TUNISAIR – AGE -	12
BEST LEASE – AGO -	13
GIF FILTER – AGO -	14
<u>RESOLUTIONS ADOPTEES</u>	
SICAV AMEN	15-17
AMEN PREMIERE SICAV	18-20
<u>AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE</u>	
SFBT	21
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2016-1 »	22-26
<u>COURBE DES TAUX</u>	27
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	28-29
<u>ANNEXE I</u>	
LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015</u>	
- SALIM	
- ARTES	
- ENNAKL AUTOMOBILES	
- ATTIJARI LEASING	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015</u>	
- EURO-CYCLES	
- ARTES	
- ENNAKL AUTOMOBILES	
<u>ANNEXE III</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015</u>	
- MAXULA PLACEMNT SICAV	
- FCP VALEURS MIXTES	
- AL AMANAH PRUDENCE FCP	

AVIS DU CMF

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّه في إطار تطبيق أحكام الفصل 63 جديد من الأمر عدد 1678 لسنة 2007 المؤرخ في 5 جويلية 2007 المنقح والمتمم للأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في غرة نوفمبر 1999 المتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، قرّر مجلس هيئة السوق المالية خلال جلسته المنعقدة بتاريخ 21 أفريل 2016 الموافقة على تعيين كل من:

- السيّد حسين طراد كرئيس مجلس إدارة جديد لدى شركة وسيط STB Finance بالبورصة لدى مجمع الشركة التونسية للبنك.
- و السيّد سفيان الهامي كمدير عام جديد لدى شركة الوساطة بالبورصة "أكسيس رأس المال للوساطة".

2016 - AC - 163

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing SA s'est réuni le mardi 26 avril 2016, a passé en revue l'activité du groupe relative à l'exercice 2015 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2015.

Les états financiers individuels font apparaître un total Bilan de 694 592 385 DT et un Résultat Net de 9 499 371 DT.

Les états financiers consolidés font apparaître un total Bilan de 1 704 852 723 DT et un Résultat Net de 14 187 916 DT.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le mardi 7 juin 2016 à 10h00 au siège de la société et de lui proposer la distribution d'un dividende de 1 Dinar par action, soit un Yield de 5,95%.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

**AVIS D'APPEL A LA CANDIDATURE
D'un Membre au Conseil d'Administration de la SOTUMAG
Représentant les Actionnaires Minoritaires
Pour les années 2016-2017-2018**

Objet:

La société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » se propose de lancer un appel à la candidature pour la désignation d'un membre au Conseil d'Administration représentant les actionnaires minoritaires.

De ce fait, la « SOTUMAG » informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine AGO dont la date sera fixée ultérieurement.

1-Conditions de participation:

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes:

* Ne pas être parmi les anciens actionnaires ou parmi les anciens propriétaires des actions de la société avant son introduction en bourse.

* Ne pas être détenteur individuellement de plus de 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnelles et de 5% pour les institutionnelles.

* Ne pas être agent de la SOTUMAG.

* Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales

2- Composition du dossier de candidature:

Le dossier doit contenir les documents suivants:

*Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la Société Tunisienne des Marchés de Gros et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1).

* Une copie de la CIN pour les personnes physiques ou un extrait du registre de commerce pour les personnes morales.

* Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (Annexe 2).

- Suite -

* Un pouvoir dûment signé (signature légalisée) par la personne morale actionnaire à représenter.

* Une attestation récente du nombre d'actions « SOTUMAG » détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires : BNA Capitaux sise rue Tahar Haddad, complexe le banquier, les berges du lac 1053 Tunis.

* Le CV détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

3- Date limite de dépôt de candidature :

Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention « A ne pas ouvrir Candidature d'un membre du conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires » au nom du Président Directeur Général de la SOTUMAG et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste au siège de la société sis au MIN de Bir El Kassâa Route de Naâssen 2059 Bir Kassâa Ben Arous, au plus tard le **14 Mai 2016 à 13 H 00** (le cachet du bureau d'ordre de la société fait foi).

La liste des candidatures répondant aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens et leurs dossiers seront mis à la disposition des actionnaires avant la date prévue pour les élections.

Les actionnaires seront informés du lieu et de la date de la séance d'élection (Réunion de l'AGO statuant sur l'exercice 2015) par un avis au bulletin du Conseil du Marché Financier (CMF), au JORT et dans deux (02) journaux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Les votes se feront au cours d'une séance spéciale de la réunion de l'AGO de l'année 2015 où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et le résultat sera proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la désignation d'un membre au conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

- Suite -

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison sociale :
N° CIN / Registre de Commerce :
Profession / Activité :
Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :
.....
Historique en tant qu'administrateur :
.....

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :
Nom et Prénom / Raison sociale :
N° CIN / Registre de Commerce :
Demeurant à :
Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la « SOTUMAG ». Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Hannibal Lease

Siege social: Imm Triki, rue du Lac Malaren Les Berges du Lac - 1053 Tunis -

La Société Hannibal Lease informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le mardi 27 Avril 2016 a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2015 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 Décembre 2015.

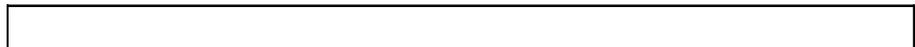
Les états financiers consolidés font apparaitre un total Bilan de 461 216 261 DT et un résultat net de 4 714 939 DT en hausse de 34,44% par rapport à l'exercice 2014.

Les états financiers individuels font apparaitre un total Bilan de 460 339 719 DT et un résultat net de 4 635 703 DT en hausse de 48,33% par rapport à l'exercice 2014.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire et une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 01 Juin 2016 à 10 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise –IACE- et de proposer la distribution d'un dividende de 0,410 DT par action.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire porte sur la mise en conformité des statuts d'Hannibal Lease.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*



AVIS DE SOCIETES

PRESCRIPTION DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2010, mis en paiement le 28 Avril 2011, seront frappés par la prescription quinquennale à compter du **28 Avril 2016**.

En conséquence, ils ne seront plus payables à partir de cette date.

2016 - AS - 3456

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

MAXULA PLACEMENTSICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,
Bloc B- 1053 Les Berges du Lac

Le Conseil d'Administration de **MAXULA PLACEMENT SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 23 mai 2016 à 10h30** à son siège social sis au Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B- 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015
4. Quitus aux administrateurs
5. Affectation des résultats de l'exercice 2015
6. Nomination et renouvellement des administrateurs
7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
8. Fixation des jetons de présence
9. Questions diverses.

2016 - AS - 3454

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Jeudi 28 Avril 2016 à 10 heures à l'Hôtel Paris les BERGES DU LAC TUNIS, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2015.
- 2- Lecture des rapports (général et spécial) du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2015.
- 3- Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2015.
- 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales.
- 5- Approbation des Etats Financiers Consolidés 2015 du Groupe EURO-CYCLES.
- 6- Distribution des bénéfices de l'exercice 2015 à raison de 1,400 par action .
- 7- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2015.
- 8- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour les exercices 2016-2017 et 2018 :
 - MG-INVEST
 - Mr MICKELE BERAUDO
 - Mr MOHAMED REKIK
- 9- Renouvellement de la mission du commissaire aux comptes pour les années 2016-2017 et 2018
- 10- Distributions des jetons de présence exercice 2015.
- 11- Questions diverses.
- 12- Formalités et pouvoirs.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO -CYCLES sont invités à assister le Jeudi 28 Avril 2016 à 11.30 heures à l'Hôtel Paris les BERGES DU LAC TUNIS, à l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital social par incorporation des réserves pour le porter de 5 400 000 Dinars à 8 100 000 Dinars et ce par l'émission de 2 700 000 actions nouvelles gratuites à répartir entre les anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour deux (2) actions anciennes.
- 2- Modification corrélative des statuts.
- 3- Questions diverses.
- 4- Formalités et pouvoirs.

2016 - AS - 3456

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,
Bloc B – 1053 Les Berges du Lac

Le Conseil d'Administration de **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 23 mai 2016 à 9h30** à son siège social sis au Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B – 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015
4. Quitus aux administrateurs
5. Affectation des résultats de l'exercice 2015
6. Nomination et renouvellement des administrateurs
7. Nomination du commissaire aux comptes
8. Fixation des jetons de présence
9. Questions diverses.

2016 - AS - 3457

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 10 Mai à 10 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société ;
2. Questions Diverses ;
3. Pouvoirs pour formalités.

2016 - AS - 3458

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 10 Mai 2016 à 09 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe Artes durant l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
3. Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
4. Affectation des résultats nets de l'exercice 2015 ;
5. Quitus pour l'exercice 2015 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ;
6. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe Artes arrêtés au 31/12/2015.
7. Approbation des états financiers consolidés du groupe Artes au 31/12/2015 ;
8. Statuer sur la demande de démission d'un administrateur ;
9. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
10. Pouvoirs pour formalités.

2016 - AS - 3444

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: Rue du Lac Loch Ness -1053 Les Berges du Lac- Tunis

Le Conseil d'Administration de **FINACORP OBLIGATAIRE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 10 mai 2016 à 15 h à son siège social** sis à la rue du Lac Loch Ness – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2015
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2015
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2015
- 5- Quitus aux administrateurs
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Questions diverses

2016 - AS - 3434

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE OFFICE PLAST

Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le vendredi 6 mai 2016 à 9H à l'Hôtel El Mouradi Gammarth, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2015 ;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2015 ;
- 3- Approbation des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015 ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- 6- Fixation des jetons de présence ;
- 7- Nomination d'un nouvel administrateur représentant les petits porteurs ;
- 8- Pouvoirs à donner ;
- 9- Question divers.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis à la Z.I.2 Medjez El Bab 9070 Béja.

2016 - AS - 3387

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 28 avril 2016 à 9h30 du matin, à l'hôtel Ramada Plaza Tunis-Gammarth pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale pour l'année 2014.
2. Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2014.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2014
4. Affectation des résultats de l'année 2014.
5. Quitus aux Administrateurs.
6. Nomination de nouveaux administrateurs et d'un Président au Conseil d'Administration.

2016 - AS - 3388

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale extraordinaire de la Compagnie se tiendra le jeudi 28 avril 2016 à partir de 11h00 du matin à l'hôtel Ramada Plaza Tunis-Gammarth pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification des dispositions de l'article 32 des statuts de la société.

2016 - AS - 3389

AVIS DE SOCIETES

الجلسة العامة العادية

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

المقر الإجتماعي : 54، شارع شارل نيكول متوال فيل -1002 تونس-

يدعو مجلس إدارة بيت الإيجار المالي التونسي السعودي المنعقد بتاريخ 30 مارس 2016 السادة المساهمين لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد بالمعهد العربي لرؤساء المؤسسات (دار المؤسسة) نهج بحيرة تركانة ضفاف البحيرة تونس يوم السبت 30 أبريل 2016 على الساعة العاشرة صباحا للنظر في جدول الأعمال التالي :

- الاطلاع على تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة لسنة 2015
- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2015
- تلاوة تقرير الرقابة الشرعية حول نشاط الشركة خلال سنة 2015
- المصادقة على تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة لسنة 2015 وعلى القوائم المالية الموقوفة في 31 ديسمبر 2015
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرف سنة 2015
- توزيع أرباح سنة 2015

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION

GIF FILTER SA

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION GIF FILTER SA pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi , 29 avril 2016 à 15 h à L'HÔTEL REGENCY GAMARTH situé à les cotes de carthage la Marsa Tunis , afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015
2. Lecture des rapports Spécial et Général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2015 .
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 .
4. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
8. Renouvellement des mandats des administrateurs .
9. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2016 .
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
11. Déclaration des postes occupés par les administrateurs au sein des autres sociétés.
12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

Un exemplaire des statuts , des états financiers arrêtés au 31/12/2015 , du Rapport du Conseil d'Administration , des Rapports du Commissaire aux comptes , et un projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du 14 avril 2016 au Siège Social de la Société sis à GP1 KM 35 GROMBALIA 8030 .

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AMEN

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Avenue Mohamed V -1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2016

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2015 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2015 à la valeur liquidative.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur de :

- Madame Hédia JELLOULI
- La Société Immobilière Commerciale et Financière représentée par Monsieur Kamel TLILI

- Suite -

- ASSURANCES HAYETT représentée par Monsieur Skander LAHRIZI
- AMEN INVEST représentée par Monsieur Abdelaziz HAMMAMI
- TUNISYS représentée par Monsieur Houcine BEN MESSAOUD
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL

arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs :

- Madame Hédia JELLOULI
- La Société Immobilière Commerciale et Financière représentée par Monsieur Kamel TLILI
- ASSURANCES HAYETT représentée par Monsieur Skander LAHRIZI
- AMEN INVEST représentée par Monsieur Abdelaziz HAMMAMI
- TUNISYS représentée par Monsieur Houcine BEN MESSAOUD
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL

Pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2018.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- Madame Hédia JELLOULI	2018
- Monsieur Hatem ZAARA	2016
- La Société Immobilière Commerciale et Financière	2018
- ASSURANCES HAYETT	2018
- AMEN INVEST	2018
- TUNISYS	2018
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL	2018
- Monsieur Taoufik CHERIF	2016

- Suite -

La Société Immobilière Commerciale et Financière déclare que Monsieur Kamel TLILI sera son représentant permanent.

ASSURANCES HAYETT déclare que Monsieur Skander LAHRIZI sera son représentant permanent.

AMEN INVEST déclare que Monsieur Abdelaziz HAMMAMI sera son représentant permanent.

La société TUNISYS déclare que Monsieur Houcine BEN MESSAOUD sera son représentant permanent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016 à quatre cent dinars par administrateur et par séance.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président Directeur Général et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président -Directeur Général, Directeur Général ou Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN PREMIERE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Avenue Mohamed V -1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2016

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2015 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 7 991 163,092 dinars, conformément aux dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **4,025 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir **mercredi 25 Mai 2016**.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Mohamed METHLOUTHI
- Madame Hédia JELLOULI
- Monsieur Hatem ZAARA
- La Société Immobilière Commerciale et Financière représentée par Monsieur Kamel TLILI
- ASSURANCES HAYETT représentée par Monsieur Skander LAHRIZI
- AMEN INVEST représentée par Monsieur Abdelaziz HAMMAMI
- TUNISYS représentée par Monsieur Houcine BEN MESSAOUD
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL

arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs :

- Monsieur Mohamed METHLOUTHI
- Madame Hédia JELLOULI
- Monsieur Hatem ZAARA
- La Société Immobilière Commerciale et Financière représentée par Monsieur Kamel TLILI
- ASSURANCES HAYETT représentée par Monsieur Skander LAHRIZI
- AMEN INVEST représentée par Monsieur Abdelaziz HAMMAMI
- TUNISYS représentée par Monsieur Houcine BEN MESSAOUD
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL

Pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2018.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs

Echéance du mandat

qui prendra fin lors de l'Assemblée

Générale Ordinaire qui statuera

sur les états financiers de l'exercice :

- | | |
|-------------------------------|------|
| - Monsieur Mohamed METHLOUTHI | 2018 |
| - Madame Hédia JELLOULI | 2018 |
| - Monsieur Hatem ZAARA | 2018 |

- Suite -

- La Société Immobilière Commerciale et Financière	2018
- ASSURANCES HAYETT	2018
- AMEN INVEST	2018
- TUNISYS	2018
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL	2018
- Monsieur Taoufik CHERIF	2016

La Société Immobilière Commerciale et Financière déclare que Monsieur Kamel TLILI sera son représentant permanent.

Assurance HAYETT déclare que Monsieur Skander LAHRIZI sera son représentant permanent.

AMEN INVEST déclare que Monsieur Abdelaziz HAMMAMI sera son représentant permanent.

La société TUNISYS déclare que Monsieur Houcine BEN MESSAOUD sera son représentant permanent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016 à quatre cent dinars par administrateur et par séance.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président Directeur Général et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général ou Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

-SFBT-

Siège social : 5, Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord-1082 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **14 avril 2016**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **15 000 000** de dinars par incorporation de réserves, par l'émission de **15 000 000** d'actions nouvelles gratuites, de nominal **1** dinar chacune, pour le porter ainsi de **105 000 000** de dinars à **120 000 000** de dinars.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **15 000 000** de dinars, par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 13.650.000 dinars et prélèvement d'un montant de 1.350.000 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible, et l'émission de **15 000 000** d'actions nouvelles gratuites de nominal **1** dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1)** action nouvelle gratuite pour sept **(7)** actions anciennes, avec entrée en jouissance au **1^{er} janvier 2015**.

Le capital sera ainsi porté de **105 000 000** de dinars à **120 000000** de dinars.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2015**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **4 mai 2016**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2015, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **4 mai 2016**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **4 mai 2016**.

Prise en charge par la Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du **4 mai 2016**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2016-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Attijari Leasing réunie le **26 mai 2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de **60 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'une année, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le 27 août 2015 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et qui a été souscrit pour un montant de 30 millions de dinars.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le **24 mars 2016** a décidé d'émettre un deuxième emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de la société Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2016-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **03 mai 2016** et clôturées au plus tard le **24 juillet 2016**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les

- Suite -

demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **1^{er} août 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03 mai 2016** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2016 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 212 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2016 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24 juillet 2016**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **24 juillet 2016** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an et/ou au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe :

7,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe :

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24 juillet 2021** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2023** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **24 juillet 2017**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24 juillet 2017** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2019** pour la Catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,556%, et qui est supposée

- Suite -

crystallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,906%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A ;
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A ;
- ✓ 5 années pour la Catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la Catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 06 février 2015, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 16 février 2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du **11 avril 2016**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de la société Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

- Suite -

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant à l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour les représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Au 17/04/2016, il existe huit emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermediation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opérateur «Attijari Leasing 2016-1» visée par le CMF en date du **18/04/2016** sous le numéro **16-937**, du document de référence « Attijari Leasing 2015 » enregistré par le CMF en date du **30/10/2015** sous le **n°15-010**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, de la société Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse, rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de la société Attijari Leasing relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 27 AVRIL 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,258%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,361%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,422%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,544%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,605%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,621%	979,545
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,682%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,756%	1 002,695
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,804%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,880%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,217%	1 017,194
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,627%		994,480
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,762%	993,751
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,792%	862,754
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,838%	991,133
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,007%	982,964
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,130%	975,598
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,176%	982,673
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,417%	1 023,500
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,464%	956,098
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,587%	967,980
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,724%		957,774
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,728%	956,173
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,764%		965,438
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	6,887%		982,932

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	160,250	160,266		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,159	108,171		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	92,862	92,871		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,251	14,252		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,229	104,240		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,461	1,462		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	102,849	102,929		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,189	39,192		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,167	53,172		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	133,776	134,378		
11	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	493,980	495,084		
12	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	117,682	117,425		
13	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	124,817	125,127		
14	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	135,384	135,535		
15	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	119,377	119,438		
16	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	94,961	95,001		
17	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	140,945	141,581		
18	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	91,391	91,915		
19	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,098	93,230		
20	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	137,975	137,675		
21	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	125,403	125,389		
22	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	80,099	80,247		
23	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	107,053	107,093		
24	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	94,875	94,973		
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	98,892	99,001		
26	FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,550	102,929		
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,775	18,724		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
28	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 514,573	1 513,835		
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 227,171	2 217,383		
30	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	117,589	118,300		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	107,151	107,190		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	139,606	139,589		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	143,413	142,632		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,344	15,246		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 107,906	5 102,766		
36	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 971,435	4 965,969		
37	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,374	2,347		
38	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,102	2,084		
39	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,114	1,118		
40	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,059	1,060		
41	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,055	1,055		
42	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,053	1,055		
43	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	102,641	102,428		
44	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,513	9,322		
45	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	111,414	109,664		
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,799	118,153		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	110,093	110,106
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	105,103	105,113
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	107,142	107,155
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	103,883	103,895
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,127	101,140
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,622	108,632
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	106,063	106,076
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,809	103,819
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,381	106,390
56	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,366	103,378
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	101,745	101,756
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	104,929	104,940
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	108,116	108,127
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,484	106,722	106,733
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,570	104,579
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,066	100,076
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	106,017	106,028
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	104,232	104,244
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	105,143	105,153
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,574	106,585
67	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,315	104,327
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	104,867	100,563
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,224	106,234
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,095	100,106

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,576	10,710	10,711
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,631	104,642
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	105,245	105,256
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	104,722	104,735
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,246	10,247
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,113	58,128
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	133,462	133,412
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 379,424	1 378,796
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	113,791	113,844
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	108,826	108,946
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	96,529	96,509
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,842	16,846
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	265,057	265,413
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	29,039	28,984
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 237,137	2 235,615
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	70,924	70,869
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,096	55,092
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	99,759	99,645
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	83,606	83,645
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,090	11,024	11,031
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,038	11,747	11,770
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	14,638	14,353	14,361
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	13,764	13,260	13,274
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,643	12,646
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,094	11,093
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	140,541	141,162
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	135,936	136,384
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,414	9,444
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	100,371	100,040
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	78,385	78,825
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	79,916	80,519
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	98,905	98,761
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	91,481	91,608
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	101,704	101,966
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	108,156	114,216	114,478
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	94,577	101,173	101,771
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	136,869	136,902
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	101,975	101,737
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	100,828	99,990
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	198,315	197,206
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	181,763	181,109
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	156,901	156,753
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	13 483,603	13 484,994
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	18,773	18,731
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	141,714	141,795
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	116,015	116,162	116,859
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 692,228	8 568,974
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,393	8,365
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	86,795	85,598
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	969,520	967,692
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5079,822	5063,413
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	111,504	111,555
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,196	9,145
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	81,500	81,444

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Touristique TOUR KHALAF » ainsi que les deux Fonds Commun de Placement à Risque « MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES » et « Fonds de Développement Régional II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEoudienne D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM. Lot AFH BC5.
Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

La société Assurance Salim publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 10 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Chiheb GHANMI et Mr Chérif Ben ZINA.

BILAN

Arrêté au 31/12/2015

(Unité: En Dinars)

Annexe n°1

Actifs du Bilan

	31/12/2015			31/12/2014
	brut	amortissement provisions	net	net
AC 1 Actifs incorporels				
AC11 Investissements de recherche et développement				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	566 355	406 665	159 690	135 386
AC13 Fonds commercial				
AC14 Acomptes versés				
	566 355	406 665	159 690	135 386
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	2 069 305	1 453 544	615 761	561 088
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	367 557	347 355	20 202	58 360
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				
	2 436 862	1 800 899	635 963	619 448
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	4 848 531	1 051 872	3 796 659	3 973 261
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	7 592 437	2 735 704	4 856 733	5 215 147
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées	9 815 520	526 788	9 288 732	8 272 345
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entre	15 017 680		15 017 680	9 441 340
AC323 Parts dans des entreprises avec un lien de participation				
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles				
l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	21 270 397	1 696 973	19 573 424	18 541 827
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	36 397 840		36 397 840	32 032 285
AC333 Prêts hypothécaires				
AC334 Autres prêts	498 178		498 178	422 070
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	19 500 000		19 500 000	23 500 000
AC336 Autres	10 252 320	1 020 584	9 231 736	7 982 438
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	492 220		492 220	456 321
	125 685 123	7 031 921	118 653 202	109 837 034
AC 4 Placements représentant les provisions techniques afférantes aux contat en unité de compte				
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	4 749 871		4 749 871	4 022 032
AC520 Provision d'assurance vie	27 619 482		27 619 482	24 599 376
AC530 Provision pour sinistres (vie)	9 560 229		9 560 229	8 361 245
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	9 477 272		9 477 272	7 888 143
AC570 P3rovisions techniques des contrats en unités de compte				
	51 406 854		51 406 854	44 870 796
AC 6 CREANCES				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 primes acquises et non émises	242 131		242 131	340 477
AC612 autres créances nées d'opération d'assurance directe	25 332 997	3 847 734	21 485 263	20 423 179
AC613 créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance				
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	1 339 090	660 159	678 931	1 097 500
AC63 Autres créances				
AC631 personnel	79 695		79 695	32 485
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	92 389		92 389	254 500
AC633 Débiteurs divers	191 930	14 516	177 414	125 579
AC64 Créances sur ressources spéciales				
	27 278 232	4 522 409	22 755 823	22 273 720
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	841 179		841 179	739 116
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	1 209 702		1 209 702	996 938
AC722 Autres charges a répartir				
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 interets et loyers acquis non échus				
AC732 estimations de réassurances - acceptation	169 490		169 490	169 490
AC733 autres comptes de régularisation	2 112 747		2 112 747	1 756 071
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres	844 514		844 514	665 780
	5 177 632		5 177 632	4 327 395
	212 551 058	13 761 894	198 789 164	182 063 779

BILAN
Arrêté au 31/12/2015
(Unité: En Dinars)

Annexe n°2

Capitaux propres et passifs du bilan	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	14 036 276	13 646 215
CP3 rachat d'actions propres		
CP4 autres capitaux propres	9 126 006	6 626 006
CP5 résultat reportés	262 716	262 716
total capitaux propres avant resultat de l'exercice	36 724 998	33 834 937
CP6 résultat de l'exercice	6 057 461	5 417 406
total capitaux propres avant affectation	42 782 459	39 252 343
Passif		
PA1 Autres passifs financiers		
PA11 emprunt obligataires		
PA12 TCN émis par l'entreprise		
PA13 autres emprunts		
PA14 dettes envers les établissements bancaires et financiers		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA21 provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22 provisions pour impôts		
PA23 autres provisions	1 045 116	1 109 276
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 provision pour primes non acquises	16 072 870	13 409 917
PA320 provision pour assurance vie	47 575 250	42 851 229
PA330 provision pour sinistres (vie)	15 145 064	14 259 338
PA331 provision pour sinistres (non vie)	41 135 689	38 630 609
PA340 provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		
PA341 provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	76 310	52 158
PA350 provision pour égalisation et équilibrage	1 586 646	1 348 646
PA360 autres provisions technique (vie)		
PA361 autres provisions technique (non vie)		
	121 591 829	110 551 897
PA4 Provisions techniques de contrat en unités de compte		
PA5 Dettes pour dépôts en espèces recues des cessionnaires	19 706 409	17 140 858
	19 706 409	17 140 858
PA6 Autres Dettes		
PA61 dettes nées d'opérations d'assurances directe	540 191	528 940
PA62 dettes nées d'opérations de Réassurances	3 942 959	4 847 787
PA621 parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 autres		
PA63 autres dettes		
PA631 dépôts et cautionnements recues	224 606	258 577
PA632 personnel	3 927	8 853
PA633 etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	1 180 547	1 366 390
PA634 créiteurs divers	4 055 136	2 768 427
PA64 ressources spéciales		
	9 947 366	9 778 974
PA7 Autres passifs		
PA71 comptes de régularisation passif		
PA710 report commissions recues des reassureurs		
PA711 estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 autres comptes de régularisation passif	3 715 985	4 230 431
PA72 écart de conversion		
	3 715 985	4 230 431
	198 789 164	182 063 779

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie
(Unité: En Dinars)

Annexe n° 3

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie

	OPERATIONS BRUTES 31/12/2015	CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2015	OPERATIONS NETTES 31/12/2015	OPERATIONS NETTES 31/12/2014
PRNV 1 <u>Primes acquises</u>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	39 894 924	-10 118 275	29 776 649	22 142 834
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-2 662 953	727 839	-1 935 114	-1 802 346
	37 231 971	-9 390 436	27 841 535	20 340 488
			0	0
PRNT3 <u>Produits de placements alloués , transférés de l'état de résultat</u>	2 556 474		2 556 474	2 175 864
PRNV2 <u>Autres produits techniques</u>				
CHNV1 <u>Charges de sinistres</u>				
CHNV11 Montants payés	-19 142 211	1 116 503	-18 025 708	-13 353 607
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-2 505 080	1 589 129	-915 951	-364 115
	-21 647 291	2 705 632	-18 941 659	-13 717 722
CHNV 2 <u>Variation des autres provisions techniques</u>	-238 000		-238 000	-77 693
CHNV3 <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-119 093		-119 093	-253 541
CHNV 4 <u>Frais d'exploitation</u>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-2 876 354		-2 876 354	-2 058 233
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	212 764		212 764	230 585
CHNV43 Frais d'administration	-6 851 819		-6 851 819	-5 523 907
CHNV44 commission recues des réassureurs		1 865 790	1 865 790	1 560 864
	-9 515 409	1 865 790	-7 649 619	-5 790 691
CHNV5 <u>Autres charges techniques</u>				
CHNV6 <u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>				
RTNV Sous Total : Resultat tchnique de l'assurance non vie	8 268 652	-4 819 014	3 449 638	2 676 705

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie
(Unité: En Dinars)

Annexe n° 4

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie

	OPERATIONS BRUTES 31/12/2015	CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2015	OPERATIONS NETTES 31/12/2015	OPERATIONS NETTES 31/12/2014
PRV 1 <u>Primes acquises</u>				
PRV11 Primes émises et acceptées	21 613 039	-12 878 141	8 734 898	6 887 606
	21 613 039	-12 878 141	8 734 898	6 887 606
PRV2 <u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1 Revenus des placements	2 723 606		2 723 606	2 325 257
PRV 2 2 Produits des autres placements				
	2 723 606		2 723 606	2 325 257
PRV 2 3 Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4 Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
PR V3 <u>Plus values non réalisées sur placements</u>				
PR V4 <u>Autres produits techniques</u>				
CHV1 <u>Charges de sinistres</u>				
CHV11 Montants payés	-7 646 557	3 646 603	-3 999 954	-2 350 151
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-885 726	1 198 984	313 258	-691 379
	-8 532 283	4 845 587	-3 686 696	-3 041 530
CHV 2 <u>Variation des autres provisions techniques</u>	-4 724 021	3 020 106	-1 703 915	-278 423
CHV3 <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>				
CHV 4 <u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41 Frais d'acquisition	-6 073 504		-6 073 504	-6 707 340
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés				
CHV43 Frais d'administration	-2 325 236		-2 325 236	-2 079 462
CHV44 commission recues des réassureurs		7 514 819	7 514 819	8 025 776
	-8 398 740	7 514 819	-883 921	-761 026
CHV5 <u>Autres charges techniques</u>				
CH V9 <u>Charges de placements</u>				
CHV 91 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-270 411		-270 411	-227 053
CHV 92 Correction de valeur sur placement	-411 097		-411 097	-264 828
CHV 93 Pertes provenant de la réalisation des placements				
	-681 508		-681 508	-491 881
CHV 10 Moins values non réalisées sur placements				
CHNT2 Produits de placements alloués , transférés à l'etat de résultat				
RTV Sous Total : Resultat technique de l'assurance vie	2 000 093	2 502 371	4 502 464	4 640 003

ETAT DE RESULTAT
(Unité: En Dinars)

ETAT DE RESULTAT		31/12/2015	31/12/2014
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	3 449 638	2 676 705
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	4 502 464	4 640 003
PRNT1	Produits des placements		
	PRN T11 revenus des placements	4 151 243	3 553 453
CHNT1	charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-281 112	-286 169
CHNT12	correction des valeurs sur placements	-626 583	-404 710
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements		
CHNT2	Produits des placements alloués , transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-2 556 474	-2 175 864
PRNT2	autres produits non techniques	65 850	24 659
CHNT3	autres charges non techniques	-359 563	-411 430
	Résultat provenant des activités ordinaires	8 345 463	7 616 647
CHNT4	impôts sur le résultat	-2 288 002	-2 199 241
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	6 057 461	5 417 406
PRNT 4	Gains extraordinaires		
CHNT5	Pertes extraordinaires		
	Résultat net de l'exercice	6 057 461	5 417 406
	Effet modification comptable (nets d'impôts)		
	Résultat net de l'exercice après modification comptable	6 057 461	5 417 406

Etat de flux de trésorerie
(Unité: En Dinars)

	31/12/2015	31/12/2014
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	58 535 435	43 593 196
- Sommes versées pour paiement des sinistres	-24 764 587	-18 046 277
- Encaissement des primes reçues acceptations	712 624	68 651
- Sommes versées pour sinistres acceptations		
- Décaissements des primes pour les cessions	-6 709 535	-2 727 297
- Encaissement des sinistres pour les cessions		
- Commissions versées aux intermédiaires	-6 018 191	-4 919 096
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-6 512 557	-4 705 119
- Encaissements liés a la cession des placements financiers		
- Taxes sur les assurances versées au trésor	-4 286 902	-3 072 615
- Produits financiers reçus	6 348 380	4 880 773
- Impôt sur les bénéfices payés	-4 182 313	-3 965 805
- Autres mouvements	35 418	-24 925
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	13 157 772	11 081 486
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	-390 320	-294 696
- Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-91 913 388	-83 697 926
- Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	81 844 999	75 346 593
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-10 458 709	-8 646 029
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions		
- Dividendes et autres distributions	-2 597 000	-2 336 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	-2 597 000	-2 336 000
<u>Variation de trésorerie</u>	102 063	99 457
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	739 116	639 659
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	841 179	739 116

TABLEAU DES ENGAGEMENTNS RECUS ET DONNES**(Unité: En Dinars)**

	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS RECUS		
Caution recus des agents généraux	46 000	55 000
Caution et garantie au titres des appels d'offres	228 245	269 410
ENGAGEMENTS DONNES		
Aval caution et garantie au titres des appels d'offres	355 161	346 452
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres , actifs ou revenus		
Autres engagements données		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
	629 406	670 862

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2015

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

DENOMINATION	: Assurances "SALIM"
SIEGE SOCIAL	: Immeuble Assurances SALIM lot AFH BC 5 Centre Urbain Nord- Tunis
TELEPHONE	: 71 184 200
FAX	: 71 184 284
E-MAIL	: ass.salim@planet.tn
FORME JURIDIQUE	: Société anonyme faisant appel public à l'épargne
NATIONALITE	: Tunisienne
DATE DE CONSTITUTION	: 15/09/1995
DUREE	: 99 ans
CAPITAL SOCIAL	: 13.300.000 de dinars divisés en 2 660.000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune entièrement libérées.
EXERCICE SOCIAL	: du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
REGIME FISCAL	: Droit commun
REGISTRE DE COMMERCE	: B 150661997
MATRICULE FISCAL	: 538 937 C/P/M/000
LEGISLATION APPLICABLE	: Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

BRANCHES EXPLOITEES Toutes branches

PRINCIPAUX REASSUREURS	<ul style="list-style-type: none">• MAPFRE• ODYSSEE RE• SCOR• HANOVER RE• CCR• ARIG• CONVERIUM• TUNIS RE
------------------------	---

2- CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Mr Ahmed TRABELSI: Président du Conseil
- BANQUE DE L'HABITAT
- EPARGNE INVEST SICAF
- SIM SICAR
- MODERN LEASING
- BH-INVEST
- Mme Haifa LAARIBI
- M. Nejib MARZOUGUI
- M. Radhouane ZOUARI
- M. Tarek CHERIF

3- DIRECTION GENERALE

- Mme Dalila KOUBAA Née BADER : Directeur Général

NOM ET SIEGE DE LA SOCIETE MERE QUI PUBLIE LES COMPTES CONSOLIDES

La Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V - Tunis

4- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

L'exercice 2015 a connu les faits marquants suivants :

Au niveau du secteur

- Le renforcement des règles de la bonne gouvernance au niveau de la FTUSA, à travers la restructuration de son comité directeur.
- La restructuration et la démutualisation de la société AMI.
- La fusion de la société CTAMA & MGA.
- La révision des termes du traité de nomination des agents généraux.

Au niveau de la société « Assurances SALIM »

- Un niveau de croissance de l'activité globale de la compagnie de 22,71 % soit un Chiffre d'affaires qui s'est établi à un montant de 61,508 MD contre 50,126 MD en 2014.
- Amélioration du résultat net qui passe de 5,417 MD enregistré en 2014 à 6,057 MD en 2015.
- Amélioration sensible du résultat non vie qui passe de 2.677 MD enregistré en 2014 à 3,450 MD en 2015.
- Des engagements techniques de 121,592 MD contre 110,552 MD fin 2014, soit un taux d'évolution de 9,99 %.
- Les placements de la société totalisent au 31 décembre 2015 un montant net de 118,653 MD contre 109,837 MD en 2014, soit une augmentation de 8,03 %.
- Les sinistres payés passant de 18,820 MD à 26,789 MD soit une évolution de 42,34%.
- Des produits financiers passant de 5,879 MD fin 2014 à 6,875 MD fin 2015, soit une évolution de 16,94 %.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « ASSURANCES SALIM » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbations des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

6- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « ASSURANCES SALIM » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- Actifs Incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique. Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

6.2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées suivants :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
Matériel informatique	3 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Agencements aménagements et Installations	10 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

6.3- Placements Financiers

Règles de prise en compte

Les placements financiers sont distingués entre les placements dans des entreprises liées et participations et les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Les actifs admis en représentation des provisions techniques sont évalués comme suit conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

- Obligations et titres a revenus fixes:

Sont évalués à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupon couru à l'achat.

Une provision pour dépréciation à due concurrence est constituée dès lors qu'un risque de recouvrement et/ou des intérêts est constaté sur ces actifs.

- Titres a revenus variables :

Sont évalués au prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- Pour les titres cotés en bourse : lorsque le cours moyen des transactions en bourse du mois qui précède la date de clôture des comptes est inférieur au coût d'acquisition.
- Pour les titres non cotés en bourse : lorsque la valeur mathématique de l'exercice clôturé est inférieure au coût d'acquisition.
- La valeur des titres à revenu variable est déterminée séparément pour chaque titre. Une moins value dégagée sur un titre ne peut être compensée par une plus value sur un autre titre.

- Placements en représentations des contrats en unités de compte:

Doivent être évalués à leur valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché doit être prise en compte dans le résultat.

6.4- Placements immobiliers :

Sont évalués au prix d'acquisition pour les acquisitions à titre onéreux, à la juste valeur pour les acquisitions à titre gratuit et au coût de production pour celles produites par l'entreprise.

De ces valeurs, il est déduit les amortissements et provisions pour dépréciation devant être constituées.

Les provisions pour dépréciation représentent la différence négative entre le prix d'acquisition ou la juste valeur ou le coût de production nets des amortissements et la valeur de marché.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la valeur de marché, la valeur déterminée sur la base du principe du prix d'acquisition ou du coût de revient est réputée être la valeur de marché.

6.5 - Les provisions techniques:

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

- **Provision pour primes non acquises**

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

- **Provision d'assurance Vie**

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base suivante :

Pour le produit DHAMEN, la provision mathématique est calculée adhésion par adhésion avec compensation entre les provisions mathématiques positives et les provisions mathématiques négatives et en relevant les taux d'intérêt réels par l'effet de crédit et en affectant l'effet de l'application de la table tunisienne TD 99 .

Pour les contrats : temporaire décès dégressif TDD, crédits commerciaux, mixte, Horizon, la provision mathématique est calculée sur la base de la table tunisienne TD 99.

- **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

- **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

6.6 – Les provisions sur créances:

La méthode adoptée pour le calcul de ces provisions se réfère à l'ancienneté des créances et aux écarts entre comptables et extracomptables.

* Les créances sur les assurés sont provisionnées par ancienneté :

2012 et antérieurs	100 %
2013	50 %
2014	20 %

* Les créances contentieuses antérieures à 2014 sont totalement provisionnées, les créances de 2015 sont provisionnées à concurrence de 50%.

* Les créances douteuses et les créances sur les agents fermées sont provisionnées en totalité.

* Les soldes débiteurs des comptes courants cessionnaires sont provisionnés par ancienneté :

2012 et antérieurs	100 %
2013	50 %
2014	20 %

8-NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC 1 - Actifs Incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2015 un montant net de 159 690 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2014	Acquisition de l'exercice	Cession	Amortissements					Valeur Nette	
				Valeur Brute Au 31/12/2015	Amortissements			Valeur Nette		
				Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Dotations 31/12/2015	Reprise 31/12/2015	Au 31/12/2015	Au 31/12/2015	
Logiciel	448 530	135 396	17 571	566 355	-313 144	-111 092	17 571	-406 665	159 690	
Total	448 530	135 396	17 571	566 355	-313 144	-111 092	17 571	-406 665	159 690	

AC 2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2015 un montant net de 635 963 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2014	Acquisition de l'exercice	Cession	Amortissements					Valeur Nette	
				Valeur Brute Au 31/12/2015	Amortissements			Valeur Nette		
				Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Dotations 31/12/2015	Reprise 31/12/2015	Au 31/12/2015	Au 31/12/2015	
A.A.I	678 289	22 675	2 136	698 828	-358 148	-54 826	2136	-410 838	287 990	
M.Transport	284 895	212 033	140 850	356 078	-249 761	-47 085	137 839	-159 007	197 071	
M.Informatique	1 203 431	40 110	229 142	1 014 399	-997 618	-115 223	229142	-883 699	130 700	
M.M.B	367 244	2 850	2 537	367 557	-308 884	-41 008	2537	-347 355	20 202	
Total	2 533 859	277 668	374 665	2 436 862	-1 914 411	-258 142	371 654	-1 800 899	635 963	

* Vente de matériels de transport et matériels informatiques totalement amortis.

AC 3- Placements :

Les placements totalisent au 31/12/2015 un montant net de 118 653 202 DT contre 109 837 034 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Terrains et constructions d'exploitation	3 796 659	3 973 261
Terrains et constructions hors d'exploitation	4 856 733	5 215 147
Part dans des entreprises liées	9 288 732	8 272 345

Obligations émises par les entreprises liées	15 017 680	9 441 340
Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	19 573 424	18 541 827
Obligations et autres titres à revenu fixe	36 397 840	32 032 285
Autres prêts	498 178	422 070
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	19 500 000	23 500 000
Autres placements financiers	9 231 736	7 982 438
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	492 220	456 321
Total	118 653 202	109 837 034

AC 311-Terrains et constructions d'exploitation :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2014	Acquisition ou Cession 2015	Valeur Brute au 31/12/2015	Amortissements			Valeur nette au 31/12/2015
				31/12/2014	Dotations 31/12/2015	31/12/2015	
Terrain Zone Urbaine Nord	1 316 489	-	1 316 489	-	-	-	1 316 489
Immeuble d'exploitation Assurances SALIM	3 532 042	-	3 532 042	-875 270	-176 602	-1 051 872	2 480 170
Total	4 848 531	-	4 848 531	-875 270	-176 602	-1 051 872	3 796 659

AC 312-Terrains et constructions hors exploitation :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2014	Acquisition ou Cession 2015	Valeur Brute au 31/12/2015	Amortissements			Valeur Nette au 31/12/2015
				31/12/2014	Dotations 31/12/2015	31/12/2015	
Terrains Imm K Espace Tunis	424 200	-	424 200	-	-	-	424 200
Imm K Espace Tunis (construction)	2 422 800	-	2 422 800	-1 211 732	-121 140	-1 332 872	1 089 928
Immeuble hors exploitation immeuble Assurances SALIM	4 745 437	-	4 745 437	-1 165 558	-237 274	-1 402 832	3 342 605
Total	7 592 437	-	7 592 437	-2 377 290	-358 414	-2 735 704	4 856 733

AC321-Participations dans des entreprises liées :

Libellé	Valeur Brute 31/12/2014	Mvts de l'exercice		Valeur Brute 31/12/2015	Provisions 31/12/2014	Dotations / Reprise 31/12/2015	Valeur Nette au 31/12/2015
		Acquisi	cession				
Banque de l'habitat	696 244		696 244		-73 373	73 373	
BH Technologie	330 000			330 000	-330 000		-330 000
Modern leasing	1 524 675	1 632 090		3 156 765		-17 269	3 139 496
SIFIB	218 375			218 375			218 375
SIM SICAR	1 798 200			1 798 200			1 798 200
SOPIVEL	3 625 800			3 625 800			3 625 800
STIMEC	236 600			236 600	-154 056	24 437	106 981
SGRC	399 880			399 880			399 880
SMT	49 900			49 900	-49 900		-49 900
Total	8 879 674	1 632 090	696 244	9 815 520	-607 329	80 541	9 288 732

AC322-Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces Entreprises :

Libellé	Valeur Brute	Acquisition	Cession / tombé	Valeur
	31/12/2014	31/12/2015		Nette
				31/12/2015
Emprunt obligataire BH-2009/ Catégorie A	5 767 500		577500	5 190 000
Emprunt obligataire BH-2013/ Catégorie A	1 285 500		214 500	1 071 000
Emprunt obligataire BH-2013/ Catégorie B	1 388 340		231 660	1 156 680
Emprunt obligataire MODERN LEASING 2013	1 000 000			1 000 000
Emprunt obligataire subordonné BH-2015		6 600 000		6 600 000
Total	9 441 340	6 600 000	1 023 660	15 017 680

AC331-Actions et autres titres à revenu variable et parts dans des FCP :

Libellé	Valeur Brute	Valeur Brute Non libéré	Acquisitions	Valeur Brute	Provisions		Valeur	
	31/12/2014		31/12/2015	31/12/2015			Nette	
					Dotations / Reprise		31/12/2015	
				31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015		
ATB	290 699			290 699	-101 987	-7 291	-109 278	181 421
BNA	40 800			40 800	-8 735	8 735		40 800
ATTIJARI BANK	38 868			38 868				38 868
BTEI	38 421			38 421		-7 852	-7 852	30 569
STB	282 199			282 199	-170 092	17 263	-152 829	129 370
SOTUMAG	42 584			42 584				42 584
UIB	1 440 020			1 440 020	-86 793	86 793		1 440 020
TUNIS RE	4 837 661		1 403 945	6 241 606		-93 765	-93 765	6 147 841
CARTHAGE CEMENTS	93 937			93 937	-11 492	-38 411	-49 903	44 034
ENNAKL	107 000			107 000	-7 490	7 490		107 000
ONE TECH HOLDING	200 005			200 005				200 005
AFRIQUE ASSISTANCE	32 000			32 000				32 000
COTUNACE	150 000			150 000	-999	999		150 000
SDA	7 500			7 500	-2 142	-82	-2 224	5 276
SICAV BHP	705 400			705 400	-129 135	-56 720	-185 855	519 545
SICAV BHO	550 396			550 396				550 396
PLACEMENT EN FCP	1 000 000			1 000 000				1 000 000
FCP SECURITE	4 000 000			4 000 000				4 000 000
SOTACIB	1 853 100			1 853 100	-800 000	-200 000	-1 000 000	853 100
OBLIG.SICAV TANIT	100			100				100
UTB	5 760			5 760	-5 760		-5 760	
FCP SWING	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000		-18 000	-18 000	982 000
ATTAKAFOULIA	2 400 000			2 400 000				2 400 000
DELICE HOLDING	750 002			750 002		-71 507	-71 507	678 495
Total	19 866 452	1 000 000	2 403 945	21 270 397	-1 324 625	-372 348	-1 696 973	19 573 424

AC332-Obligations et autres titres à revenu fixe :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2014	Souscription +plus value de souscription	Remboursement +coût d'acquisition	Valeur Brute au 31/12/2015	Valeur nette au 31/12/2015
- Emprunt obligataire STAR	156 000			156 000	156 000
- Emprunt obligataire ATB 2007	720 000		40 000	680 000	680 000
- Emprunt obligataire AB 15ANS	599 987		66 670	533 317	533 317
- Emprunt obligataire AB 20ANS	175 000		12 500	162 500	162 500
- Emprunt obligataire PANOBOIS 2007	100 000		100 000		
- Emprunt STB 2008/1	625 000		62 500	562 500	562 500
-Emprunt STB 2010	300 000		50 000	250 000	250 000
- Emprunt HANNIBAL LEASE 2010/1	100 000		100 000		
- Emprunt HANNIBAL LEASE 2010/2	100 000		100 000		
- Emprunt obligataire ATL -2010/1	200 000		200 000		
- Emprunt obligataire AMEN BANK 2010	366 600		33 350	333 250	333 250
- Emprunt obligataire UIB 2011	357 100		71 450	285 650	285 650
- Emprunt obligataire BTK 2013	300 000		100 000	200 000	200 000
- Emprunt obligataire EL WIFACK LEASING	400 000		100 000	300 000	300 000
- Emprunt obligataire TL 2013	800 000		200 000	600 000	600 000
- Emprunt obligataire UBCI 2013/1	1 000 000			1 000 000	1 000 000
- Emprunt obligataire HANNIBAL LEASE 2013/1	240 000		60 000	180 000	180 000
- Emprunt obligataire HANNIBAL LEASE 2013/2	200 000		40 000	160 000	160 000
- Emprunt National 2014/1	5 000 000			5 000 000	5 000 000
- Emprunt obligataire ATTIJARI LEASING 2014/1	1 000 000			1 000 000	1 000 000
- Emprunt obligataire HANNIBAL LEASE 2014/1	250 000			250 000	250 000
-Emprunt obligataire ATL 2014/3	250 000			250 000	250 000
-Emprunt obligataire ATTIJARI LEASING 2015/1		700 000		700 000	700 000
- Emprunt obligataire HANNIBAL LEASE 2015/1		300 000		300 000	300 000
- ZITOUNA ERCHADETT		2 500 000		2 500 000	2 500 000
S/total I	13 239 687	3 500 000	1 336 470	15 403 217	15 403 217
- BTA ECHEANCE FEVRIER 2015 :	6 506 972		6 506 972		
- BTA ECHENACE OCTOBRE 2018	8 816 787		-48 459	8 865 246	8 865 246
- BTA ECHANCE DECEMBRE 2016	2 496 720		-2 250	2 498 970	2 498 970
- BTA ECHENACE FEVRIER 2020	972 119		-4 964	977 083	977 083
-BTA JANVIER 2021		3 500 000	87 828	3 412 172	3 412 172
- BTA AVRIL 2024		5 400 000	158 848	5 241 152	5 241 152
S/total II	18 792 598	8 900 000	6 697 975	20 994 623	20 994 623
Total Général	32 032 285	12 400 000	8 034 445	36 397 840	36 397 840

AC334-Autres prêts :

La rubrique autres prêts totalise au 31/12/2015 un montant de 498 178 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur nette	Prêts accordés	Remboursements	Valeur nette
	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2015	Au 31/12/2015
Prêt au personnel (FAS)	398 276	190 818	114 710	474 384
Avances sur contrats vie	23 794			23 794
<i>Total</i>	<u>422 070</u>	<u>190 818</u>	<u>114 710</u>	<u>498 178</u>

AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Ce poste totalise au 31/12/2015 un montant de 19 500 000 DT détaillé comme suit :

Libellé	Valeur nette	Souscription	Rachat	Valeur nette
	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2015	Au 31/12/2015
-Billets de trésorerie	4 000 000	3 500 000	5 000 000	2 500 000
-Certificats de dépôt	19 500 000	64 500 000	67 000 000	17 000 000
<i>Total</i>	<u>23 500 000</u>	<u>68 000 000</u>	<u>72 000 000</u>	<u>19 500 000</u>

AC336-Autres placements financiers :

Libellé	Valeur Brute	Acquisition	Valeur Brute	provisions		Valeur Nette
	31/12/2014	2015	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2015
FOND GERE						
SIM SICAR	8 418 320	1 834 000	10 252 320	-435 882	-584 702	-1 020 584
<i>Total</i>	<u>8 418 320</u>	<u>1 834 000</u>	<u>10 252 320</u>	<u>-435 882</u>	<u>- 584 702</u>	<u>-1 020 584</u>

AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Ce poste totalise au 31/12/2015 un montant de 492 220 DT détaillé comme suit :

Libellé	Valeur Nette	Libération	Constitution	Valeur Nette
	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015
Tunis Ré	456 321	448 356	484 255	492 220
<i>Total</i>	<u>456 321</u>	<u>448 356</u>	<u>484 255</u>	<u>492 220</u>

AC 5 - Part des réassureurs dans les Provisions Techniques :

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2015 un montant de 51 406 854 DT contre 44 870 796 DT au 31/12/2014 soit une augmentation de 6 536 058 DT.

Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant 31/12/2015	Montant 31/12/2014	Variation 31/12/2015
Provisions pour primes non acquises non vie	4 749 871	4 022 032	727 839
Provisions d'assurances vie	27 619 482	24 599 376	3 020 106
Provisions pour sinistres vie	9 560 229	8 361 245	1 198 984
Provisions pour sinistres non vie	9 477 272	7 888 143	1 589 129
Total	51 406 854	44 870 796	6 536 058

AC 6 – Créances

Cette rubrique se présente comme suit:

Libellé	Montant brut 31/12/2015	provision	Montant net 31/12/2015	Montant net 31/12/2014	Variation
AC 61 - Créances nées d'opérations d'assurances directes :	25 575 128	3 847 734	21 727 394	20 763 656	963 738
AC 62 - Créances nées d'opérations de réassurances :	1 339 090	660 159	678 931	1 097 500	-418 569
AC 631- Personnel :	79 695		79 695	32 485	47 210
AC 632 -Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques :	92 389		92 389	254 500	-162 111
AC 633 -Débiteurs Divers	191 930	14 516	177 414	125 579	51 835
Total	27 278 232	4 522 409	22 755 823	22 273 720	482 103

Le détail par âge des créances se présente comme suit :

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	plus que 5 ans	Total
AC 61-créances nées d'opération d'assurance directe	21 307 656	2 751 761	1 515 711	25 575 128
AC 62 -Créances nées d'opération de réassurance	462 999	847 386	28 705	1 339 090
AC 631-Personnel	79 695			79 695
AC 632-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	92 389			92 389
AC 633-Débiteurs divers	105 563	71 851	14 516	191 930
	22 048 302	3 670 998	1 558 932	27 278 232

Il est à noter que pour l'exercice 2015, la société « Assurances SALIM » a constaté une provision sur les créances pour un montant de 4 522 409 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant 2015	Montant 2014	Variation
AC612-Contentieux Primes	1 421 639	1 527 049	-105 410
AC612 -Affaires directes	1 796 089	1 421 256	374 833
AC612-Agents Généraux	393 786	359 174	34 612
AC612-Courtiers d'assurance	236 220	204 084	32 136
AC62 -Créances nées d'opérations de réassurances	660 159	510 469	149 690
AC633-Débiteurs divers	14 516	14 516	
Total	4 522 409	4 036 548	485 861

AC 7 – Autres éléments d'actifs

Le poste «Autres Eléments d'Actifs» totalise au 31/12/2015 un solde de 5 177 632 DT contre un solde de 4 327 395 DT au 31/12/2014 et se présente comme suit :

libellé	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014	Variation 31/12/2015
Comptes Banques :	840 395	738 777	101 618
Caisse :	784	339	445
Frais d'acquisition reportée :	1 209 702	996 938	212 764
Estimation des réassurances	169 490	169490	
Intérêts sur valeurs mobilières courus et non échus et loyers à recevoir :	2112747	1756071	356 676
Autres (Consignations) :	844 514	665 780	178 734
Total	5 177 632	4 327 395	850 237

II- NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux Propres

A la date du 31/12/2015, le capital social s'élève à 13 300 000 DT composé de 2 660 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité.

La structure du capital social se présente comme suit :

Noms des actionnaires	Nbr-d'actions	Valeur Nominale	MONTANT			Pourcentage du capital détenu
			Libéré	Non Libéré	Total	
<u>Sociétés du groupe</u>						
Banque de l'habitat	581 448	5	2 907 240		2 907 240	21,86%
Epargne invest-sicaf	248 968	5	1 244 840		1 244 840	9,36%
Sim - SIACR	151 240	5	756 200		756 200	5,69%
BH-INVEST	50 133	5	250 665		250 665	1,88%
Modern leasing	46 617	5	233 085		233 085	1,75%
Total	1 078 406	-	5 392 030	-	5 392 030	40,54%
<u>Administrateurs</u>						
Etat tunisien	530 585	5	2 652 925		2 652 925	19,95%
Personnes morales	248 921	5	1 244 605		1 244 605	9,36%
Personnes physiques	668 767	5	3 343 835		3 343 835	25,14%
Actionnaires étrangers	133 101	5	665 505		665 505	5,00%
	220	5	1 100		1 100	0,01%
Total	1 581 594	-	7 907 970	-	7 907 970	59,46%
Total (sociétés du groupe et autres)	2 660 000		13 300 000		13 300 000	100,00%

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	01/01/2015 avant affectation	Affectations et imputations AGO 08/04/2015	Dividendes	Résultat de L'exercice	Autres variations	situation au 31/12/2015
Capital social	13 300 000					13 300 000
Réserves Légales	1 330 000					1 330 000
Réserves Extraordinaires	4 719 500	390 406				5 109 906
Prime d'émission	6 600 000					6 600 000
Fonds Social	996 715				-345	996 370
Report à nouveau	262 716	262 716			-262 716	262 716
Effet modification comptable						
Réserves pour Réinvestissements exonérés	6 626 006	2 500 000				9 126 006
Résultat de l'exercice	5 417 406	-2 890 406	-2 527 000	6 057 461		6 057 461
Total	39 252 343	262 716	-2 527 000	6 057 461	-263 061	42 782 459

Résultat de l'exercice

		2015	2014
=	Résultat comptable	<u>8 345 463</u>	<u>7 616 647</u>
+	Réintégrations	2 194 756	1 823 938
-	Déductions	-1 436 269	-657 038
	Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	9 103 950	8 783 547
-	réinvestissements exonérés	-2 566 800	-2 500 000
=	Résultat fiscal	<u>6 537 150</u>	<u>6 283 547</u>
-	Impôt sur les sociétés	<u>-2 288 002</u>	<u>-2 199 241</u>
=	Résultat Net d'exercice	<u>6 057 461</u>	<u>5 417 406</u>

PA 2 - Provisions pour autres risques et charges :

Les provisions pour autres risques et charges s'élèvent à 1 045 116 DT et se détaillent comme suit :

- Provisions pour impôts 521 296 DT relatif au crédit de TVA dans l'attente d'une position définitive de l'administration fiscale.
- Provisions pour commissions à payer 265 000 DT,
- Provisions pour litiges 258 820 DT.

PA 3 - Provisions Techniques Brutes :

Les provisions techniques arrêtées au 31/12/2015 totalisent 121 591 829 DT contre 110 551 897 DT en 2014 soit une augmentation de 11 039 932 DT et un taux d'évolution de 9,99%.

Provisions Techniques	MONTANT 31/12/2015	MONTANT 31/12/2014	VARIATION
<u>Provisions mathématiques</u>	47 575 250	42 851 229	4 724 021
VIE			
	47 575 250	42 851 229	4 724 021
<u>Provisions pour primes non acquises</u>			
AUTO	6 918 858	5 242 546	1 676 312
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	6 948 697	6 512 780	435 917
INCENDIE	1 248 684	1 073 893	174 791
TRANSPORT	488 429	373 338	115 091
GROUPE MALADIE	468 202	207360	260 842
	16 072 870	13 409 917	2 662 953
<u>Provisions pour sinistres à payer</u>			
VIE	15 145 064	14 259 338	885 726
AUTO	28 817 658	27 654 576	1 163 082
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	4 958 784	4 972 316	-13 532
INCENDIE	4 514 413	3 695 666	818 747
TRANSPORT	318 435	450 224	-131 789
GROUPE MALADIE	2 526 399	1 857 827	668 572
Non vie	41 135 689	38 630 609	2 505 080
<u>Provision pour participations aux bénéfices vie</u>			
<u>Provision pour participations aux bénéfices non vie</u>	76 310	52 158	24 152
<u>Provision pour égalisation et équilibrage</u>	1 586 646	1 348 646	238 000
<u>Autres provisions techniques non vie</u>			
<u>Total Provisions</u>	<u>121 591 829</u>	<u>110 551 897</u>	<u>11 039 932</u>

PA 5 – Dettes pour dépôt reçus des cessionnaires

Les dettes pour dépôt de réassurance s'élèvent au 31/12/2015 à 19 706 409 DT contre 17 140 858 DT au 31/12/2014, le détail de ces dettes se présente comme suit :

	Valeur Brute au 31/12/2015	Valeur Brute au 31/12/2014	Variation
Dépôt en garantie des PPNA	6 285 435	6 047 889	237 546
Dépôt en garantie des PSAP	13 420 974	11 092 969	2 328 005
Total	19 706 409	17 140 858	2 565 551

PA 6 - Autres Dettes

Le solde de ce poste est de 9 947 366 DT au 31/12/2015 contre 9 778 974 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 168 392 DT et se détaille comme suit :

Autres Dettes	31/12/2015	31/12/2014	Variation
-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	540 191	528 940	11 251
-Dettes nées d'opération de réassurance	3 942 959	4 847 787	-904 828

-Dépôts et cautionnement reçus	224 606	258 577	-33 971
-Personnel	3 927	8 853	-4 926
-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 180 547	1 366 390	-185 843
-Créditeurs divers	4 055 136	2 768 427	1 286 709
	9 947 366	9 778 974	168 392

Autres Dettes	1 an et (-) de			Total
	moins d'un an	5 ans	plus que 5 ans	
-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	431 163	42 015	67 013	540 191
-Dettes nées d'opération de réassurance	1 858 816	2 084 143		3 942 959
-Dépôts et cautionnement reçus	3 400	82 755	138 451	224 606
-Personnel	2 146	1 781		3 927
-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 180 547			1 180 547
-Créditeurs divers	3 494 624	502 495	58 017	4 055 136
	6 970 697	2 713 189	263 481	9 947 366

PA 7 - Autres passifs

Le solde de ce poste est de 3 715 985 DT au 31/12/2015 contre 4 230 431 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

- Charges à payer pour un montant de 3 680 070 DT ;
- Produits constatés d'avance pour un montant de 35 915 DT.

III- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1- Prime acquises

Le poste « Primes Acquises » totalise 21 613 039 DT au 31/12/2015 contre 20 344 074 DT au 31/12/2014, soit une variation de 1 268 965 DT et un taux de 6.24 %.

Libellé	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014	Variation
Primes émises *	21 460 967	20 789 860	671 107
Acceptations			
Primes à annuler	365 464	-465 464	830 928
Variation des primes acquises non émises	-213 392	19 678	-233 070
Sous-total 1	21 613 039	20 344 074	1 268 965
Primes cédées	-12 878 141	-13 456 469	578 328
Total	8 734 898	6 887 605	1 847 293

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Primes émises et acceptées	21 613 039	20 344 074	6,24%
Primes cédées	-12 878 141	-13 456 469	-4,30%
Taux de cession	-59,59%	-66,14%	

La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	31/12/2015	Part	31/12/2014	Part
DECES	18 588 176	86,61%	19 397 243	93,30%
CAPITALISATION	2 810 606	13,10%	1 337 164	6,43%
MIXTE	62 185	0,29%	55 453	0,27%
	21 460 967	100,00%	20 789 860	100,00%

PRV2 - Produits des Placements

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2015 un montant de 6 874 849 DT.

La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Provision technique vie}}{\text{Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie}} \times \text{Produits des placements}$$

Soit :

- Provisions techniques non vie	58 871 515
- Provisions techniques vie	62 720 314
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	158 316 826
- Produits des placements globaux	6 874 849

Ainsi, les produits des placements bruts qui se rapportent à l'assurance vie s'élèvent à 2 723 606 DT au 31/12/2015 contre un montant de 2 325 257 DT au 31/12/2014.

CHV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres totalise 3 686 696 DT au 31/12/2015 contre 3 041 530 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 645 166 DT , répartie comme suit :

Libellé	Montant	Montant	Variation
	au 31/12/2015	au 31/12/2014	
Sinistres payés	-7 646 557	-4 187 854	-3 458 703
Part des réassureurs dans les sinistres	3 646 603	1 837 703	1 808 900
Variation des provisions pour sinistres	-885 726	-1 835 411	949 685
Part des réassureurs dans la variation des prov. pour sinistres	1 198 984	1 144 032	54 952
Total	-3 686 696	-3 041 530	-645 166

CHV2- Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise 4 724 021 DT au 31/12/2015 dont un montant de 3 020 106 DT à la charge du réassureur contre 4 326 883 DT dont 4 048 460 DT à la charge du réassureur au 31/12/2014.

CHV4- Frais d'Exploitation

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultat selon des clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité.

Les clés de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultat vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste et ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

Les frais d'acquisition « composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances » totalisent un montant de 6 073 504 DT au 31/12/2015 contre 6 707 340 DT au 31/12/2014.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 10 214 735 DT au 31/12/2015 contre 8 272 908 DT au 31/12/2014.

Frais Généraux	2015	2014	variation
Frais du Personnel	4 183 600	3 629 238	554 362
Divers frais d'exploitation	2 471 035	1 524 329	946 706
Honoraires commissions et vacations	300 167	184 551	115 616
Dotation aux amortissements	904 249	827 233	77 016
Etats impôts et taxes	925 269	854 925	70 344
Jetons de présence servis	87 500	93 750	-6 250
Dotation à la provision pour créances douteuses	485 861	657 247	-171 386
Dotation à la provision pour dépréciation des titres	876 510	483 712	392 798
Dotation à la provision pour congés payés	44 704	17 923	26 781
Dotation à la provision pour risques divers	-64 160		-64 160
Total	10 214 735	8 272 908	1 941 827

La part attribuée au compte de résultat technique vie au 31/12/2015 est de 2 325 236 DT contre 2 079 462 DT au 31/12/2014.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

Clés de répartition	31/12/2015		31/12/2014	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	27.91%	72.09 %	24 %	76 %
Salaires	23.23 %	76.77 %	24.5 %	75.5 %
Chiffre d'affaires	35.14 %	64.86 %	40.6 %	59.4%

La ventilation des charges de personnel :

charges de personnel	31/12/2015	31/12/2014
Salaires	3 181 186	2 732 078
Pension de retraite	84 257	78 106
Charges sociales	557 139	488 443
Autres avantages en nature	361 018	330 611
	4 183 600	3 629 238

La ventilation par destination des frais généraux, les frais de gestion de placements ainsi que les dotations aux provisions et aux amortissements est réparties comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Total des charges affectées au compte résultat technique vie	2 325 236	2 079 462
Total des charges affectées au compte résultat technique non vie	6 851 819	5 523 908
Frais de gestion des placements		
-Etat de résultat vie :	411 097	264 828
- Etat de résultat	626 583	404 710
Total	10 214 735	8 272 908

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2015 sont de 7 514 819 DT contre 8 025 776 DT au 31/12/2014.

CHV9- Charges de Placements

Le compte charges de placements affectés aux comptes de résultat technique vie dégage un solde au 31/12/2015 de 681 508 DT.

Le compte de résultat vie dégage un résultat bénéficiaire au 31/12/2015 de 4 502 464 DT contre 4 640 003 DT au 31/12/2014 soit une diminution de 2,96%.

2- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

PRNV1 - Primes Acquises

Le poste «Primes acquises» totalise 37 231 971 DT au 31/12/2015 contre 27 667 801 DT au 31/12/2014 soit une augmentation de 9 564 170 DT et un taux d'évolution de 34,56 %.

Les primes cédées ont augmenté de 32,45 % pour passer à 10 118 275 DT en 2015 contre 7 638 961 DT en 2014.

La part des réassureurs dans la variation des PPNA est de 727 839 DT en 2015 contre 311 648 DT en 2014.

Le détail se présente comme suit :

Libellé	Montant		Variation
	au 31/12/2015	au 31/12/2014	
- Primes émises	39 325 571	28 874 394	10 451 177
- Acceptations	680 689	542 751	137 938
- Primes acquises non émises	115 046	283 578	-168 532
- Primes à annuler	-226 382	81 072	-307 454
Sous-total 1	39 894 924	29 781 795	10 113 129
- Variation des provisions pour primes non acquises	-2 662 953	-2 113 994	-548 959
Primes acquises Sous-total 2	37 231 971	27 667 801	9 564 170
- Primes cédées	-10 118 275	-7 638 961	-2 479 314
Part des réassureurs dans la variation des PPNA	727 839	311 648	416 191
Total	27 841 535	20 340 488	7 501 047

La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
AUTO	15 180 309	11 401 061	3 779 248
ARD	1 535 892	1 236 439	299 453
INCENDIE	4 056 112	3 363 617	692 495
ENGINEERING	2 577 706	2 734 433	-156 727
TRANSPORT	3 620 725	2 591 429	1 029 296
MALADIE	12 924 180	8 454 816	4 469 364
Total NON VIE	39 894 924	29 781 795	10 113 129

PRNT3 - Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2015 un montant de 6 874 849 DT.

La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Provision technique non vie}}{\text{Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie}} \times \text{Produits des placements}$$

Soit :

- Provisions techniques non vie	58 871 515
- Provisions techniques vie	62 720 314
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	158 316 826
Produits des placements globaux	6 874 849

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 2 556 474 DT au 31/12/2015 contre un montant de 2 175 864 DT au 31/12/2014.

CHNV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 18 941 659 DT au 31/12/2015 contre 13 717 722 DT au 31/12/2014.

Libellé	Montant	Montant	Variation
	au 31/12/2015	au 31/12/2014	
Sinistres payés	-19 142 211	-14 632 201	-4 510 010
Part des réassureurs dans les sinistres	1 116 503	1 278 594	-162 091
Variation des provisions pour sinistres	-2 505 080	-40 974	-2 464 106
Part des réassureurs dans la variation pour sinistres	1 589 129	-323 141	1 912 270
Total	-18 941 659	-13 717 722	-5 223 937

CHNV2- Variation des autres provisions techniques

Ce poste se chiffre au 31/12/2015 à 238 000 DT ; est constitué par la variation de la provision pour égalisation et équilibrage de la branche incendie qui s'élève à 1 586 646 DT au 31/12/2015 contre 1 348 646 DT au 31/12/2014.

CHNV3- Participations aux bénéfiques et ristournes

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 119 093 DT contre 253 541 au 31/12/2014

CHNV4- Frais d'Exploitation

Les frais d'acquisition «composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances» totalisent un montant de 2 876 354 DT au 31/12/2015 contre 2 058 233 DT au 31/12/2014.

Le poste «Frais d'administration» de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 10 214 735 DT au 31/12/2015 contre 8 272 908 DT au 31/12/2014.

La part attribuée au compte de résultat technique non vie au 31/12/2015 est de 6 851 819 DT contre 5 523 907 DT au 31/12/2014.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

Clés de répartition	31/12/2015		31/12/2014	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	27,91%	72,09 %	24 %	76 %
Salaires	23,23 %	76,77 %	24,5 %	75,5 %
Chiffre d'affaires	35,14 %	64,86 %	40,6 %	59,4%

Frais d'acquisition reportés non vie : Les montants comptabilisés se présentent comme suit :

Exercice	Libération	Constataion	Variation
Au titre de l'exercice 2015	996 938	1 209 702	212 764

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2015 sont de 1 865 790 DT contre 1 560 864 DT au 31/12/2014.

Le compte de résultat non vie dégage un résultat bénéficiaire de 3 449 638 DT au 31/12/2015 contre 2 676 705 DT au 31/12/2014.

3- ETAT DE RESULTAT :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Taux
-Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	3 449 638	2 676 705	772 933	28,88%
-Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	4 502 464	4 640 003	-137 539	-2,96%
-Produits des placements	4 151 243	3 553 453	597 790	16,82%
-charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)	-281 112	-286 169	5 057	-1,77%
-Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-626 583	-404 710	-221 873	54,82%
-Correction des valeurs sur placements				
-Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	-2 556 474	-2 175 864	-380 610	17,49%
-Autres produits non techniques	65 850	24 659	41 191	167,04%
-Autres charges non techniques	-359 563	-411 430	51 867	-12,61%
Résultat provenant des activités ordinaires	8 345 463	7 616 647	728 816	9,57%
-Impôts sur le résultat	-2 288 002	-2 199 241	-88 761	4,04%
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	6 057 461	5 417 406	640 055	11,81%
Pertes extraordinaires				
Effet des modifications comptables				
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	6 057 461	5 417 406	640 055	11,81%

4- NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

1/ flux de trésorerie liés à l'exploitation : 13 157 772 DT

1-1 Encaissements des primes reçues des assurés : 58 535 435DT.

Il s'agit des encaissements sur :

- affaires directes pour 36 754 156 DT,
- affaires agents généraux pour 14 513 819 DT
- affaires courtiers pour 7 267 460 DT.

1-2 Sommes versées pour paiement des sinistres : - 24 764 587 DT.

1-3 Encaissement des primes reçues acceptations : 712 624 DT.

1-4 Décaissements des primes pour les cessions

Il s'agit de sommes versées aux réassureurs pour un montant de - 6 709 535 DT.

1-5 Commissions versées aux intermédiaires : -6 018 191 DT.

1-6 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

- sommes versées au personnel s'élèvent à - 3 292 090 DT.

- sommes versées aux fournisseurs s'élèvent à - 3 220 467 DT.

1-7 taxes sur les assurances versées au trésor

- la taxe sur les assurances s'élève à - 4 286 902 DT.

1-8 produits financiers reçus

-Encaissements intérêts, dividendes, jetons de présence, et autres produits financiers pour un montant total 6 348 380 DT

1-9 Impôts sur les bénéfices et impôts divers payés : - 4 182 313 DT.

1-10 Autres mouvements : 35 418 DT.

2/Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement : -10 458 709 DT.

- Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : -390 320 DT. - Décaissement sur acquisitions des placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation pour -91 913 388 DT.

- Encaissements sur cessions des placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation pour 81 844 999 DT.

3/Flux de trésorerie liée aux activités de financements : -2 597 000 DT

- dividendes et autres distributions - 2 597 000 DT.

4/Variation de trésorerie : 102 063 DT.

5/Trésorerie de début d'exercice 739 116 DT.

6/ Trésorerie de fin d'exercice 841 179 DT.

C1 – Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif :

1. Actifs incorporels

1.1 Frais de recherche et développement

1.2 Concessions, brevets, licences, marques	448 530	135 396	17 571	566 355	313 144	111 092	17 571	406 665	159 690
---	---------	---------	--------	----------------	---------	---------	--------	----------------	----------------

1.3 Fonds de commerce

1.4 Acomptes versés

	448 530	135 396	17 571	566 355	313 144	111 092	17 571	406 665	159 690
--	----------------	----------------	---------------	----------------	----------------	----------------	---------------	----------------	----------------

2. Actifs corporels d'exploitation

2.1 Installations techniques et machines

	2 166 615	274 818	372 128	2 069 305	1 605 527	217 134	369 117	1 453 544	615 761
--	-----------	---------	---------	------------------	-----------	---------	---------	------------------	----------------

2.2 Autres installations, outillage et mobilier

	367 244	2 850	2 537	367 557	308 884	41 008	2 537	347 355	20 202
--	---------	-------	-------	----------------	---------	--------	-------	----------------	---------------

2.3 Acomptes versés

	2 533 859	277 668	374 665	2 436 862	1 914 411	258 142	371 654	1 800 899	635 963
--	------------------	----------------	----------------	------------------	------------------	----------------	----------------	------------------	----------------

3. Placements

3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.(1)

	12 440 968			12 440 968	3 252 560	535 016		3 787 576	8 653 392
--	------------	--	--	-------------------	------------------	----------------	--	------------------	------------------

3.2 Placements dans les entreprises liées

	18 321 014	8 232 090	1 719 904	24 833 200		607 329	17 269	97 810	526 788	24 306 412
--	-------------------	------------------	------------------	-------------------	--	----------------	---------------	---------------	----------------	-------------------

3.2.1 Parts dans les entreprises liées

	8 879 674	1 632 090	696 244	9 815 520		607 329	17 269	97 810	526 788	9 288 732
--	-----------	-----------	---------	------------------	--	---------	--------	--------	----------------	------------------

3.2.2 Bons et obligations

	9 441 340	6 600 000	1 023 660	15 017 680						15 017 680
--	-----------	-----------	-----------	-------------------	--	--	--	--	--	-------------------

3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation

3.3.1 Parts

3.3.2 Bons et obligations

3.4 Autres placements financiers

	84 239 127	84 828 763	81 149 155	87 918 735		1 760 507	1 078 330	121 280	2 717 557	85 201 178
--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--	------------------	------------------	----------------	------------------	-------------------

3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.

	19 866 452	2 403 945	1 000 000	21 270 397		1 324 625	493 628	121 280	1 696 973	19 573 424
--	------------	-----------	-----------	------------	--	-----------	---------	---------	------------------	-------------------

3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe

	32 032 285	12 400 000	8 034 445	36 397 840						36 397 840
--	------------	------------	-----------	------------	--	--	--	--	--	-------------------

3.4.3 Prêts hypothécaire

3.4.4 Autres prêts	422 070	190 818	114 710	498 178										498 178
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	23 500 000	68 000 000	72 000 000	19 500 000										19 500 000
3.4.6 Autres	8 418 320	1 834 000		10 252 320		435 882		584 702					1 020 584	9 231 736
3.5 Créances pour espèces déposées	456 321	484 255	448 356	492 220										492 220
3.6 Placements des contrats en UC														
	115 457 430	93 545 108	83 317 415	125 685 123	3 252 560	2 367 836	535 016	1 095 599		219 090	3 787 576	3 244 345	118 653 202	
TOTAL:	118 439 819	93 958 172	83 709 651	128 688 340	5 480 115	2 367 836	904 250	1 095 599	389 225	219 090	5 995 140	3 244 345	119 448 855	

C2- Etat récapitulatif des placements :

	Valeur Brute	Valeur Nette
Placements immobiliers	12 440 968	8 653 392
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	29 830 121	27 792 215
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	550 396	550 396
Autre parts d'OPCVM	705 400	519 545
Obligations et autres titres à revenu fixe	51 415 520	51 415 520
Autres placements financiers	10 252 320	9 231 736
Autres prêts et effets assimilés	498 178	498 178
Dépôt auprès des entreprises cédantes	492 220	492 220
Autres dépôts	19 500 000	19 500 000
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus		
<i>Total</i>	125 685 123	118 653 202
Dont montant de ces placements qui admis à la présentation des provisions techniques		115 925 825
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs		

C3 -Ventilation des produits et charges de placements :

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total
Revenu des placements immobiliers	718 078	392 156	1 110 234
Revenu des participations	570 132	533 184	1 103 316
Revenu des autres placements	2 273 412	2 337 240	4 610 652
Autres revenus financiers	50 647		50 647
Total des produits de placements			6 874 849
Intérêts			551 523
Frais externes (pertes sur réalisation)			
Autres frais (ajustement sur valeur placements)			1037680
Total des charges de placements			1 589 203

C4- Résultat technique non vie par catégorie d'assurance :

	AUTO	ARD	INC	ENG	TRANS	MALADIE	Total
Primes acquises	13 503 997	1 490 267	3 881 321	2 187 413	3 505 635	12 663 338	37 231 971
Primes émises	15 180 309	1 535 892	4 056 112	2 577 706	3 620 725	12 924 180	39 894 924
Variation des primes non acquises	-1 676 312	-45 625	-174 791	-390 293	-115 090	-260 842	-2 662 953
Charges de prestation	-10 119 683	-295 286	-1 463 983	-135 192	-570 299	-9 300 848	-21 885 291
Prestations et frais payés	-8 956 601	-212 634	-407 235	-231 376	-702 088	-8 632 277	-19 142 211
Charges des provisions pour prestations diverses	-1 163 082	-82 652	-1 056 748	96 184	131 789	-668 571	-2 743 080
Solde de souscription	3 384 314	1 194 981	2 417 338	2 052 221	2 935 336	3 362 490	15 346 680
Frais d'acquisition	-1 366 824	-102 781	-580 786	-283 399	-213 328	-329 236	-2 876 354
variation des frais d'acquisition reportés	134 700	5 772	43 404	32 404	-3 516		212 764
frais d'administration	-2 752 156	-511 448	-793 976	-862 796	-280 963	-1 650 480	-6 851 819
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-3 984 280	-608 457	-1 331 358	-1 113 791	-497 807	-1 979 716	-9 515 409
Produits nets de placements	1 551 845	124 986	319 870	392 470	37 264	130 039	2 556 474
Participation aux résultats		-	-64 095	-8 722	-43 092	-3 184	-119 093
Solde financier	1 551 845	124 986	255 775	383 748	-5 828	126 855	2 437 381
Primes cédées	-1 103 770	-1 067 544	-2 956 894	-2 190 415	-2 799 652		-10 118 275
Part des réassureurs dans les primes non acquises		33 367	201 543	479 028	13 901		727 839
Part des réassureurs dans les prestations payées	45 452	168 558	238 488	164 066	499 939		1 116 503
Part des réassureurs dans les charges de provisions	1 156 951	1 280	629 948	-5 543	-193 507		1 589 129
Commissions reçues des réassureurs	66 987	160 609	867 586	600 849	169 759		1 865 790
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	165 620	-703 730	-1 019 329	-952 015	-2 309 560		-4 819 014
Résultat technique	1 117 499	7 780	322 426	370 163	122 141	1 509 629	3 449 638

C5- Résultat technique vie par catégorie d'assurance

	DECES	CAPITAL- ISATION	VIE	Total
Primes	18 740 248	2 810 606	62 185	21 613 039
Charges de prestations	-7 624 525	-850 273	-57 485	-8 532 283
Charge des provisions d'assurance vie	-2 196 111	-2 542 696	14 786	-4 724 021
Solde de souscription	8 919 612	-582 363	19 486	8 356 735
Frais d'acquisition	-6 003 645	-65 197	-4 662	-6 073 504
Frais d'acquisition reportés				
Autres charges de gestion nettes	-2 162 470	-158 116	-4 650	-2 325 236
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-8 166 115	-223 313	-9 312	-8 398 740
Produits nets de placements	2 076 477	617 169	29 960	2 723 606
Charges de placements	-519 309	-154 702	-7 497	-681 508
Solde financier	1 557 168	462 467	22 463	2 042 098
Primes cédées et/ou rétrocédées	-12 878 141			-12 878 141
Part des réassureurs dans les charges de prestations	3 646 603			3 646 603
Part des réassureurs dans les charges de provisions	4 219 090			4 219 090
Commissions reçues des réassureurs	7 514 819			7 514 819
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	2 502 371			2 502 371
Résultat technique vie	4 813 036	-343 209	32 637	4 502 464

C6-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	<i>Total</i>
Primes	21 613 039
Charges de prestations	-8 532 283
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-4 724 021
Solde de souscription	8 356 735
Frais d'acquisition	-6 073 504
Autres charges de gestion nettes	-2 325 236
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-8 398 740
Produits nets de placements	2 723 606
charges de gestion des placements	-681 508
Participation aux résultats et intérêts techniques	
	2 042 098
Primes cédées et/ou rétrocédées	-12 878 141
Part des réassureurs dans les charges de prestations	3 646 603
Part des réassureurs dans les charges de provisions	4 219 090
Commissions reçues des réassureurs	7 514 819

Solde de réassurance et/ou de rétrocession	2 502 371
Résultat technique	4 502 464
Informations complémentaires	
Montant des rachats	269 568
Sinistres et Capitaux échus	7 376 989
Provisions techniques brutes à la clôture	62 720 314
Provisions techniques brutes à l'ouverture	57 110 567

C7-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total
Primes acquises	37 231 971
Primes émises	39 894 924
Variation des primes non acquises	-2 662 953
Charges de prestation	-21 885 291
Prestations et frais payés	-19 142 211
Charges des provisions pour prestations diverses	-2 743 080
Solde de souscription	15 346 680
Frais d'acquisition	-2 876 354
Autres charges de gestion nettes	212 764
Frais d'administration	-6 851 819
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-9 515 409
Produits nets de placements	2 556 474
Participation aux résultats	-119 093
Solde financier	2 437 381
Primes cédées	-10 118 275
Part des réassureurs dans les primes acquises	727 839
Part des réassureurs dans les prestations payées	1 116 503
Part des réassureurs dans les charges de provisions	1 589 129
Commissions reçues des réassureurs	1 865 790
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-4 819 014
Résultat technique	3 449 638
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises à la clôture	16 072 870
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	13 409 917
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	41 135 689
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	38 630 609
Provision pour P.B non vie à la clôture	76 310
Provision pour P.B non vie à l'ouverture	52 158

Provision pour égalisation et équilibrage à la clôture	1 586 646
Provision pour égalisation et équilibrage à l'ouverture	1 348 646
Autres provisions techniques à la clôture	
Autres provisions techniques à l'ouverture	

C8-Participations croisées :

Titres détenus	Capital social	nombre d'actions souscrites	valeur nominale de l'action	Capital détenu	% de détention SALIM /Filiales BH et autres	% de détention Filiales BH/ SALIM
MODERN LEASING	35 000 000	699 999	5	3 156 765	9,99%	1,75%
BH INVEST	3 000 000	2 186	100	218 376	7,28%	1,88%
SOPIVEL	9 100 000	36 258	100	3 625 800	39,84%	
SIM SICAR	18 000 000	359 640	5	1 798 200	9,99%	6,05%
STIMEC	1 400 000	23 660	10	236 600	16,90%	
SGRC	2 000 000	39 988	10	399 880	19,99%	
SMT	500 000	499	100	49 900	9,98%	
BH technologies	800 000	3 300	100	330 000	41,25%	

C9 -Tableau de ventilation des primes émises par zone géographique et par nature de risque :

	31/12/2015	31/12/2014
NORD	53 033 671	44 666 334
CENTRE	3 565 092	2 971 021
SUD	4 909 200	2 488 514
Total	61 507 963	50 125 870

	31/12/2015	31/12/2014
DECES	18 740 248	18 951 457
CAPITALISATION	2 810 606	1 337 165
MIXTE	62 185	55 453
Total VIE	21 613 039	20 344 074
AUTO	15 180 309	11 401 061
ARD	1 535 892	1 236 439
INCENDIE	4 056 112	3 363 618
ENGINEERING	2 577 706	2 734 433
TRANSPORT	3 620 725	2 591 429
MALADIE	12 924 180	8 454 816
Total NON VIE	39 894 924	29 781 795
Total	61 507 963	50 125 870

C10 –Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer :

Année d'inventaire	2011	2012	2013
<i>Inventaire 2013</i>			
Règlements cumulés	12 834 291	9 249 006	6 256 783
Provisions pour sinistres	7 767 292	7 765 247	11 547 564
Total charges des sinistres	20 601 583	17 014 253	17 804 347
Primes acquises	21 300 911	22 511 053	24 196 064
% sinistres / primes acquises	97%	76%	74%

Année d'inventaire	2011	2012	2013	2014
<i>Inventaire 2014</i>				
Règlements cumulés	14 267 151	10 927 570	10 393 547	6 135 276
Provisions pour sinistres	5 717 736	6 070 751	6 526 248	12 913 856
Total charges des sinistres	19 984 887	16 998 321	16 919 795	19 049 132
Primes acquises	21 300 911	22 511 053	24 196 064	27 667 801
% sinistres / primes acquises	94%	76%	70%	69%

Année d'inventaire	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Inventaire 2015</i>					
Règlements cumulés	15 376 774	12 596 655	12 072 633	9 783 696	9 785 507
Provisions pour sinistres	3 943 066	3 639 694	4 468 334	7 371 284	15 463 335
Total charges des sinistres	19 319 841	16 236 349	16 540 967	17 154 980	25 248 841
Primes acquises	21 300 911	22 511 053	24 196 064	27 667 801	37 231 971
% sinistres / primes acquises	91%	72%	68%	62%	68%

C11-MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES :

	Capital social	Réserves Légales	Réserves Extraordinaires	Prime d'émission	Réserves pour Réinvestisse- ments	Fonds Social	Résultat Reporter	Résultat de L'exercice	Total
Solde au 31/12/2010	13 300 000	1 138 830	4 719 500	6 600 000		904 156	773	3 757 722	30 420 981
affectation AGO du 05/05/2011		187 925	1 550 000			150 000	1 869 797	-3 757 722	
Réaffectation des réserves dividendes			-1 550 000			-50 000			-1 600 000
encaissement						6 766	-1 862 000		6 766
décaissement						-8 426			-8 426
Réserves pour réinvestissements					1 600 000				1 600 000
Résultat avant modification comptable								3 217 587	3 217 587
Effets de modifications comptables								582 198	582 198
Solde au 31/12/2011	13 300 000	1 326 755	4 719 500	6 600 000	1 600 000	1 002 496	8 570	3 799 785	32 357 106
affectation AGO du 09/05/2012		3 245			1 539 106		2 257 434	-3 799 785	
Réaffectation des réserves dividendes							-1 862 000		-1 862 000
encaissement						8 193			8 193
décaissement						-8 167			-8 167
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								4 197 207	4 197 207
Effets de modifications comptables									
Solde au 31/12/2012	13 300 000	1 330 000	4 719 500	6 600 000	3 139 106	1 002 522	404 004	4 197 207	34 692 339
affectation AGO du 21/05/2013					2 152 900		2 044 307	-4 197 207	
Réaffectation des réserves dividendes							-2 261 000		-2 261 000
encaissement						9 268			9 268
décaissement						-11 659			-11 659
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								3 670 405	3 670 405
Effets de modifications comptables									
Solde au 31/12/2013	13 300 000	1 330 000	4 719 500	6 600 000	5 292 006	1 000 131	187 311	3 670 405	36 099 353
affectation AGO du 10/06/2014					1 334 000		2 336 405	-3 670 405	
Réaffectation des réserves dividendes							-2 261 000		-2 261 000
encaissement						9 383			9 383
décaissement						-12 799			-12 799
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								5 417 406	5 417 406
Effets de modifications comptables									
Solde au 31/12/2014	13 300 000	1 330 000	4 719 500	6 600 000	6 626 006	996 715	262 716	5 417 406	39 252 343
affectation AGO du 08/04/2015			390 406		2 500 000		2 527 000	-5 417 406	
Réaffectation des réserves dividendes							-2 527 000		-2 527 000
encaissement						14 414			14 414
décaissement						-14 759			-14 759
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								6 057 461	6 057 461
Effets de modifications comptables									
Solde au 31/12/2015	13 300 000	1 330 000	5 109 906	6 600 000	9 126 006	996 370	262 716	6 057 461	42 782 459

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ASSURANCES SALIM » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « Assurances SALIM » arrêtés au 31 Décembre 2015 et faisant apparaître un total bilan de 198 789 164 dinars, un résultat net de l'exercice de 6 057 461 dinars, un résultat technique non vie bénéficiaire de 3 449 638 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 4 502 464 dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES SALIM » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant:

- La société « ASSURANCES SALIM » a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts immobiliers DHAMEN, conclu avec la « Banque de l'Habitat », en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 Janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévus par l'arrêté du 05 Janvier 2009. En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit « DHAMEN ».

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la société « ASSURANCES SALIM » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Il est à signaler, en outre, que les actifs admis en représentation des provisions techniques ne sont pas gérés selon le principe de cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'Arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Nous ne sommes, donc, pas en mesure de nous prononcer sur le respect par la société « ASSURANCES SALIM » des conditions de représentation des provisions techniques telles que prévues par l'article 31 de l'Arrêté sus-indiqué.

Tunis le 22 Avril 2016

P/ GAC – CPA International

Mr Chiheb GHANMI

P/ CMC – DFK International

Mr Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités :

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

La direction générale de votre société nous a tenu informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 :

1. Personne concernée: « MODERN LEASING »: Administrateur :

1.1 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 13/03/2015 à un billet de trésorerie de 2 000 000 DT émis par la société « MODERN LEASING » à échoir dans 365 jours et qui est rémunéré à un taux annuel fixe de 7,4 %. Le taux de commission de placement hors taxes effectivement appliqué en faveur de la société « MODERN LEASING » s'élève à 0,01% sur le montant du billet de trésorerie

Le montant des produits financiers constatés en 2015 s'élève à 111 797 DT.

1.2 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 26/03/2015 à un billet de trésorerie de 500 000 DT émis par la société « MODERN LEASING » à échoir dans 365 jours et qui est rémunéré à un taux annuel fixe de 7,4 %. Le taux de commission de placement hors taxes effectivement appliqué en faveur de la société « MODERN LEASING » s'élève à 0,01% sur le montant du billet de trésorerie

Le montant des produits financiers constatés en 2015 s'élève à 27 303 DT.

2. Personne concernée: « BANQUE DE L HABITAT »: Administrateur :

2.1 LA BANQUE DE L'HABITAT a conclu avec la société « ASSURANCES SALIM » un contrat collectif d'assurance sur la vie, il permet d'assurer le règlement, par SALIM à la banque de l'indemnité de départ à la retraite dont elle serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.

Au terme de ce contrat « ASSURANCES SALIM » percevra une prime annuelle hors taxes de 1 181 116 DT.

3. Personne concernée: « SIM SICAR »: Administrateur :

3.1 « SIM SICAR » a conclu avec la société « ASSURANCES SALIM » un contrat collectif d'assurance sur la vie, il permet d'assurer le règlement, par SALIM à SIM SIACR de l'indemnité de départ à la retraite dont elle serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.

Au terme de ce contrat « ASSURANCES SALIM » percevra une prime annuelle hors taxes de 18 736 DT.

B. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Personne concernée: la « BANQUE DE L'HABITAT »: Administrateur :

1.1 La « BANQUE DE L'HABITAT », a souscrit au cours de l'exercice 2015, à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	7 067 881
Automobile	102 596
Engineering	59 747
Assurances risques divers	347 085
Assurances Incendie	139 017

1.2 La société « ASSURANCES SALIM » loue à la « BANQUE DE L'HABITAT » l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1^{er} Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez de chaussée et du 1^{er} Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2015 s'élève à 357 943 DT HT.

1.3 La « BANQUE DE L'HABITAT » accepte la location à usage administratif et commercial du local agence bancaire sis à Tunis, Centre Urbain Nord immeuble ASSURANCES SALIM à partir du 1^{er} juillet 2010.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2015 s'élève à 37 138 DT HT.

1.4 La commission au profit de la « BANQUE DE L'HABITAT » relative au contrat DHAMEN fixée à 40% des primes nettes, ainsi que les commissions contrats vie crédits commerciaux s'élèvent à 5 385 959 DT ; et ce conformément à la convention de bancassurance.

1.5 Les commissions au profit de la « BANQUE DE L'HABITAT », relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux », s'élèvent pour l'exercice 2015 à 44 733 DT.

1.6 La participation bénéficiaire au profit de la « BANQUE DE L'HABITAT » relative au contrat incendie crédits habitat s'élève pour l'exercice 2015 à 64 094 DT.

1.7 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 31/12/2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « Banque de l'habitat » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM +0.8 %.

Le montant des produits constatés en 2015 s'élève à 320 520 DT.

La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 20/05/2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 DT émis par la « Banque de l'habitat » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM +1.8 %.

Le montant des produits constatés en 2015 s élève à 106 350 DT.

La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 20/05/2013 à un emprunt obligataire de 1 500 000 DT émis par la « Banque de l'habitat » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal 6.8 %.

Le montant des produits constatés en 2015 s élève à 95 420 DT.

La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 29/05/2015 à un emprunt obligataire BH SUBORDONNE de 6 600 000 DT émis par la « Banque de l'habitat » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal 7.5%.

Le montant des produits constatés en 2015 s élève à 294 288 DT.

2. Personne concernée: « MODERN LEASING »: Administrateur :

2.1 La société «MODERN LEASING», a souscrit au cours de l'exercice 2015 à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	147 559
Automobile	14 422
Engineering	1 832
Assurances incendie et risques divers	9 651

2.2 La société « MODERN LEASING » a conclu avec la société « ASSURANCES SALIM » un contrat collectif d'assurance sur la vie « RETRAITE HORIZON+ » à adhésion facultative pour le compte de ses employés.

Ce contrat permet aux adhérents :

- la constitution d'un complément de retraite sous forme de capital ou rente viagère par des versements périodiques ou libres.
- le remboursement de l'épargne constituée en cas de décès aux bénéficiaires désignés.

Au terme de ce contrat « ASSURANCES SALIM » percevra une prime annuelle hors taxes de 33 995 DT.

2.3 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 13/03/2014 à un billet de trésorerie de 2 000 000 DT émis par la société « MODERN LEASING » à échoir dans 365 jours et qui est rémunéré à un taux annuel fixe de 7,25 %. Le taux de commission de placement hors taxes effectivement appliqué en faveur de la société «MODERN LEASING» s'élève à 0,01% sur le montant du billet de trésorerie.

Le montant des produits financiers constaté en 2015 s'élève à 25 150 DT

2.4 En vertu d'un contrat de location conclu en date 04/01/2010 la société «MODERN LEASING» a pris en location auprès de société « ASSURANCES SALIM » un local à usage administratif et commercial.

Le bail susvisé est conclu pour un loyer annuel hors taxes de 236 754 DT payable trimestriellement d'avance et prévoit une augmentation annuelle cumulative de 5% à compter du 1^{er} février 2015.

2.5 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 18/02/2013 à un emprunt obligataire de 1 000 000 DT émis par la « MODERN LEASING » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal 6.5%.

Le montant des produits constatés en 2015s élève à 65 000 DT.

3. Personne concernée: la « SIM SICAR »: Administrateur :

3.1 La société « SIM SICAR », a souscrit au cours de l'exercice 2015 à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	59 796
Automobile	7 587
Assurances incendie et risques divers	959

3.2 La société « ASSURANCES SALIM » a conclu avec la société « SIM SICAR » (filiale du groupe « BANQUE DE L'HABITAT » dix conventions de gestion de fonds à capital risque pour un montant global de 10 252 320 DT.

La société « SIM SICAR » perçoit, une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes sur ces fonds, une commission de performance de 15% assise sur les dividendes et les plus-values de cession et une commission de placement de 10% sur les intérêts de placements des fonds disponibles.

Les commissions facturées par la société « SIM SICAR » au titre de l'exercice 2015, totalisent un montant de 97 938 HT .

4. Personne concernée: la « BH-INVEST »: Administrateur :

4.1 La société «BH INVEST», a souscrit au cours de l'exercice 2015, à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	38 518
Automobile	3 998
Assurances engineering	215
Assurances incendie et risques divers	367

4.2 La société ASSURANCES SALIM » a conclu avec la société « BH-INVEST » une convention qui porte sur les opérations suivantes :

- Tenir à jour le registre des actionnaires et des transferts relatifs aux actions de la société « ASSURANCES SALIM ».
- Assurer toutes les opérations traditionnelles se rapportant aux valeurs mobilières (souscription, émission et attribution d'action gratuite) pour le compte de la société « ASSURANCES SALIM »
- Préparer la liste nominative des actionnaires pour la tenue des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.
- Fournir tous les documents et les informations nécessaires aux Commissaires aux Comptes de la société « ASSURANCES SALIM ».

Au terme de cette convention la BH INVEST percevra une rétribution de 12 000 DT HT par an en contrepartie des services fournis.

4.3 En vertu d'un contrat de location conclu en date 15/04/2015, la société BH-INVEST a pris en location auprès de la société « ASSURANCES SALIM » un local à usage administratif. Le bail susvisé est conclu pour un loyer annuel hors taxes de 86 244 DT payable trimestriellement d'avance et prévoit une augmentation annuelle de 5% à compter du 15 avril 2015.

C. Les obligations et les engagements pris par la société envers son directeur général et ses administrateurs:

Les obligations et engagements de la société « ASSURANCES SALIM » envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

C1. Opérations réalisées aux rémunérations des dirigeants

LIBELLE	Année 2015
	Directeur Général
- Rémunération brute salaires et primes	112 641
- Charges patronales	17 651
- Jetons de présence	2 500
TOTAL	132 792

C2. Les jetons de présence servis par la société aux membres du Conseil d'Administration et du comité d'audit s'élève au 31 décembre 2015 à 75 000 DT.

C3. Une indemnité mensuelle servis au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration tenu le 17 novembre 2011 s'élève 300 DT net par mois à partir de juillet 2011.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis le 22 Avril 2016

P/ GAC – CPA International
Mr Chiheb GHANMI

P/ CMC – DFK International
Mr Chérif BEN ZINA

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICE ARTES

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis

La société Automobile Réseau Tunisien & Service -ARTES-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Moncef Boussannouga ZAMMOURI et Mr Ahmed BELAIFA.

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Solde au	
		31 décembre 2015	31 décembre 2014
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 227 947	2 227 947
Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 851 555)	(1 798 328)
	(B.1)	376 392	429 619
Immobilisations corporelles		11 461 175	11 336 184
Amortissements des immobilisations corporelles		(7 165 308)	(6 980 016)
	(B.1)	4 295 867	4 356 168
Immobilisations financières	(B.2)	17 004 254	17 091 890
Total des actifs immobilisés		21 676 513	21 877 677
Total des actifs non courants		21 676 513	21 877 677
Actifs courants			
Stocks	(B.3)	22 501 153	9 358 350
Clients et comptes rattachés		10 786 455	6 654 351
Provisions sur comptes clients		(1 109 206)	(1 109 206)
	(B.4)	9 677 249	5 545 145
Autres actifs courants		2 938 490	1 515 918
Provisions sur autres actifs courants		(2 000)	(2 000)
	(B.5)	2 936 490	1 513 918
Placements et autres actifs financiers	(B.6)	109 200 000	66 700 000
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.7)	4 135 335	4 745 784
Total des actifs courants		148 450 227	87 863 197
Total des actifs		170 126 740	109 740 874

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Solde au	
	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		38 250 000	38 250 000
Réserves		4 400 067	4 400 067
Résultats reportés		30 511 783	26 168 545
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		73 161 850	68 818 612
Résultat de l'exercice		27 384 110	21 555 738
Total des capitaux propres avant affectation	(B.8)	100 545 960	90 374 350
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		40 000	40 000
Provisions pour risques et charges	(B.9)	350 000	350 000
Total des passifs non courants		390 000	390 000
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.10)	67 266 929	17 161 460
Autres passifs courants	(B.11)	1 923 851	1 814 892
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.12)	-	172
Total des passifs courants		69 190 780	18 976 524
Total des passifs		69 580 780	19 366 524
Total des capitaux propres et des passifs		170 126 740	109 740 874

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2015	31 décembre 2014
Revenus	(R.1)	161 110 260	159 008 533
Coûts des ventes	(R.2)	(128 958 750)	(131 998 710)
Marge Brute		32 151 510	27 009 823
Autres produits d'exploitation	(R.3)	958 240	939 125
Frais de distribution	(R.4)	(4 046 371)	(3 576 416)
Frais d'administration	(R.5)	(3 074 461)	(3 198 938)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(968 609)	(1 739 583)
Total des charges d'exploitation		(7 131 201)	(7 575 812)
Résultat d'exploitation		25 020 309	19 434 011
Charges financières nettes	(R.7)	(121 766)	(88 160)
Produits des placements	(R.8)	8 580 584	8 849 570
Autres gains ordinaires	(R.9)	153 846	196 725
Autres pertes ordinaires	(R.10)	(6 538)	(121 052)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		33 626 435	28 271 093
Impôt sur les bénéfices		(6 242 325)	(6 715 355)
Résultat net de l'exercice		27 384 110	21 555 738

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2015	31 décembre 2014
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		27 384 110	21 555 738
Ajustements pour			
*Amortissements et provisions	(F.1)	429 461	527 481
*Reprises sur provisions		-	(2 383)
*Variation des :			
- Stocks	(F.2)	(13 142 803)	2 005 839
- Créances clients	(F.2)	(4 132 105)	(1 773 747)
- Autres actifs	(F.2)	(1 422 572)	(458 873)
- Fournisseurs et autres dettes	(F.3)	50 214 084	(29 595 597)
*Autres ajustements			
- Plus ou moins-values de cession	(F.4)	(91 283)	3 529
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations d'exploitation		59 238 892	(7 738 012)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décassements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.5)	(320 286)	(149 720)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles	(F.6)	95 981	12 000
Décassements pour acquisition d'immobilisations financières	(F.7)	(23 747)	(985 700)
Encaissements sur cession d'immobilisations financières	(F.8)	111 383	-
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		(136 669)	(1 123 420)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes et autres distributions		(17 212 500)	(15 873 750)
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations de financement		(17 212 500)	(15 873 750)
Variation de trésorerie		41 889 723	(24 735 182)
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<i>71 445 612</i>	<i>96 180 795</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	(F.9)	<i>113 335 335</i>	<i>71 445 612</i>

SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Exercice de 12 mois clos le		
	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Revenus		161 110 260	159 008 533
Autres Produits d'Exploitation		958 240	939 125
Cout d'achat des Marchandises Vendus		(128 155 619)	(131 310 667)
Marge Commerciale		33 912 881	28 636 991
Autres Charges Externes		(2 802 457)	(2 747 169)
Valeur Ajoutée Brute		31 110 424	25 889 822
Charge du Personnel		(5 118 160)	(4 716 228)
Impôts et Taxes		(481 648)	(1 164 602)
Excédent Brut d'Exploitation		25 510 616	20 008 992
Autres Produits Ordinaires		153 846	196 725
Produits Financiers		8 569 285	8 854 920
Autres Charges Ordinaires		(67 383)	(168 552)
Charges Financières		(110 468)	(93 511)
Dotations aux Amortissements et Provisions		(429 461)	(527 481)
Impôt sur les sociétés		(6 242 325)	(6 715 355)
Résultat net de l'exercice		27 384 110	21 555 738

Notes aux Etats Financiers

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société ARTES S.A «Automobile Réseau Tunisien et Services» (ex Renault Tunisie) est une société anonyme au capital de 38 250 000 DT créée le 24 février 1947.

L'activité de la société consiste en la vente en détail des véhicules, des pièces de rechange de la marque «RENAULT» et «DACIA» et en la réparation de voitures.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1 DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers de la société ARTES S.A., arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459.

II.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique. Les autres méthodes d'évaluation se résument comme suit :

- Unité monétaire

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

- Immobilisations

Les immobilisations acquises par ARTES S.A. sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

Nature	Taux annuels
Constructions	5 %
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	De 10% à 15%
Matériels et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureau	De 10% à 20%
Matériels informatiques	De 15% à 33%
Logiciels	33%

- Stocks

Les valeurs d'exploitation d'ARTES S.A. sont composées essentiellement de véhicules neufs. Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix de revient. Ce prix englobe le prix d'achat, les droits de douane, les frais de transport, les frais d'assurance, de transit et de fret.

- **Provision sur créances clients**

A chaque arrêté comptable, ARTES S.A procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsqu'ARTES S.A a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsque la société ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

III. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinar Tunisien)

III.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente au 31 décembre 2015 comme suit:

Libellé	Valeur brute au 31/12/2014	Acq	Reclasst	Valeur brute au 31/12/2015	Amortissements cumulés/Provisions au 31/12/2014	Dotations	Reprises sur cessions	Amorts cumulés/Provisions au 31/12/2015	VCN au 31/12/2015	VCN au 31/12/2014
Concession marque	1 000 000	-	-	1 000 000	(577 671)	(50 000)	-	(627 671)	372 329	422 329
Logiciels	1 227 197	-	-	1 227 197	(1 220 657)	(3 227)	-	(1 223 884)	3 313	6 541
Fonds commercial	750	-	-	750	-	-	-	0	750	750
Total Immobilisations Incorporelles	2 227 947	-	-	2 227 947	(1 798 328)	(53 227)	-	(1 851 555)	376 392	429 620
Terrains	3 117 512	-	-	3 117 512	-	-	-	-	3 117 512	3 117 512
Constructions	1 048 962	-	-	1 048 962	(1 037 343)	(6 908)	-	(1 044 251)	4 711	11 619
AAI des constructions	3 127 133	49 677	-	3 176 810	(2 531 932)	(136 846)	-	(2 668 778)	508 033	595 202
Matériel industriel	929 920	57 543	-	987 463	(876 222)	(20 156)	-	(896 378)	91 085	53 698
Outillage industriel	98 467	396	-	98 863	(73 531)	(7 412)	-	(80 943)	17 920	24 936
Matériel de transport	1 076 934	91 647	(195 295)	973 286	(839 358)	(89 399)	190 942	(737 815)	235 470	374 153
Equipement de bureau	683 968	1 862	-	685 830	(558 986)	(56 101)	-	(615 087)	70 744	124 982
Autres immobilisations corporelles	171 175	6 753	-	177 928	(82 734)	(11 939)	-	(94 673)	83 255	88 441
Matériel informatique	869 870	75 819	-	945 689	(823 906)	(37 784)	-	(861 690)	83 999	45 963
AAI divers	52 329	36 589	-	88 918	(17 008)	(9 689)	-	(26 697)	62 221	35 321
Immob corporelles en cours	138 996	-	-	138 996	(138 996)	-	-	(138 996)	-	-
Avances et acomptes sur immob. corporelles	20 918	-	-	20 918	-	-	-	-	20 918	20 918
Total Immobilisations corporelles	11 336 184	320 286	(195 295)	11 461 175	(6 980 016)	(376 234)	190 942	(7 165 308)	4 295 867	4 356 167
Total Immob. corporelles et incorporelles	13 564 131	320 286	(195 295)	13 689 122	(8 778 344)	(429 461)	190 942	(9 016 863)	4 672 259	4 785 787

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent au 31 décembre 2015 un solde net de 17 004 254 DT contre un solde 17 091 890 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2014	Cessions	Solde au 31/12/2015
- ARTEGROS	4 999 850	-	4 999 850
- BOWDEN	100	-	100
- AUTRONIC	587 820	-	587 820
- Compagnie Internationale de Leasing	10 621	-	10 621
- ADEV	2 866 700	-	2 866 700
- ARTIMO	6 300 000	-	6 300 000
- UIB	1 485 714	-	1 485 714
- VEDEV	149 550	-	149 550
Total Titres de participation brut	16 400 355	-	16 400 355
Titres Immobilisés	500 000	-	500 000
Dépôts et cautionnements	191 535	87 636	103 899
Total	17 091 890	87 636	17 004 254

B.3. Stocks

Les stocks présentent au 31 décembre 2015 un solde de 22 501 153 DT contre un solde de 9 358 350 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Véhicules neufs	22 391 642	2 654 766
Pièces de rechange	95 216	22 702
Véhicules neufs en transit	14 295	6 680 882
Total	22 501 153	9 358 350

B.4. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2015 un solde net de 9 677 249 DT contre un solde net de 5 545 145 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Clients VN et APV	8 984 619	5 391 457
Clients effets à recevoir	582 885	149 832
Autres clients	109 745	3 856
Clients douteux	1 109 206	1 109 206
Total brut	10 786 455	6 654 351
Provision pour dépréciation des créances clients	(1 109 206)	(1 109 206)
Total net	9 677 249	5 545 145

B.5. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent au 31 décembre 2015 un solde net de 2 936 490 DT contre un solde net de 1 513 918 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Personnel	131 189	120 761
Etat impôts et taxes	1 108 383	514 259
Avances aux fournisseurs	90 080	20 940
Compte de régularisation actif	1 559 139	808 163
Autres débiteurs divers	49 699	51 795
Total brut	2 938 490	1 515 918
Provision pour dépréciation des autres actifs	(2 000)	(2 000)
Total net	2 936 490	1 513 918

B.6. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent un solde de 109 200 000 DT au 31 décembre 2015 contre un solde de 66 700 000 DT au 31 décembre 2014 et correspondent à des placements à court terme.

B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 décembre 2015 un solde de 4 135 335 DT contre un solde de 4 745 784 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
BTK	3	-
ATTIJARI BANK	340 657	384 408
BT	752 399	40 690
ZITOUNA	5 407	5 502
ARAB TUNISIAN BANK	37 951	168
UIB	42 551	340 877
AMEN BANQUE	228 295	544 539
UBCI	137 091	284 176
ABC	19 471	19 159
STB	247 833	216 764
BNA	652 951	2 814 667
BIAT	17 530	51 679
BH	1 646 985	-
BTL	11	-
Effet à l'encaissement	0	7 547
Chèques à encaisser	0	28 350
Caisse à fond fixe	6 002	7 000
CCP	198	258
Total	4 135 335	4 745 784

B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 décembre 2015 une valeur de 100 545 960 DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvest. exonéré	Réserves spéciales de réev.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2013	38 250 000	3 187 500	515 473	59 594	22 000 483	20 679 312	84 692 362
Affectation du résultat 2013 (PV AGO du 19 Juin 2014)							
- Résultats reportés	-	637 500	-	-	20 041 812	(20 679 312)	-
- Dividendes	-	-	-	-	(15 873 750)	-	(15 873 750)
- Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	21 555 738	21 555 738
Capitaux propres au 31/12/2014	38 250 000	3 825 000	515 473	59 594	26 168 545	21 555 738	90 374 350
Affectation du résultat 2014 (PV AGO du 27 Juin 2015)							
- Résultats reportés	-	-	-	-	21 555 738	(21 555 738)	-
- Dividendes	-	-	-	-	(17 212 500)	-	(17 212 500)
- Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	27 384 110	27 384 110
Capitaux propres au 31/12/2015	38 250 000	3 825 000	515 473	59 594	30 511 783	27 384 110	100 545 960

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2015, la somme de 8 956 045 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Résultats reportés avant 2009	16 942 275	16 942 275
Résultats reportés 2009	4 658 722	4 658 722
Résultats reportés 2010	5 571 606	5 571 606
Résultats reportés 2011	3 472 509	3 472 509
Résultats reportés 2012	4 105 371	4 105 371
Augmentation capital 1 ^{ère} Tranche 2012	(6 375 000)	(6 375 000)
Augmentation capital 2 ^{ème} Tranche 2013	(6 375 000)	(6 375 000)
Résultats reportés 2013	4 168 062	4 168 062
Résultats distribués en 2015	(17 212 500)	
Total	8 956 045	26 168 545

B.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges présentent au 31 décembre 2015 un solde de 350 000 DT contre le même solde au 31 décembre 2014.

B.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2015 un solde de 67 266 929 DT contre un solde de 17 161 460 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Fournisseurs VN, APV divers et autres fournisseurs	1 229 844	907 961
Effets à payer	65 711 284	9 267 784
Fournisseurs - factures non encore parvenues	325 801	6 985 715
Total	67 266 929	17 161 460

B.11. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent au 31 décembre 2015 un solde de 1 923 851 DT contre un solde de 1 814 892 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Etat - impôts et taxes	242 813	396 971
Avances et acomptes clients	394 307	272 321
Créditeurs divers	418 000	412 960
Personnel	556 581	538 045
Compte de régularisation passif	312 150	194 595
Total	1 923 851	1 814 892

B.12. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent au 31 décembre 2015 un solde nul contre un solde de 172 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
BTL	-	92
BTK	-	80
Total	-	172

III.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus totalisent 161 110 260 DT au titre de l'exercice 2015 contre 159 008 533 DT au titre de l'exercice 2014, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice 2015	Exercice 2014
Ventes de véhicules neufs	154 068 378	152 156 525
Ventes pièces de rechange y compris huile	5 200 678	5 181 087
Ventes travaux atelier	1 123 313	1 058 760
Ventes garanties	423 859	509 517
Ventes de matériels extérieurs pour VN	294 032	102 644
Total	161 110 260	159 008 533

R.2. Coût des ventes

Le coût des ventes encouru au cours de l'exercice 2015 s'élève à 128 958 750 DT contre 131 998 710 DT encourus au titre de l'exercice 2014, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice 2015	Exercice 2014
Achats de marchandises consommées	128 160 668	131 310 667
Charges de personnel	617 181	569 893
Autres charges d'exploitation	180 901	118 150
Total	128 958 750	131 998 710

R.3. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent 958 240 DT au titre de l'exercice 2015 contre 939 125 DT au titre de l'exercice 2014, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice 2015	Exercice 2014
Autres activités et revenus des immeubles	707 736	705 971
Transfert de charges	246 954	216 508
Ventes déchets	3 550	14 263
Reprises sur provisions	-	2 383
Total	958 240	939 125

R.4. Frais de distribution

Les frais de distribution encourus au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 4 046 371 DT contre 3 576 416 DT encourus au cours de l'exercice 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2015	Exercice 2014
Charge de personnel	2 533 908	2 090 466
Autres charges d'exploitation	1 261 587	1 222 508
Achats d'approvisionnements	250 876	263 442
Total	4 046 371	3 576 416

R.5. Frais d'administration

Les frais d'administration encourus au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 3 074 461 DT contre 3 198 938 DT encourus au cours de l'exercice 2014, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice 2015	Exercice 2014
Charges de personnel	1 970 416	2 059 014
Autres charges d'exploitation	794 316	865 386
Achats d'approvisionnement consommés	309 729	274 538
Total	3 074 461	3 198 938

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation encourues au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 968 609 DT contre 1 739 583 DT encourues au cours de l'exercice 2014, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice 2015	Exercice 2014
Autres charges d'exploitation	539 148	488 790
Autres droits et taxes (contribution 2014)	-	723 312
Dotations aux amortissements et aux provisions	429 461	527 481
Total	968 609	1 739 583

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent 121 766 DT au titre de l'exercice 2015 contre 88 160 DT au titre de l'exercice 2014, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice 2015	Exercice 2014
Charges financières	105 686	94 069
Intérêts sur effets VN	5 472	(782)
Gains de change	11 359	(4 569)
Pertes de change	(751)	(558)
Total	121 766	88 160

R.8. Produits des placements

Les produits des placements réalisés au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 8 580 584 DT contre 8 849 570 DT réalisés au cours de l'exercice 2014, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice 2015	Exercice 2014
Dividendes reçus d'ARTEGROS	1 999 940	1 999 940
Dividendes reçus d'ADEV	430 005	430 005
Dividendes reçus de l'UIB	52 695	-
Autres dividendes	2 091	2 427
Produits sur placements à court terme	6 095 853	6 417 198
Total	8 580 584	8 849 570

R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent 153 846 DT au titre de l'exercice 2015 contre 196 725DT au titre de l'exercice 2014, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice 2015	Exercice 2014
Plus-Value sur cession voitures	91 628	2 000
Autres gains	62 218	194 725
Total	153 846	196 725

R.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent 6 538 DT au titre de l'exercice 2015 contre 121 052 DT au titre de l'exercice 2014, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice 2015	Exercice 2014
Autres pertes ordinaires	6 538	115 523
Moins-Value sur cession voitures	-	5 529
Total	6 538	121 052

III.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Libellé	Montants en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	376 234
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	53 227
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances clients	0
Total	429 461

F.2. Variation des actifs

Libellé	Solde au 31/12/2015 (a)	Solde au 31/12/2014 (b)	Variation (b) - (a)
Stock	22 501 153	9 358 350	(13 142 803)
Créances clients	10 786 455	6 654 351	(4 132 104)
Autres actifs	2 938 490	1 515 918	(1 422 572)
Variation des actifs	36 226 098	17 528 619	(18 697 479)

F.3. Variation des passifs

Libellé	Solde au 31/12/2015 (a)	Solde au 31/12/2014 (b)	Variation (a) - (b)
Fournisseurs et comptes rattachés	67 266 929	17 161 461	50 105 468
Autres dettes	1 923 851	1 815 235	108 616
Variation des passifs	69 190 780	18 976 696	50 214 084

F.4. Plus ou moins-values de cession

Libellé	Montants en DT
Plus-value de cession	91 283
Total	91 283

F.5. Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Montants en DT
Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles	(320 286)
Total	(320 286)

F.6. Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles

Libellé	Montants en DT
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles	95 981
Total	95 981

F.7. Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières

Libellé	Montants en DT
Dépôts et cautionnements versés	23 747
Total	23 747

F.8. Encaissements sur cession d'immobilisations financières

Libellé	Montants en DT
Remboursement de cautionnements antérieurement constitués	111 383
Total	111 383

F.9. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	Solde au 31 décembre 2015
Placements à court terme	109 200 000
BTK	3
ATTIJARI BANK	340 657
BT	752 399
ZITOUNA	5 407
ARAB TUNISIAN BANK	37 951
UIB	42 551
AMEN BANQUE	228 295
UBCI	137 091
ABC	19 471
BNA	652 951
BIAT	17 530
BH	1 646 985
BTL	11
STB	247 833
Effet à l'encaissement	0
Chèques à encaisser	0
Caisse à fond fixe	6 002
CCP	198
Trésorerie nette	113 335 335

IV. Engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Provisions
1- Engagements donnés			
<i>a) Garanties réelles</i>			
Cautionnement (1)	1 377 200	1 377 200	-
Avals (2)	21 315 089	21 315 089	-
Total	22 692 289	22 692 289	-

(1) Cautions douanières et cautions sur marchés définitives et provisoires

(2) Avals relatifs aux opérations d'importation de marchandises

V. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre des exercices 2015 et 2014 se présentent comme suit :

Libellé	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat net	27 384 110	21 555 738
Nombre d'actions	38 250 000	38 250 000
Résultat par action	0,716	0,564

Le nombre d'actions en circulation est détaillé comme suit :

Date	Libellé	Actions émises	Valeur nominale	Nombre d'actions	Capital
	Nombre d'actions	38 250 000	1	38 250 000	38 250 000

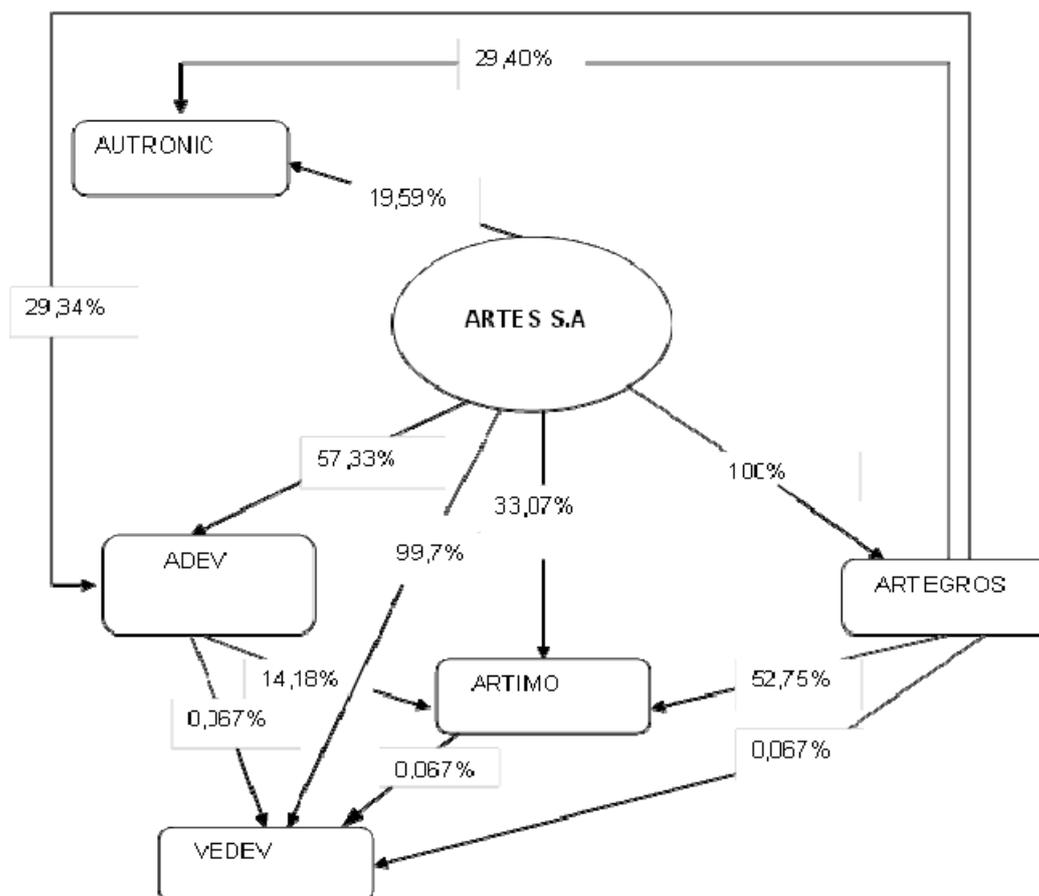
VI. Notes sur les parties liées

6.1. Parties liées

Les parties liées d'ARTES S.A sont constituées de:

1. Parties liées appartenant au Groupe ARTES

Les parties liées appartenant au Groupe ARTES se présentent comme suit :



2. Parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

Les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES comprennent les sociétés suivantes:

DALMAS, AFRIVISION ET SONY, AFRIVISION SERVICES, MAGHREB MOTORS, TMM, IMMOBILIER DE MAGHREB, POINT COM, MINOTERIE LA SOUKRA, ITUCY PEUGEOT, MODERN INDUSTRIE et IMMOBILIERET DEVELOPPEMENT.

6.2. Transactions avec les parties liées

1. Transactions avec les parties liées appartenant au Groupe ARTES

Les opérations avec les parties liées appartenant au groupe ARTES au titre de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les achats de pièces de rechange facturés par la société « ARTEGROS S.A » à la société «ARTES S.A», s'élèvent à 3 884 187 DT hors TVA. Au 31 décembre 2015, la dette du fournisseur «ARTEGROS» s'élève à 324 340 DT.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les ventes réalisées avec la société « ADEV SARL » s'élèvent à 62 652 DT hors TVA. Au 31 décembre 2015, les ventes non encore réglées s'élèvent à 41 094 DT.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société «ARTES S.A» a perçu des dividendes au titre de l'exercice 2014 des sociétés «ADEV SARL» et «ARTEGROS SA» pour un montant total de 2 429 945 DT, se détaillant comme suit:

Libellé	Montant DT
Dividendes reçus d'ARTEGROS	1 999 940
Dividendes reçus d'ADEV	430 005
Total	2 429 945

- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A.» a conclu avec la société «ARTIMO S.A.R.L» une convention pour la mise à disposition de cette dernière, d'une partie de son terrain sis au 39, avenue K.Pacha. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, le revenu résultant de cette mise à disposition s'élève à 64 575 DT en hors taxes.
Cette même convention stipule la facturation par la société «ARTIMO S.A.R.L» à la société «ARTES S.A» du loyer du nouveau show-room et des locaux d'administration édifiés sur le terrain propriété de la société «ARTES S.A».
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, le loyer correspondant s'élève à 452 025 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39, avenue K.Pacha, signé le 31 juillet 1998 avec la société «ARTEGROS S.A».
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 96 862 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « ARTEGROS S.A » un avenant au contrat signé le 06 mai 1999 portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que les frais d'assistance informatique.
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les frais d'assistance facturés par «ARTES S.A» à «ARTEGROS S.A» s'élèvent à 238 927 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha, signé le 16 juin 2006 avec la société « ADEV SARL ».
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 51 660 DT en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société «ADEV SARL » un contrat portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les frais d'assistance facturés par «ARTES S.A» à la société «ADEV SARL» s'élèvent à 132 300 DT en hors taxes.

2. Transactions avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

- Le chiffre d'affaires réalisé par la société « ARTES S.A » avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES, durant l'exercice 2015 au titre des ventes et des réparations de véhicules se présente comme suit:

Société	Chiffre d'affaires HT 2015	Créance au 31/12/2015
DALMAS	96 517	74 793
AFRIVISION ET SONY	7 484	109
ITUCY PEUGEOT	8 284	4 115
MINOTERIE LA SOUKRA	44 194	0
IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT	4189	426
IMMODEV	43 897	0
Total	204 565	79 443

- Les achats effectués par la société « ARTES S.A » auprès des autres parties liées, autres que les sociétés du groupe ARTES, durant l'exercice 2015, se présentent comme suit:

Société	Achats HT 2015	Dettes au 31/12/2015
AFRIVISION SERVICES	-	1 105
SONY AFRIVISION	84	305
DALMAS (Location) *	303 076	-
DALMAS (Achat)	247	-
Total	303 407	1 410

(*) Au cours de l'exercice 2003, un contrat de loyer a été établi entre « ARTES S.A. » et « Etablissements DALMAS et compagnies SARL» pour l'utilisation d'un lotissement situé à la zone industrielle El Mghira 1 et ce pour entreposage, entretien et livraison de véhicules neufs. La charge de loyer annuelle initiale, facturée par « Etablissements DALMAS et compagnies SARL», s'élève à 195 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la charge de loyer s'élève à 303 076 DT en hors taxes.

3. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

A. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 06 février 2008, puis modifiés par le Conseil d'Administration réuni en date du 20 décembre 2011. La rémunération est composée d'un salaire net de 37 500 DT par an.

B. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 Juin 2015 à un montant global de 45 000 DT.

Par ailleurs, M. Moncef Mzabi, M. Mzoughi Mzabi, M. Sadok Mzabi et la société DALMAS représentée par M. Moncef Mzabi ont déclaré leur renonciation aux jetons de présence au titre de l'exercice 2014 pour un montant global de 20 000 DT.

C. Les obligations et engagements de la société ARTES SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président Directeur Général		Membres du Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme :				
- Salaire	57 900	-		
- Jetons de présence			45 000	45 000
- Renonciation aux jetons de présence			(20 000)	
Total	57 900	-	25 000	45 000

4. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général par la société ARTEGROS SA, société placée sous le contrôle de la société au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, sont composés d'un salaire net de 37 500 DT par an.
- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général par la société ARTIMO SARL, société placée sous le contrôle de la société au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, sont composés d'un salaire net de 37 500 DT par an.
- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général par la société ADEV SARL, société placée sous le contrôle de la société au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, sont composés d'un salaire net de 37 500 DT par an.

VII. Evénements Postérieurs :

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 14 avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport général

Tunis, le 22 avril 2016

Messieurs les Actionnaires
de la société ARTES S.A
39, Avenue Kheireddine Pacha
1002 Tunis Belvédère

Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société ARTES S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, de la société ARTES S.A, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 100 545 960 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 27 384 110 DT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci

proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société ARTES S.A. au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers annuels, des informations d'ordre comptable fournies dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Ahmed Belaifa

Moncef Boussanouga Zammouri

Rapport Spécial

Tunis, le 22 avril 2016

Messieurs les Actionnaires
de la société ARTES S.A
39, Avenue Kheireddine Pacha
1002 Tunis Belvédère

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions ou d'opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A. » a conclu avec la société « ARTIMO SARL » une convention pour la mise à disposition d'une partie du terrain sis au 39, avenue K. Pacha propriété de la société « ARTES S.A. ».
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, le revenu résultant de cette mise à disposition s'élève à 64 575 DT en hors taxes. Cette même convention stipule la facturation par la société « ARTIMO SARL » à la société « ARTES S.A » du loyer du nouveau showroom et des locaux d'administration édifiés sur le terrain propriété de la société « ARTES S.A ». Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, le loyer correspondant s'élève à 452 025 DT en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39, avenue K. Pacha, signé le 31 juillet 1998 avec la société « ARTEGROS S.A ». Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 96 862 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu avec la société « ARTEGROS S.A » un avenant au contrat signé le 06 mai 1999 portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que les frais d'assistance informatique. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A » à « ARTEGROS S.A » s'élèvent à 238 927 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K. Pacha, signé le 16 juin 2006 avec la société « ADEV SARL ». Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 51 660 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu avec la société « ADEV SARL » un contrat portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A » à la société « ADEV SARL » s'élèvent à 132 300 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2003, un contrat de loyer a été établi entre « ARTES S.A. » et « Etablissements DALMAS et compagnies SARL » pour l'utilisation d'un lotissement situé à la zone industrielle El Mghira 1 et ce pour l'entreposage, l'entretien et la livraison de véhicules neufs. La charge de loyer annuelle initiale, facturée par « Etablissements DALMAS et compagnies SARL », s'élève à 195 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la charge de loyer s'élève à 303 076 DT en hors taxes.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

A. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 06 février 2008, puis modifiés par le Conseil d'Administration réuni en date du 20 décembre 2011. La rémunération est composée d'un salaire net de 37 500 DT par an.
- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société au titre de jetons de présence pour l'exercice 2015 a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 juin 2015 à un montant global de 45 000 DT, soit 5 000 DT par administrateur.

Par ailleurs, M. Moncef Mzabi, M. Mzoughi Mzabi, M. Sadok Mzabi et la société DALMAS représentée par M. Moncef Mzabi ont déclaré leur renonciation aux jetons de présence au titre de l'exercice 2014 pour un montant global de 20 000 DT.

B. Les obligations et engagements de la société « ARTES S.A. » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président Directeur Général		Membres du Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme :				
- Salaire	57 900	-		
- Jetons de présence			45 000	45 000
- Renonciation aux jetons de présence			(20 000)	
Total	57 900	-	25 000	45 000

IV. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « ARTES S.A. » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général de la société « ARTES S.A. » par les sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales sont détaillés comme suit :

- Par la société ARTEGROS SA : un salaire net de 37 500 DT par an
- Par la société ARTIMO SARL : un salaire net de 37 500 DT par an
- Par la société ADEV SARL : un salaire net de 37 500 DT par an.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

***Les Commissaires aux Comptes F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Associés - M.T.B.F***

Ahmed Belaifa

Moncef Boussanouga Zammouri

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société Ennakl AUTOMOBILES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI & Salah MEZIOU.

BILAN
Au 31/12/2015
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 207 134	1 431 453
Moins : Amortissements		(1 314 901)	(984 895)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(A-1)	892 233	446 558
Immobilisations corporelles		50 612 430	42 968 754
Moins : Amortissements		(17 790 898)	(15 967 855)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		32 821 532	27 000 899
Participations et créances liées à des participations	(A-1)	30 345 332	27 345 332
Moins : Provisions		-	-
Autres immobilisations financières	(B-1)	3 802 557	3 124 672
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		34 147 889	30 470 004
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		67 861 654	57 917 461
Autres actifs non courants	(B-2)	117 865	103 887
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		67 979 519	58 021 348
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		52 509 092	32 084 530
Moins : Provisions		(1 661 280)	(1 637 706)
TOTAL STOCKS	(B-3)	50 847 812	30 446 824
Clients et comptes rattachés		18 981 254	14 887 034
Moins : Provisions		(1 574 665)	(1 572 636)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	(B-4)	17 406 589	13 314 398
Autres Actifs courants	(B-5)	9 012 516	6 938 974
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-6)	72 026 128	52 903 186
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		149 293 045	103 603 382
TOTAL DES ACTIFS		217 272 564	161 624 730

BILAN
Au 31/12/2015
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		35 920 463	16 570 463
Fonds social		2 017 614	2 515 989
Résultats reportés		2 423	12 938 323
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>67 940 500</u>	<u>62 024 775</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>33 375 068</u>	<u>22 076 392</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION (I)	(B-7)	<u>101 315 568</u>	<u>84 101 167</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Provisions pour risques et charges	(B-8)	4 070 306	2 154 098
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants	(B-9)	165 170	142 670
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>4 239 476</u>	<u>2 300 768</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-10)	102 717 218	68 683 387
Autres passifs courants	(B-11)	8 507 398	6 539 408
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-12)	492 904	-
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>111 717 520</u>	<u>75 222 795</u>
TOTAL DES PASSIFS (II)		<u>115 956 996</u>	<u>77 523 563</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II)		<u>217 272 564</u>	<u>161 624 730</u>

ETAT DE RESULTAT
(Modèle de Référence)
De la période close au 31/12/2015
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
Revenus	(R-1)	316 777 602	279 709 816*
Coût des ventes	(R-2)	255 999 587	234 818 806*
		MARGE BRUTE	44 891 010
Frais de distribution	(R-3)	6 267 390	4 942 453*
Autres produits d'exploitation	(R-4)	795 942	736 533*
Autres charges d'exploitation	(R-5)	984 959	857 463*
Frais d'administration	(R-6)	23 708 644	20 870 894
		RESULTAT D'EXPLOITATION	18 956 733
Charges financières nettes	(R-7)	129 142	42 298
Produits des placements	(R-8)	9 558 421	6 364 993
Autres gains ordinaires	(R-9)	909 868	823 421
Autres pertes ordinaires	(R-10)	219 812	410 873
		RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS	25 691 976
Impôt sur les sociétés		7 357 231	3 615 584
		RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS	22 076 392

* Retraités pour les besoins de la comparabilité

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Modèle Autorisé)
Au 31/12/2015
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net après impôts	33 375 068	22 076 392
Ajustements pour :		
- Amortissements	3 214 038	2 295 270
- Provisions nettes de reprises de provisions	1 952 842	1 724 390
Variations Des :		
- Stocks	(20 424 562)	3 840 938
- Créances	(4 094 220)	4 272 657
- Autres actifs	(2 084 572)	5 781 903
- Fournisseurs et autres dettes	34 033 831	(23 036 164)
- Autres passifs	1 967 990	5 755 092
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles	(386 799)	(298 037)
Résultat des opérations de placement	(2 684 922)	(1 578 940)
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	<u>44 868 693</u>	<u>20 833 500</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants	(9 777 558)	(3 121 538)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	670 033	298 037
Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations financières	(3 000 000)	(5 297 670)
Encaissements provenant des opérations de placement	2 684 922	1 578 940
Décaissements sur prêts du personnel et cautions	(677 885)	(330 574)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<u>(10 100 487)</u>	<u>(6 872 805)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	(15 000 000)	(12 000 000)
Décaissement fond social	(1 138 167)	(864 162)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>(16 138 167)</u>	<u>(12 860 330)</u>
VARIATIONS DE TRESORERIE	<u>18 630 038</u>	<u>1 100 365</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>52 903 186</u>	<u>51 802 822</u>
Trésorerie à la fin de la période	71 533 225	52 903 186

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

1. NOTES PRELIMINAIRES

La société **ENNAKL AUTOMOBILES** est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la BVMT à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société **ENNAKL AUTOMOBILES** est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société **ENNAKL AUTOMOBILES** est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT et à partir de l'année 2015 SKODA.

2. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

L'année 2015 était riche d'évènement pour la société ENNAKL Automobiles, les faits les plus marquants sont :

- ENNAKL Automobiles reste leader du marché automobile avec 15.7% du part de Marché.
- Commercialisation de la marque SKODA.
- Célébration du cinquantième anniversaire de la société ENNAKL Automobiles.

3. RESPECT DES PRINCIPES ET NORMES COMPTABLES

Les états financiers de la société **ENNAKL AUTOMOBILES** ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables telles que prescrites, notamment, par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables ainsi que les différentes dispositions du code de commerce et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), et par référence aux conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

a- Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

b- Méthodes comptables pertinentes

Les méthodes comptables les plus significatives retenues pour la préparation des comptes se résument dans ce qui suit:

b-1 Immobilisations et amortissements

b-1-1 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique enregistre les acquisitions des différents éléments des actifs identifiables et sans substances physiques (Marques, brevets, licences et logiciels).

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût. Elles sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- | | |
|-------------|--------|
| - Logiciels | 33,33% |
|-------------|--------|

b-1-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Constructions	5%
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33,33%
- Equipements de bureau	10%
- Agencements et aménagements	10%

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 200 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

b-1-3 Charges à répartir

Cette rubrique inclue les différentes dépenses dont la rentabilité globale de ces charges est attendue au cours des exercices ultérieurs.

b-2 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société **ENNAKL AUTOMOBILES** sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

b-3 Les placements

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

b-4 Les participations

L'évaluation des participations à la clôture est faite en comparant le coût d'acquisition des titres à leur valeur d'usage.

b-5 Les revenus

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la constatation du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété à savoir la facturation du véhicule.

b-6 L'impôt sur les bénéfices

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

b-7 Changement de méthodes comptables de présentation

Au 31/12/2015, la société Ennakl Automobiles S.A, a opéré les changements de méthodes comptables suivants pour améliorer la présentation de l'état de résultat :

- La participation des constructeurs aux frais de réparation (pièces et main d'œuvre) dans le cadre de la garantie, assurée par la société Ennakl qui étaient présentés en 2014 parmi les revenus sont désormais déduits des charges correspondantes au niveau du coût des ventes.

- La participation de la société Ennakl aux frais de réparation dans le cadre de la garantie, engagés par les sous concessionnaires (réseau Ennakl) qui était présentée en 2014 parmi les autres charges d'exploitation est désormais présentée parmi le coût des ventes.

- La participation des constructeurs aux frais de réparation des sous concessionnaires dans le cadre de la garantie (réseau Ennakl) qui étaient présentés en 2014 parmi les autres produits d'exploitation sont désormais déduits des charges correspondantes au niveau du coût des ventes.

- Les supports des constructeurs présentés en 2014 parmi les autres produits d'exploitation sont désormais déduits des frais de marketing au niveau de la rubrique frais de distribution.

4. NOTES SUR LES ACTIFS

Note (B-1) Autres immobilisations financières :

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Dépôt et cautionnement	2 148 272	1 978 458
Prêts au personnel sur fonds social	1 353 524	1 029 242
Prêts au personnel sur fonds propres	300 761	116 972
TOTAL :	<u>3 802 557</u>	<u>3 124 672</u>

Note (B-2) Autres actifs non courants :

Les charges à répartir se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Dépenses engagées projet stratégique CAP 2016 & SKODA	423 406	224 925
Sous-total :	423 406	224 925
Résorption	(305 541)	(121 038)
TOTAL :	117 865	103 887

Note (B-3) Stocks :

Les stocks sont répartis comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Stock véhicules neufs		
VW/VWU/AUDI	29 346 457	14 763 044
PORSCHE	4 469 563	3 746 342
SEAT	2 142 927	885 198
MAN (BUS)	913 281	1 379 281
SKODA	7 737 226	65 743
Stock véhicules neufs encours de dédouanement		
VW/VWU/AUDI	5 901 862	7 981 061
Stock de travaux en cours	1 330 732	2 600 031
Stock de carburants et lubrifiants	34 987	165 343
Stock de Pièces de rechange	632 057	498 487
Sous total :	52 509 092	32 084 530
Provisions *	(1 661 280)	(1 637 706)
TOTAL :	50 847 812	30 446 824

(*) La politique de provision du stock des véhicules neufs de la société ENNAKL automobiles est la suivante :

- Pas de provision pour les modèles dont l'âge moyen en stock est \leq 2 ans.
- Une provision de 20% pour chaque année d'ancienneté, pour les modèles dont l'âge moyen en stock est $>$ 2 ans.
- Le montant de la provision sur stock est de 1 661 280 dt dont une provision stock VN de 1 310 502 dt et une provision stock OR de 350 778 dt.

Note (B-4) Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Clients compte courant	6 164 634	8 251 394
Clients leasing	5 310 387	4 155 957
Effets et chèques impayés	294 413	243 800
Effets à recevoir	6 088 519	1 229 703
Clients douteux	1 123 301	1 006 180
Sous total :	18 981 254	14 887 034
Provision	(1 574 665)	(1 572 636)
TOTAL :	17 406 589	13 314 398

N.B : La politique de provisionnement des créances douteuses de la société **ENNAKL AUTOMOBILES** est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice sont totalement provisionnées.

Note (B-5) Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Avances et prêts au personnel {1}	641 595	751 887
Avance Etat impôts et taxes	4 007 433	1 815 821
Autres comptes débiteurs	62 019	170 356
Fournisseurs avances et acomptes	299 939	390 253
Charges constatées d'avance	203 621	760 836
Produits à recevoir {2}	3 978 133	3 219 016
Sous total :	9 192 740	7 108 169
Provisions	180 224	169 195
TOTAL :	9 012 516	6 938 974

{1} Le détail de ce solde est le suivant :

	<u>2015</u>
Prêt à moins d'un an fonds propres	127 306
Prêt à moins d'un an fonds social	365 502
Avances sur salaire	112 340
Autres prêts au personnel	36 447
TOTAL	<u>641 595</u>

{2} Cette rubrique est détaillée comme suit :

	<u>2015</u>
Ristourne Constructeurs	1 047 942
Dividendes à recevoir	1 999 750
Intérêt et Agios	874 311
Divers	56 130
TOTAL	<u>3 978 133</u>

Note (B-6) Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Placement SICAV {1}	20 615 139	23 703 366
Autres placements à court terme	39 500 000	19 500 000
Effets à l'encaissement	8 652 834	3 816 890
Chèques à l'encaissement	1 165 017	322 778
Banques créditrices	2 082 188	5 549 202
Caisses dépenses et recettes {2}	10 950	10 950
TOTAL	<u>72 026 128</u>	<u>52 903 186</u>

{1} Le détail des placements SICAV est le suivant :

	<u>2015</u>
SICAV ATB	65 189
SICAV UBCI	3 250 803
SICAV ATTIJARI	4 521 441
SICAV BT	51 315
SICAV AB	9 143 376
SICAV MAC	3 313
SICAV BH	3 579 702
TOTAL	<u>20 615 139</u>

{2} Le détail des caisses est le suivant :

	<u>2015</u>
Caisse Dépenses	
Caisse centrale dépenses	10 000
Caisses Recettes	-
Caisse véhicules neufs (Fonds de caisse)	50
Caisse dépense Gabes (Fonds de caisse)	500
Caisse dépenses magasin pièces de rechange (Fonds de caisse)	200
Caisse dépenses atelier Charguia (Fonds de caisse)	200
TOTAL	<u><u>10 950</u></u>

5. NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET LES PASSIFS

Note (B-7) Capitaux propres

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Capital social	30 000 000	30 000 000
Fonds social {1}	2 017 614	2 515 989
Résultats antérieurs	2 423	12 938 323
Réserves et autres capitaux propres	35 920 463	16 570 463
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	67 940 500	62 024 775
Résultat de l'exercice	33 375 068	22 076 392
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT	<u><u>101 315 568</u></u>	<u><u>84 101 167</u></u>

Détail des capitaux propres au 31 décembre 2015 et des fonds propres dont la distribution est exonérée en vertu des dispositions de l'art. 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014	Reliquat fonds propres exonérés au 31-12-2013 non encore distribués	Fonds propres postérieurs au 31-12-2013	Solde au 31/12/2015
Capital Social	-	30 000 000	30 000 000
<i>Réserves légales exonérées provenant de 2013</i>	<i>3 000 000</i>	-	<i>3 000 000</i>
Fonds Social prélèvement sur bénéfices	-	2 017 614	2 017 614
Autres Réserves	-	19 350 000	19 350 000
<i>Autres Réserves exonérées provenant de 2013</i>	<i>13 570 463</i>	-	<i>13 570 463</i>
<i>Résultat reportés exonérés provenant de 2013</i>	<i>2 423</i>	-	<i>2 423</i>
Résultat de l'exercice	-	33 375 068	33 375 068
Total des capitaux propres au 31/12/2015	16 572 886	84 742 682	101 315 568

{1} : Le détail de la rubrique fonds social se présente comme suit :

Réserve pour fonds social au 31/12/2014	<u>2 515 989</u>
---	------------------

A déduire

- Aides et dons au personnel	463 377
- Financement activité sportive et excursion	58 014
- Financement du coût de la restauration	479 869
- Festivité 50 ^{ème} Anniversaire ENNAKL	159 405

A ajouter

- Affectation du résultat 2014	662 292
--------------------------------	---------

Fonds social disponible au 31/12/2015	<u>2 017 614</u>
--	-------------------------

Note (B-8) Provision pour risques et charges

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Provisions pour risques et charges	4 070 306	2 154 098
TOTAL	<u>4 070 306</u>	<u>2 154 098</u>

Note (B-9) Autres passifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Provisions pour départ à la retraite	165 170	142 670
TOTAL	<u>165 170</u>	<u>142 670</u>

Note (B-10) Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Fournisseurs locaux	2 314 881	1 962 975
Fournisseurs d'immobilisations	718 082	285 705
Fournisseurs groupe	2 823 673	2 263 790
Fournisseurs étrangers {1}	90 232 088	54 173 152
Fournisseurs, effets à payer	146 586	1 758 616
Fournisseurs, retenue de garantie	580 046	258 088
Fournisseurs, factures non parvenues	5 901 862	7 981 060
TOTAL	<u>102 717 218</u>	<u>68 683 387</u>

{1} Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<u>2015</u>
VOLKSWAGEN	53 293 347
AUDI	12 072 023
PORSCHE	1 472 915
SEAT	14 792 435
SKODA	8 214 303
DIVERS	387 065
TOTAL	<u>90 232 088</u>

Note (B-11) Autres passifs courants

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Personnel et comptes rattachés	6 337	4 255
Clients, avances et acomptes sur commandes {1}	913 684	1 765 560
Etat, impôts et taxes	3 033 961	993 128
Provision pour congés payés	901 515	748 381
Débours douanes et cartes grises	65 426	275 449
CNSS	1 155 115	748 337
Assurance groupe	211 095	260 925
Charges à payer	2 044 758	1 586 773
Produits constatés d'avance	139 269	121 423
Créditeurs divers	36 238	35 177
TOTAL	<u>8 507 398</u>	<u>6 539 408</u>

{1} Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<u>2015</u>
Clients, avances sur ventes en devise	761 778
Clients avances sur réparation atelier	19 557
Clients avances sur achat pièces de rechange	101 948
Clients extension de garantie	15 729
Divers	14 672
TOTAL	<u>913 684</u>

Note (B-12) Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
BIAT	94 806	-
BIAT GABES	361 106	-
BZ	36 992	-
TOTAL	<u>492 904</u>	<u>-</u>

6. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

Note (R-1) Revenus

	<u>2015</u>	<u>2014*</u>
Ventes de véhicules neufs	298 691 248	260 613 963
Ventes de véhicules neufs en hors taxes	3 497 813	4 679 499
Ventes de pièces de rechange et lubrifiants	12 878 455	12 504 144
Ventes de travaux atelier	2 913 329	2 903 947
Ventes de carburants	12 912	26 952
Ventes de travaux extérieurs véhicules neufs	92 078	99 253
Ventes de accessoires véhicules neufs	208 091	221 069
TOTAL	<u>318 293 926</u>	<u>281 048 827</u>

Note (R-1) Remises accordées sur ventes

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Remises accordées sur ventes véhicules neufs	1 114 225	1 059 767
Remises accordées sur ventes pièces de rechanges	402 099	279 244
TOTAL	<u>1 516 324</u>	<u>1 339 011</u>

*Retraitement en pro-forma :

- La participation des constructeurs aux frais de réparation (pièces et main d'œuvre) dans le cadre de la garantie, assurée par la société Ennakl qui étaient présentés en 2014 parmi les revenus sont désormais déduits des charges correspondantes au niveau du coût des ventes.

Note (R-2) Coût des ventes

	<u>2015</u>	<u>2014*</u>
Achats de véhicules neufs	210 231 493	178 411 531
Achats de pièces de rechange	16 859 842	16 136 574
Achats des accessoires	668 173	973 987
Achats équipements	-	5 201
Frais de transit	137 692	103 116
Droits de douane	41 385 622	29 492 510
Assurance maritime	307 810	259 847
Assurance auto confort	946 804	205 485
Fret maritime	4 579 202	3 998 437
Frais de gardiennage (STAM)	294 485	171 283
Frais de magasinage	137 358	128 546
Achats carburants	332 781	611 624
Travaux extérieurs	144 937	112 516
Achats atelier	397 950	367 211
TOTAL	<u>276 424 149</u>	<u>230 977 868</u>

Note (R-2) Variation de stocks

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Stock des travaux encours		
Stock initial	2 600 031	1 945 907
Stock final	1 330 732	2 600 031
Stock véhicules neufs		
Stock initial	28 820 669	33 876 920
Stock final	50 511 316	28 820 669
Stock lubrifiants		
Stock initial	122 840	76 564
Stock final	15 997	122 840
Stock carburants		
Stock initial	42 503	26 077
Stock final	18 990	42 503
Stock PR		
Stock initial	498 487	-
Stock final	632 057	498 487
TOTAL	<u>(20 424 562)</u>	<u>3 840 938</u>

*Retraitement en pro-forma :

- La participation des constructeurs aux frais de réparation (pièces et main d'œuvre) dans le cadre de la garantie, assurée par la société Ennakl qui étaient présentés en 2014 parmi les revenus sont désormais déduits des charges correspondantes au niveau du coût des ventes.

- La participation de la société Ennakl aux frais de réparation dans le cadre de la garantie, engagés par les sous concessionnaires (réseau Ennakl) qui était présentée en 2014 parmi les autres charges d'exploitation est désormais présentée parmi le coût des ventes.

- La participation des constructeurs aux frais de réparation des sous concessionnaires dans le cadre de la garantie (réseau Ennakl) qui étaient présentés en 2014 parmi les autres produits d'exploitation sont désormais déduits des charges correspondantes au niveau du coût des ventes.

Par ailleurs, les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks de véhicules neufs nettes des reprises de provisions correspondantes qui étaient présentés en 2014 en tant qu'éléments du coût des ventes, ont été présentées en 2015 parmi les autres charges d'exploitation.

Note (R-3) Frais de distribution

	<u>2015</u>	<u>2014*</u>
Charge salariale des commerciaux	2 517 216	1 488 696
Commissions sous concessionnaires	1 109 412	1 021 262
Bonus sous concessionnaires	113 200	263 822
Frais marketing	1 207 156	906 666
Abonnements constructeurs	354 084	129 864
Autres frais sur vente	{ 1 } 966 322	1 132 143
TOTAL	<u>6 267 390</u>	<u>4 942 453</u>

* Retraitement en pro-forma :

- Les supports des constructeurs présentés en 2014 parmi les autres produits d'exploitation sont désormais déduits des frais de marketing au niveau de la rubrique frais de distribution.

{1} : Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Remboursement 1 ^{ère} inspection véhicules neufs	318 904	297 438
Gratuités accessoires relatives à des opérations commerciales	28 812	198 385
Frais des plaques d'immatriculation	140 828	174 645
Frais de lavage des véhicules neufs à la livraison	85 037	98 088
Frais d'études satisfaction clients et autre frais sur vente	320 783	270 731
Frais d'homologation et de visite technique	23 759	16 043
Divers	48 199	76 813
TOTAL	<u>966 322</u>	<u>1 132 143</u>

Note (R-4) Autres produits d'exploitation

	<u>2015</u>	<u>2014*</u>
Quote-part dans les charges communes	383 927	299 898
Frais de gestion et autres ventes	57 384	87 777
Ristourne TFP	109 196	115 385
Location	234 482	217 678
Transfert de charges	10 953	15 795
TOTAL	<u>795 942</u>	<u>736 533</u>

*** Retraitement en pro-forma :**

- Les remboursements de garantie des constructeurs au titre du service après-vente des sous concessionnaires (réseau Ennakl) qui étaient présentés en 2014 parmi les autres produits d'exploitation sont désormais déduits des charges correspondantes au niveau du coût des ventes.

- Les supports des constructeurs présentés en 2014 parmi les autres produits d'exploitation sont désormais déduits des frais de marketing au niveau de la rubrique frais de distribution.

Note (R-5) Autres charges d'exploitation

	<u>2015</u>	<u>2014*</u>
Dons et subventions	48 443	58 086
Réceptions cadeaux et restaurations	134 713	154 882
Documents et abonnements locaux	22 836	12 455
Provisions sur stock de véhicules neufs	620 204	955 278
Reprise de provisions sur stock de véhicules neufs	(596 629)	(670 883)
Frais séminaires	415 254	181 171
Frais bancaires	259 130	86 620
Locations diverses	30 059	24 479
Divers charges	50 950	55 375
TOTAL	<u>984 959</u>	<u>857 463</u>

*** Retraitement en pro-forma :**

- La participation de la société Ennakl aux frais de réparation dans le cadre de la garantie, engagés par les sous concessionnaires (réseau Ennakl) qui était présentée en 2014 parmi les autres charges d'exploitation est désormais présentée parmi le coût des ventes.

Par ailleurs, les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks de véhicules neufs nettes des reprises de provisions correspondantes qui étaient présentés en 2014 en tant qu'éléments du coût des ventes, ont été présentées en 2015 parmi les autres charges d'exploitation.

Note (R-6) Frais d'administration

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Entretien et réparation	683 230	706 926
Gardiennage	754 564	848 834
Personnel intérimaire et sous-traitance générale	113 906	89 271
Honoraires	817 697	703 030
Energie	439 016	394 747
Communication et Internet	277 696	258 391
Charge de personnel (autre que la charge salariale des commerciaux)	12 818 202	10 909 956
Assurance	271 588	144 486
Impôts et taxes	1 165 307	1 386 795
Transport de marchandises	159 898	134 973
Frais de déplacement	669 447	879 529
Location	394 788	317 910
Dotations aux amortissements et résorptions	3 214 038	2 656 050
Dotations aux provisions	1 929 267	1 839 453
Reprises sur provisions	-	(399 457)
TOTAL	<u>23 708 644</u>	<u>20 870 894</u>

Note (R-7) Charges financières

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Perte de change	92 943	28 415
Agios bancaires débiteurs	36 199	13 883
TOTAL	<u>129 142</u>	<u>42 298</u>

Note (R-8) Produits des placements

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Produits nets sur placements	2 153 551	1 207 608
Produits sur placement SICAV (1)	531 372	371 332
Dividendes reçus (2)	6 692 328	4 568 781
Intérêts créditeurs	167 179	105 891
Autres produits financiers	13 991	111 381
TOTAL	<u>9 558 421</u>	<u>6 364 993</u>

(1) : Revenus des valeurs mobilières de placement en SICAV obligataires.

(2) : Les dividendes se détaillent comme suit :

- CAR GROS: 4 999 750 Dinars
- ATTIJARI BANK: 1 159 194 Dinars
- ATL: 533 384 Dinars

Note (R-9) Autres gains ordinaires

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Produits non récurrents	228 223	335 689
Différences de règlement et débours	276 053	189 696
Profits sur cessions d'immobilisations	405 592	298 036
TOTAL	<u>909 868</u>	<u>823 421</u>

Note (R-10) Autres pertes ordinaires

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Autres pertes	141 134	323 501
Pertes sur créances irrécouvrables	45 918	8 230
Différences de règlement et débours	2 922	8 451
Pénalités de retard	29 839	70 691
TOTAL	<u>219 812</u>	<u>410 873</u>

7. NOTE SUR LE TRESORERIE DE FIN DE PERIODE

La trésorerie de fin de période se détaille comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Placements	60 115 139	43 203 366
Chèques clients en portefeuille	1 165 017	322 778
Effets clients en portefeuille	8 652 834	3 816 890
Comptes bancaires débiteur et CCP	2 082 188	5 549 202
Caisse	10 950	10 950
Découverts bancaires	(492 904)	-
TOTAL	<u>71 533 225</u>	<u>52 903 186</u>

A1-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2015

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES					AMORTISSEMENTS				Valeur comptable nette au 31/12/2015
	Cumul au	Acquisitions Au 31/12/2015	(-) Cessions	(+/-) Reclassements	Cumul au	Cumul des amortissements au	Dotation aux amortissements Au 31/12/2015	Amortissements des immobilisations cédées	Cumul des amortissements au	
	31/12/14	2015	2015		31/12/15	31/12/14	2015	2015	31/12/15	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Logiciels informatiques	1 235 260	383 338	-	-	1 618 598	926 744	152 621	-	1 079 365	539 233
Autres Immobilisations Incorporelles	196 193	392 344	-	-	588 537	58 151	177 386	-	235 536	353 000
Total immobilisations incorporelles	1 431 453	775 682	-	-	2 207 134	984 895	330 007	-	1 314 901	892 233
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	7 303 881	-	-	-	7 303 881	-	-	-	-	7 303 881
Constructions	15 036 866	-	-	4 392 607	19 429 473	6 096 533	763 159	-	6 859 691	12 569 782
Installations techniques	297 490	-	-	-	297 490	83 466	11 229	-	94 695	202 795
A A I Techniques	401 966	-	-	-	401 966	401 807	158	-	401 966	-
A A I Générales	6 653 848	4 064 253	-	-	10 718 102	2 964 201	692 617	-	3 656 818	7 061 283
Matériel de transport	3 948 360	393 151	-	1 203 088	3 138 422	1 934 124	615 286	-	919 854	1 508 866
Equipements de bureaux	1 506 809	99 172	-	-	1 605 980	796 068	110 579	-	906 646	699 334
Matériel informatique	1 849 133	194 290	-	-	2 043 422	1 588 410	158 796	-	1 747 206	296 216
Matériel et outillages	4 832 403	525 668	-	-	5 358 072	2 103 247	391 071	-	2 494 318	2 863 754
Immobilisations en cours	890 502	3 570 229	-	-	4 460 731	-	-	-	-	315 620
Avances sur commandes d'immobilisations	247 496	-	-	-	247 496	-	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	42 968 754	8 846 762	-	1 203 088	50 612 430	15 967 855	2 742 896	-	919 854	17 790 898
										-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	44 400 207	9 622 444	-	1 203 088	52 819 564	16 952 750	3 072 903	-	919 854	19 105 800

A2-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31/12/2015

Participations	Participations cumulées fin 2014		Participations 2015			Total	Détection en %
	Nbre actions souscrites/achetées	Valeur d'acquisition	Nbre actions souscrites/achetées	Valeur de cession	Valeur d'acquisition		
Actions							
CAR GROS	19 999	1 999 900				1 999 900	99,99%
A.T.L	1 813 505	4 627 143				6 547 330	10,67%
	640 062	1 920 187					
	213 354	0*					
HEVI	10	100				100	2,00%
ATTIJARI BANK	772 798	10 498 002				10 498 002	1,94%
S/TOTAL I		19 045 332				19 045 332	
Placements à long terme							
Fonds gérés Amen SICAR		8 000 000				8 000 000	
Emprunt National 2014		300 000		300 000		0	
Emprunt Obligataire Amen Bank			33 000		3 300 000	3 300 000	
S/TOTAL II		8 300 000				11 300 000	
TOTAL GENERAL		27 345 332				30 345 332	

* Actions gratuites

**A3-TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
AU 31/12/2015**

Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Resultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2014	30 000 000	3 000 000	10 221 632	3 348 831	12 938 323	2 515 989	22 076 392	84 101 167
Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2014								
Reclassement de la réserve spéciale pour renouvellement des immobilisations			348 831	(348 831)				
Affectation en résultats reportés					22 076 392		(22 076 392)	
Affectation réinvestissement				5 000 000	(5 000 000)			
Affectation réserves			14 350 000		(14 350 000)			
Affectation en fonds social					(662 292)	662 292		
Dividendes distribués					(15 000 000)			(15 000 000)
Mouvements sur fonds social						(1 160 667)		(1 160 667)
Résultat de la période							33 375 068	33 375 068
Capitaux propres au 30 DECEMBRE 2015	30 000 000	3 000 000	24 920 463	8 000 000	2 422	2 017 614	33 375 068	101 315 568

A-4 : Etat des engagements hors bilan au 31-12-2015 :

I) ETAT DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE PAR BANQUE (LETTRE DE CREDIT STAND BY)

En euro

BANQUE	MONTANT LC STANDBY	TOTAL
AB	22 000 000	22 000 000
BH	15 000 000	15 000 000
ATTIJARI BANK	17 000 000	17 000 000
UBCI	10 000 000	10 000 000
TOTAL	64 000 000	64 000 000

II) ETAT DES CAUTIONS BANCAIRES

En dinars

NATURE	B I A T	AMEN BANK	BT	UBCI	BANQUE ZITOUNA	TOTAL
Cautions provisoires	1 500,000	102 400,000		1 500,000		105 400,000
Cautions définitives	782 607,836	464 019,576		3 900,000	37 908,600	1 288 436,012
Cautions de retenue de garantie	637 647,270	774 252,600	13 246,002		31 265,000	1 456 410,872
Cautions pour admission temporaire	1 344 790,000	4 712 500,000				6 057 290,000
Autres	1 102 759,984	377 345,175				1 480 105,159
TOTAL	3 869 305,090	6 430 517,351	13 246,002	5 400,000	69 173,600	10 387 642,043

A5-Soldes Intermédiaires de Gestion au 31/12/2015

	2014 *	2015		2014 *	2015		2014 *	2015
Produits			Charges			Soldes		
Ventes de marchandises	279 709 816	316 777 602	Cout d'achat des marchandises vendues	235 328 339	254 824 795			
Marge commerciale	44 381 476	61 952 807				Marge commerciale	44 381 476	61 952 807
			Autres charges externes	11 273 969	10 395 187			
Valeur ajoutée Brute	33 107 507	51 557 621				Valeur ajoutée Brute	33 107 507	51 557 621
			Impôts et taxes	1 473 953	1 209 085			
Excédent brut d'exploitation	19 234 902	35 013 117	Charges de personnel	12 398 652	15 335 418	Excédent brut d'exploitation	19 234 902	35 013 117
Autres produits ordinaires	5 012 312	1 685 598	Autres charges ordinaires	410 873	219 812			
Produits financiers	6 364 993	9 558 421	Charges financières	128 919	129 142			
			Dotations aux amort et aux prov	4 380 440	5 151 720			
			Impot/résultat ordinaire	3 615 585	7 381 392			
Résultat des activités ordinaires	22 076 392	33 375 069				Résultat des activités ordinaires	22 076 392	33 375 069
Effet des modifications comptables	0	0	Pertes extraordinaires	0	0			
Résultat net après modifications comptables	22 076 392	33 375 068				Résultat net après modifications comptables	22 076 392	33 375 068

*** Retraitement en pro-forma :**

Au 31/12/2015, la société Ennakl Automobiles S.A, a opéré les changements de méthodes comptables décrits au paragraphe **3. b-7** pour améliorer la présentation de l'état de résultat. De ce fait, la colonne comparative des soldes intermédiaires de gestion a été retraitée en pro-forma.

ANNEXE 6 : PARTIES LIEES

1) Location d'un magasin de pièces de rechange à la société CAR GROS :

La société Ennakl Automobiles a loué à la société CAR GROS un local sis à la Charguia II d'une superficie de 1 250 m² affecté à hauteur de 1 200 m² en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m² en tant que showroom. Le loyer annuel de 2015 suivant l'avenant de 01/01/2009 s'élève à 134 801 DT TTC.

2) Charges communes 2015 Ennakl / CAR GROS :

La société Ennakl Automobiles a facturé à la société CAR GROS un montant de 453 034 DT TTC à titre de charges communes en 2015.

3) Achats et ventes Ennakl / CAR GROS 2015 et opérations diverses :

- La société CAR GROS a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 18 253 300 DT TTC nets de remises à titre de vente de pièces de rechanges, de matériel et d'outillages.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société CAR GROS un montant de 14 207 DT TTC à titre de frais d'entretien et de réparation.
- La part de la société Ennakl Automobiles dans les dividendes distribués par CAR GROS sur le résultat de l'exercice 2014 est de 4 999 750 DT.

4) Placements réalisés auprès de l'Amen Bank en 2015

La société Ennakl Automobiles a réalisé des opérations de placement en comptes à terme et en certificats de dépôts auprès de l'Amen Bank pour un montant global de 62 000 000 dinars aux conditions contractuelles.

A la date de clôture l'encours des placements de la société ENNAKL Automobiles auprès de l'Amen Bank est de 31 500 000 dinars.

5) Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations :

Au 31-12-2015, les fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR sont d'un montant de 8 000 000 dinars.

La société Ennakl Automobiles a inscrit en charges à payer au 31-12-2015 le montant de 80 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de l'Amen SICAR.

La société Ennakl Automobiles a inscrit en produits à recevoir au 31-12-2015 le montant de 289 149 DT au titre des revenus des fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR.

6) Placements SICAV auprès de l'Amen Bank :

L'encours des placements détenus par la société Ennakl Automobiles auprès de l'Amen SICAV au 31-12-2015 s'élève à 9 143 376 DT (réévalués sur la base de la valeur liquidative du 31-12-2015 qui est de 103,902 DT).

7) Frais d'assurance encourus avec Assurances COMAR :

La société Ennakl Automobiles a encourus auprès de l'Assurances COMAR au 31-12-2015 des frais d'assurance s'élevant à 3 281 622 DT.

8) Obligations et engagements avec les dirigeants :

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société en 2015 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBBACHE		LAAROUSI BEN YEDDER	
	Président Directeur Général		Secrétaire Général	
	Charges de l'exercice 2015	Passifs au 31/12/2015	Charges de l'exercice 2015	Passifs au 31/12/2015
Salaire et primes	339 091	0	148 000	0
Voiture de fonction	1 320	0	1 320	0
Quotas essence	8 016	0	8 016	0

Les charges encourues en 2015 au titre des voitures de fonction et des quotas d'essence font partie de leurs salaires bruts.

9) Avantages servis à l'Administrateur chargé de mission auprès de la Direction générale :

La rémunération servie à l'administrateur chargé de mission Mr. Mohamed Hechmi Blouza auprès de la direction générale en 2015 se détaille comme suit :

- Honoraires annuels de 79 500 DT HT soit 89 040 DT TTC.
- Une voiture de service.
- Un quota de carburant de 400 litres SSP par mois.

10) Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :

La société Ennakl automobiles a servi en 2015 aux représentant permanent d'administrateurs et membres du comité permanent d'audit les rémunérations suivantes exprimées en DT et en HT :

Nom	Qualité	Rémunération
Fethi Mestiri	Président du CPAI et représentant permanent de Tunisie Leasing	8 000
Khaled Bouricha	Membre du CPAI et représentant permanent de Tunisie Développement SICAR	4 000
Hakim Ben Yedder	Membre du CPAI et représentant permanent d'Assurances COMAR	4 000

11) Participation aux frais de siège de la société PGI Holding :

La société Ennakl automobiles a versé à la société PGI Holding le montant de 188 800 DT TTC à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

12) Contrat de liquidité exécuté en Bourse en 2015 par les principaux actionnaires :

Un contrat de liquidité a été mis en place par les sociétés AFC, PGH, PGI Holding, SICOF et Assurances COMAR à la Bourse des Valeurs mobilières de Tunis le 12/03/2015 pour une durée d'un an. Ce contrat est composé de trois cent mille (300.000) titres ENNAKL et de trois millions (3.000.000 DT) de dinars de liquidité.

13) Participation dans l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank en 2015 :

La société Ennakl Automobiles a souscrit 33 000 obligations en 2015 à l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT
- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
- Nombre d'obligations : 33 000
- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1^{ère} année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

De ce fait, la société Ennakl automobiles a inscrit en produits à recevoir au 31-12-2015, le montant de 223 943 DT relatif aux intérêts courus et non encore échus rattachés à ces obligations.

14) Cession de la participation dans l'emprunt national de 2014 au profit de l'Amen Bank :

En 2015, la société Ennakl Automobiles a cédé au profit de l'Amen Bank sa participation à l'emprunt National 2014 pour un prix de 310 869 dinars dont la valeur nominale s'élève à 300 000 dinars.

15) Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et groupe PGH) en 2015 :

La société Ennakl Automobiles a facturé à titre de vente de véhicules au 31-12-2015 :

- Amen Bank 364 934 DT TTC
- Assurance COMAR 96 915 DT TTC
- Café Ben Yedder et Café Bondin 613 361 DT TTC
- PGH 71 622 DT TTC

16) Opérations de vente par leasing réalisées en 2015 financées par la société Tunisie Leasing :

La société Tunisie Leasing a financé des opérations de vente réalisées par la société Ennakl Automobiles en 2015 pour un montant total de 35 453 941 DT TTC.

Tunis, le 31 Mars 2016,
MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES S.A.
LA CHARGUIA II
1080 – TUNIS -

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers individuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé à l'audit des états financiers individuels ci-joints de la Société ENNAKL Automobiles S.A, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 Décembre 2015 et des notes aux états financiers individuels.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers individuels

Ces états financiers individuels, qui font apparaître un total net de bilan de **217 272 564 DT**, un résultat bénéficiaire net de **33 375 068 DT**, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers individuels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la Société ENNAKL Automobiles S.A.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers individuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers individuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers individuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants, concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement professionnel du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers individuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers individuels, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus et des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers individuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers individuels susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL Automobiles S.A arrêtée au 31 Décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers individuels susmentionnés.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers.

Ces informations n'appellent, de notre part, aucune remarque particulière.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société Ennakl Automobiles S.A. avec la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Les co-commissaires aux comptes :

FMBZ KPMG Tunisie

Cabinet Salah Meziou

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Managing Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner

Tunis, le 31 Mars 2016,
MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES
S.A.
LA CHARGUIA II
1080 – TUNIS -

**RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2015**

Messieurs les Actionnaires,

En application des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que votre Conseil d'Administration nous a avisés des conventions et engagements réglementés suivants :

**I- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT
L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2015 :**

- La société « Ennakl Automobiles » a loué à la société « CAR GROS » un local sis à la Charguia II d'une superficie de 1 250 m² affecté à hauteur de 1 200 m² en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m² en tant que showroom. Le loyer annuel de 2015 suivant l'avenant de 01/01/2009 s'élève à 134 801 DT toutes taxes comprises.

II- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2015 :

L'examen des comptes de la société « ENNAKL AUTOMOBILES », arrêtés au 31/12/2015, nous a permis de relever les conventions et engagements réglementés suivants :

- Facturation par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à la société « CAR GROS » d'un montant toutes taxes comprises de 453 034 DT, à titre de charges communes relatives à l'exercice 2015.
- Facturation par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à la société « CAR GROS » d'un montant toutes taxes comprises de 14 207 DT à titre de frais d'entretien et de réparation.
- Facturation par la société « CAR GROS » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES » d'un montant toutes taxes comprises de 18 253 300 DT nets de remises, au titre des ventes de pièces de rechange.
- Facturation par la société « CAR GROS » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES » d'un montant toutes taxes comprises de 1 392 DT, au titre des ventes d'outillages.
- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a réalisé des opérations de placement en comptes à terme et en certificats de dépôts auprès de l'« AMEN BANK » pour un montant global de 62 000 000 dinars aux conditions contractuelles. Les encours de placement de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2015 auprès de l'« AMEN BANK » s'élèvent à 31 500 000 DT et se détaillent comme suit :

(Exprimé en DT)

Montants	Date de souscription	Date d'échéance
6 500 000	08/08/2015	04/02/2016
4 000 000	29/08/2015	25/02/2016
5 000 000	26/09/2015	24/03/2016
7 000 000	13/10/2015	10/04/2016
3 000 000	25/11/2015	23/02/2016
6 000 000	30/11/2015	28/02/2016

- Les encours des placements de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2015 auprès de l'« AMEN SICAV » s'élèvent à 9 134 376 DT (réévalués sur la base de la valeur liquidative du 31-12-2015 s'élevant à 103,902 DT).
- Les fonds gérés de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2015 déposés auprès de l'« AMEN SICAR » présentent un solde de 8 000 000 DT se détaillant comme suit :

(Exprimé en DT)

Montants	Année de souscription	Date d'échéance
3 000 000	2014	2020
5 000 000	2015	2021

Au 31-12-2015, la société « ENNAKL AUTOMOBILES » a inscrit en charges à payer le montant de 80 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1 % au profit de l'« AMEN SICAR ».

Au 31-12-2015, la société « ENNAKL AUTOMOBILES » a inscrit en produits à recevoir le montant de 289 149 DT au titre des revenus des fonds gérés déposés auprès de l'« AMEN SICAR ».

- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a encouru des frais d'assurance pour le compte de la compagnie « ASSURANCES COMAR » pour un montant de 3 281 622 DT.
- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a versé à la société « PGI HOLDING » le montant de 188 800 DT TTC à titre de participation aux frais de siège de l'exercice 2015 de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.
- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a souscrit 33 000 obligations en 2015 à l'emprunt obligataire émis par l'« AMEN BANK » aux modalités suivantes :
 - Valeur nominale : 100 DT
 - Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
 - Nombre d'obligations : 33 000
 - Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1^{ère} année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

De ce fait, la société « ENNAKL AUTOMOBILES » a inscrit en produits à recevoir au 31-12-2015, le montant de 223 943 DT relatif aux intérêts courus et non encore échus rattachés à ces obligations.

- En 2015, la société « ENNAKL AUTOMOBILES » a cédé au profit de l' « AMEN BANK » sa participation à l'emprunt National 2014 pour un prix de 310 869 dinars dont la valeur nominale s'élève à 300 000 dinars.
- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a servi en 2015 aux représentants permanents d'administrateurs et membres du comité permanent d'audit les rémunérations suivantes exprimées en dinars :

Nom	Qualité	Rémunération
Fethi Mestiri	Président du CPAI et représentant permanent de Tunisie Leasing	8 000
Khaled Bouricha	Membre du CPAI et représentant permanent de Tunisie Développement SICAR	4 000
Hakim Ben Yedder	Membre du CPAI et représentant permanent d'Assurances COMAR	4 000

III- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS LES DIRIGEANTS :

- Conformément aux dispositions de l'article 200. § II. Alinéa 5 du Code des Sociétés Commerciales, les rémunérations des dirigeants de la société peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBBACHE		LAAROSSI BEN YEDDER	
	Président Directeur Général		Secrétaire Général	
	Charges de l'exercice 2015	Passifs au 31/12/2015	Charges de l'exercice 2015	Passifs au 31/12/2015
-Salaire, primes et avantages en nature*	348 427	0	157 336	0

* y compris un quota de carburant et une voiture de fonction.

- La rémunération servie par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à l'administrateur chargé de mission Mr. Mohamed Hechmi Blouza auprès de la direction générale en 2015 se détaille comme suit :
 - Honoraires annuels de 79 500 DT HT soit 89 040 DT TTC.
 - Une voiture de service.
 - Un quota de carburant de 400 litres par mois.

Par ailleurs nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Les co-commissaires aux comptes :

FMBZ KPMG Tunisie

Cabinet Salah Meziou

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Managing Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Walid BEN AYED et M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre	
		<u>2015</u>	<u>2014</u>
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	9 213 283	10 670 992
Créances sur la clientèle de Leasing	5	426 164 176	403 795 854
Acheteurs factorés	6	8 789 541	10 029 312
Portefeuille de placement	7	11 725 221	16 334 547
Portefeuille d'investissement	8	6 906 834	4 304 322
Valeurs immobilisées	9	4 320 424	3 645 002
Autres actifs	10	2 989 811	4 889 559
TOTAL DES ACTIFS		<u>470 109 290</u>	<u>453 669 587</u>
	Notes	31 Décembre	
		<u>2015</u>	<u>2014</u>
PASSIFS			
Concours bancaires	11	569	760 431
Dettes envers la clientèle	12	6 671 439	7 019 561
Comptes courants des adhérents	6	1 648 720	1 784 952
Emprunts et dettes rattachées	13	396 015 483	385 181 991
Fournisseurs et comptes rattachés	14	22 923 578	18 767 049
Autres passifs	15	2 926 941	2 960 422
TOTAL DES PASSIFS		<u>430 186 730</u>	<u>416 474 405</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		21 250 000	21 250 000
Réserves		8 687 104	6 192 204
Résultats reportés		5 204 778	4 301 979
Effets des modifications comptables		(551 800)	(551 800)
Résultat de l'exercice		5 332 477	6 002 799
Total des capitaux propres	16	<u>39 922 559</u>	<u>37 195 181</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>470 109 290</u>	<u>453 669 587</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2015	2014
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>	61 223 604	59 750 340
Engagements de financement en faveur de la clientèle	13 185 754	13 040 196
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	45 108 943	43 554 344
Engagements de factoring	2 928 906	3 155 800
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	535 628 923	516 154 787
Garanties reçues	638 458	788 458
Intérêts à échoir sur contrats actifs	68 414 468	63 054 807
Valeurs des biens, objet de leasing	466 575 997	452 311 522
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	7 104 763	11 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	7 104 763	11 000 000

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre	
		2015	2014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus de Leasing	17	39 673 703	35 991 932
Revenus de Factoring	18	932 043	887 231
Total des revenus		40 605 746	36 879 163
Autres produits d'exploitation	19	2 013 996	1 986 823
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		42 619 742	38 865 986
Charges financières nettes	20	(25 727 662)	(22 734 155)
Commissions encourues		(89 226)	(64 000)
Produits des placements	21	638 332	460 996
PRODUITS NETS		17 441 186	16 528 827
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	22	(4 002 471)	(3 653 800)
Autres charges d'exploitation	23	(2 316 123)	(2 481 075)
Dotations aux amortissements	24	(353 229)	(302 873)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		10 769 363	10 091 079
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(2 903 545)	(2 515 193)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(316 964)	(2 753)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 548 854	7 573 133
Autres gains ordinaires	27	363 424	355 038
Autres pertes ordinaires	28	(76 949)	(3 111)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		7 835 330	7 925 060
Impôt sur les bénéfices	29	(2 502 852)	(1 922 262)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 332 477	6 002 799
Résultat par action	16	2,509	2,825

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	264 933 826	249 021 302
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	39 188 942	25 883 293
Financements des adhérents	31	(37 112 228)	(28 715 498)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(241 527 751)	(240 048 674)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(7 232 067)	(5 700 567)
Intérêts payés	34	(25 069 397)	(21 667 334)
Impôts et taxes payés	35	(2 937 080)	(2 415 122)
Autres flux de trésorerie	36	5 262 094	(14 303 174)
		<u>(4 493 660)</u>	<u>(37 945 774)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(928 730)	(259 971)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	11 194	44 689
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 500 000)	(2 000 000)
		<u>(3 417 536)</u>	<u>(2 215 281)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	40	(2 605 099)	(2 612 622)
Encaissements provenant des emprunts	13	179 321 605	171 047 662
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(165 108 157)	(141 808 565)
Flux liés au financement à court terme	13	(4 395 000)	21 370 000
		<u>7 213 349</u>	<u>47 996 475</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(697 847)</u>	<u>7 835 420</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	41	9 910 561	2 075 141
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	9 212 714	9 910 561

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000 DT, divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000 DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2015, à 21.250.000 DT composé de 2.125.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 31 Décembre 2015, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** » et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,

- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash flow » compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT ;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;

- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24 et adaptée par « **ATTIJARI LEASING** ».

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. BTP ;
 - c. Commerce ;
 - d. Industrie ;
 - e. Médical ;
 - f. Services ;
 - g. Tourisme ;
 - h. Transport.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2012 à 2014 TMM_{gi} selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;

- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi}.

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2015. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2014}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2012-2014 :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

Avec TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = (\text{Engagements}_{gi} \text{ 0 et 1}) \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et des avoirs auprès des banques, est le suivant :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Banques	9 211 091	10 670 962
- Caisses	2 192	30
<u>Total</u>	<u>9 213 283</u>	<u>10 670 992</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Créances de leasing	425 718 418	403 945 431
- Impayés	33 521 602	31 427 800
- Effets impayés et à l'encaissement	44 759	44 696
- Intérêts échus et différés	(2 095 352)	(1 915 951)
- Créances sur contrats en instance de mise en force	2 450 749	1 721 565
<u>Total brut</u>	<u>459 640 175</u>	<u>435 223 541</u>
- Provisions pour dépréciation des encours	(11 125 751)	(10 256 015)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(16 700 234)	(15 648 076)
- Provisions additionnelles	(374 955)	(448 259)
- Provisions collectives	(1 895 481)	(1 704 976)
- Provisions pour différence d'encours	(169 531)	(169 530)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 165 799)	(3 156 581)
<u>Total des provisions et produits réservés</u>	<u>(33 475 999)</u>	<u>(31 427 687)</u>
<u>Total net</u>	<u>426 164 176</u>	<u>403 795 854</u>

Les mouvements enregistrés sur les créances de Leasing durant l'exercice, sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2014**405 666 996**Additions de la période

- Investissements	216 261 769
- Relocations	3 561 282
- Consolidations	47 192

Retraits de la période

- Remboursement des créances échues	(179 509 514)
- Remboursement anticipé de créances	(12 639 056)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(158 193)
- Relocations	(4 558 660)
- Radiations de créances	(502 649)

Solde au 31 Décembre 2015**428 169 167**Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaille par maturité, comme suit :

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs (a)	<u>473 604 075</u>	<u>446 445 386</u>
A recevoir dans moins d'un an	179 191 264	165 592 249
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	284 073 193	266 651 299
A recevoir dans plus de 5 ans	10 339 618	14 201 838
Produits financiers non acquis (b)	<u>68 414 468</u>	<u>63 054 807</u>
A recevoir dans moins d'un an	31 992 499	29 431 012
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	35 144 792	31 953 211
A recevoir dans plus de 5 ans	1 277 177	1 670 584
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	<u>405 189 607</u>	<u>383 390 579</u>
Créances en instance de mise en force (2)	<u>2 450 749</u>	<u>1 721 565</u>
Créances échues (3)	<u>366 088</u>	<u>477 647</u>
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	<u>1 918 639</u>	<u>395 333</u>
Contrats suspendus (contentieux) (5)	<u>18 244 085</u>	<u>19 681 873</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	<u>428 169 167</u>	<u>405 666 996</u>

Analyse par secteur d'activité :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Bâtiment et travaux publics	48 985 984	47 195 347
Industrie	49 652 540	59 925 992
Tourisme	7 773 093	6 812 977
Commerces et services	230 102 183	227 228 980
Agriculture	91 655 367	64 503 700
<u>Total</u>	<u>428 169 167</u>	<u>405 666 996</u>

Analyse par type de matériel :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Equipements	41 380 406	44 673 610
Matériel roulant	311 435 666	298 162 354
Matériel spécifique	45 776 191	42 135 935
<u>Sous Total</u>	<u>398 592 263</u>	<u>384 971 899</u>
Immobilier	29 576 903	20 695 097
<u>Total</u>	<u>428 169 167</u>	<u>405 666 996</u>

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2015 comme suit :

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable)	317 927 089	81 540 310	4 531 850	4 146 961	17 482 155	425 628 365
Impayés	1 157 276	10 057 013	1 218 178	1 655 199	19 433 936	33 521 602
Contrats en instance de mise en force	2 206 749	-	-	-	244 000	2 450 749
CREANCES LEASING	321 291 114	91 597 323	5 750 028	5 802 160	37 160 090	461 600 716
Avances reçues (*)	(4 410 493)	(55 018)	(65 177)	(89 073)	(2 051 676)	(6 671 439)
ENCOURS GLOBAL	316 880 620	91 542 305	5 684 851	5 713 087	35 108 414	454 929 277
ENGAGEMENTS HORS BILAN	12 775 080	410 674	-	-	-	13 185 754
TOTAL ENGAGEMENTS	329 655 701	91 952 979	5 684 851	5 713 087	35 108 414	468 115 031
Produits réservés	-	-	(165 999)	(250 151)	(2 749 649)	(3 165 798)
Provisions sur encours financiers	-	-	(28 694)	(172 511)	(10 924 546)	(11 125 751)
Provisions sur impayés	-	-	(182 866)	(575 766)	(15 941 601)	(16 700 234)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(374 955)	(374 955)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(377 559)	(998 429)	(29 990 750)	(31 366 738)
ENGAGEMENTS NETS	329 655 701	91 952 979	5 307 293	4 714 658	5 117 663	436 748 294

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,21%	1,22%	7,50%
	9,93%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2014	10,41%
--	---------------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	6,64%	17,48%	85,42%
	67,45%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2014	63,96%
--	---------------

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Comptes des acheteurs factorés	9 389 736	9 781 162
- Effets à l'encaissement	120 179	964 703
<u>Sous Total (A)</u>	<u>9 509 915</u>	<u>10 745 865</u>
- Provisions	(652 560)	(651 245)
- Agios réservés	(67 814)	(65 309)
<u>Total des provisions</u>	<u>(720 374)</u>	<u>(716 554)</u>
<u>Total net</u>	<u>8 789 541</u>	<u>10 029 312</u>
Comptes des adhérents		
- Fonds de garantie	1 648 720	1 784 952
<u>Sous total (B)</u>	<u>1 648 720</u>	<u>1 784 952</u>
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	<u>7 861 195</u>	<u>8 960 913</u>

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	8 448 100	-	195 000	-	757 539	9 400 639
Valeurs à l'encaissement	112 179	-	-	-	8 000	120 179
Fonds de garantie (**)	(1 529 224)	-	(40 000)	-	(80 854)	(1 650 078)
ENGAGEMENTS BILAN	7 031 056	-	155 000	-	684 685	7 870 741
ENGAGEMENTS HORS BILAN	2 928 906	-	-	-	-	2 928 906
TOTAL ENGAGEMENTS	9 959 962	-	155 000	-	684 685	10 799 647
Produits réservés	-	-	5 862	-	61 953	67 814
Provisions	-	-	29 828	-	622 732	652 560
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	35 689	-	684 685	720 374
ENGAGEMENTS NETS	9 959 962	-	119 311	-	-	10 079 273
Ratio des actifs non performants			1,44%	-	6,34%	
Ratio des actifs non performants de 2015				7,78%		
Ratio des actifs non performants de 2014				5,91%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés			23,03%	-	100,00%	
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2015				85,79%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2014				100,00%		

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 10 903 DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 358 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Titres SICAV (Attijari Obligataire Sicav)	1 179 061	16 334 547
- Titres cotés	546 160	-
- Certificats de dépôt	10 000 000	-
<u>Total</u>	<u>11 725 221</u>	<u>16 334 547</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières, se présente comme suit :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	6 730 434	4 127 922
<u>Total</u>	<u>6 906 834</u>	<u>4 304 322</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>% détention</u>
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2015, cette rubrique totalisant 4 320 424 DT contre 3 645 002 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Début de période
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	234 094	-	-	234 094	213 659
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>		<u>234 094</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>234 094</u>	<u>213 659</u>
Terrain	-	949 160	-	-	949 160	-
Construction	5,0%	3 403 650	-	-	3 403 650	1 385 720
Matériel de transport	20,0%	247 650	344 998	164 778	427 869	148 964
Installations générales	10,0%	682 430	55 427	-	737 857	275 283
Mobilier de bureau	20,0%	223 454	4 767	-	228 221	185 530
Matériel informatique	33,3%	219 851	18 559	-	238 409	201 506
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,0%	-	130 482	-	130 482	-
Immobilisations hors exploitation		95 377	504 981	-	600 358	-
<u>Total des immobilisations corporelles</u>		<u>5 821 571</u>	<u>1 059 212</u>	<u>164 778</u>	<u>6 716 006</u>	<u>2 197 004</u>
TOTAUX		6 055 665	1 059 212	164 778	6 950 100	2 410 663

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Frais d'émission des emprunts	807 739	581 442
- Dépôts et cautionnements versés	31 234	30 884
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	106 706	77 305
- Avances et acomptes au personnel	477 170	415 346
- Autres créances sur le personnel	3 010	3 009
- Etat, TCL en cours de restitution	133 515	133 515
- Etat, crédit de TVA	863 499	2 902 677
- Etat, Report d'IS	-	241 989
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	-	166 653
- Prestataires Assurances	454 262	-
- Autres comptes débiteurs	382 836	412 216
- Produits à recevoir	151 058	301 152
- Charges constatées d'avance	24 463	52 089
Total brut	3 436 882	5 319 666
A déduire		
- Provisions pour dépréciation	(447 071)	(430 107)
Total net	2 989 811	4 889 559

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus, et se présentent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	1 249 313	490 451	1 739 764	667 871	264 154	932 025	807 739
TOTAUX		1 249 313	490 451	1 739 764	667 871	264 154	932 025	807 739

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Banques, découverts	569	760 431
Total	569	760 431

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	6 671 439	7 019 561
<u>Total</u>	<u>6 671 439</u>	<u>7 019 561</u>

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Emprunts		
- Banques locales	134 650 612	141 044 033
- Banques étrangères	27 384 149	17 862 544
- Emprunts obligataires	147 897 920	136 787 960
- Certificats de Leasing	68 235 000	56 400 000
- Billets de trésorerie	1 440 000	27 170 000
- Certificats de dépôt	9 500 000	-
- Crédits de leasing	105 786	-
<u>Total emprunts</u>	<u>389 213 467</u>	<u>379 264 538</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 013 825	1 072 299 *
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	477 404	72 833
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 872 295	3 981 215
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 426 499	1 209 319 *
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	133 467	40 208 *
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	-	(458 420)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(121 474)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>6 802 016</u>	<u>5 917 454</u>
<u>Total général</u>	<u>396 015 483</u>	<u>385 181 991</u>

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	<u>141 044 033</u>	<u>109 800 000</u>	<u>116 193 422</u>	<u>134 650 612</u>	<u>68 174 780</u>	<u>66 475 832</u>
* ATTIJARI BANK 8	283 888	-	283 888	-	-	-
* ATTIJARI BANK 9	500 000	-	500 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 10	500 000	-	500 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 11	564 493	-	564 493	-	-	-
* ATTIJARI BANK 16	625 000	-	625 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 17	625 000	-	625 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 18	1 750 000	-	1 000 000	750 000	-	750 000
* ATTIJARI BANK 19	2 250 000	-	1 000 000	1 250 000	250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 20	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 21	5 500 000	-	2 000 000	3 500 000	1 500 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 22	7 500 000	-	5 000 000	2 500 000	-	2 500 000
* ATTIJARI BANK 23	677 033	-	445 090	231 943	-	231 943
* ATTIJARI BANK 24	8 750 000	-	5 000 000	3 750 000	-	3 750 000
* ATTIJARI BANK 25	9 000 000	-	2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 26	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 27	4 750 000	-	1 000 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 28	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 29	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/1	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK15/2	-	7 000 000	700 000	6 300 000	4 900 000	1 400 000
* ATTIJARI BANK 15/3	-	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/4	-	4 000 000	200 000	3 800 000	3 000 000	800 000
* Crédits Directs, ATTIJARI BANK	25 000 000	66 500 000	66 500 000	25 000 000	-	25 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK	85 275 414	87 500 000	92 693 471	80 081 943	33 650 000	46 431 943

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* AL BARAKA BANK CMT7	357 392	-	357 392	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT8	268 044	-	268 044	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT9	352 398	-	352 398	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT10	352 398	-	352 398	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT11	1 044 309	-	685 867	358 442	-	358 442
* AL BARAKA BANK CMT12	522 155	-	342 934	179 221	-	179 221
* AL BARAKA BANK CMT13	469 939	-	308 640	161 299	-	161 299
* AL BARAKA BANK CMT14	417 724	-	274 347	143 377	-	143 377
* AL BARAKA BANK CMT15	314 381	-	206 219	108 163	-	108 163
* AL BARAKA BANK CMT16	687 747	-	332 879	354 868	-	354 868
* AL BARAKA BANK CMT17	687 747	-	332 879	354 868	-	354 868
TOTAL AL BARAKA BANK	5 474 234	-	3 813 997	1 660 237	-	1 660 237
* AMEN BANK 6	1 439 989	-	805 757	634 232	-	634 232
* AMEN BANK 7	1 437 823	-	804 545	633 278	-	633 278
* AMEN BANK 13	312 500	-	312 500	-	-	-
* AMEN BANK 14	312 500	-	312 500	-	-	-
* AMEN BANK 15	266 667	-	266 667	-	-	-
* AMEN BANK 16	400 000	-	400 000	-	-	-
* AMEN BANK 17	187 500	-	187 500	-	-	-
* AMEN BANK 18	1 375 000	-	500 000	875 000	375 000	500 000
* AMEN BANK 19	1 100 000	-	400 000	700 000	300 000	400 000
* AMEN BANK 20	300 000	-	100 000	200 000	100 000	100 000
* AMEN BANK 21	1 508 445	-	384 932	1 123 513	711 851	411 662
* AMEN BANK 22	380 521	-	97 037	283 484	179 657	103 827
* AMEN BANK 23	1 565 234	-	379 219	1 186 015	780 316	405 699
* AMEN BANK 24	1 565 524	-	379 290	1 186 235	780 460	405 775
* AMEN BANK 25	2 922 343	-	745 227	2 177 115	1 379 741	797 375
* AMEN BANK 27	1 500 000	-	225 447	1 274 553	998 906	275 647
* AMEN BANK 28	-	1 000 000	140 970	859 030	673 093	185 937
* AMEN BANK 29	-	1 500 000	113 524	1 386 476	1 085 831	300 645
* AMEN BANK 30	-	1 000 000	32 620	967 380	757 537	209 843
TOTAL AMEN BANK	16 574 046	3 500 000	6 587 733	13 486 313	8 122 392	5 363 921

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* BANQUE DE TUNISIE 1	1 142 855	-	571 429	571 426	-	571 426
* BANQUE DE TUNISIE 2	1 607 050	-	321 450	1 285 600	749 850	535 750
* BANQUE DE TUNISIE 3	1 142 000	-	286 000	856 000	570 000	286 000
* BANQUE DE TUNISIE 4	3 400 000	-	600 000	2 800 000	1 800 000	1 000 000
* BANQUE DE TUNISIE 15/01	-	4 000 000	200 000	3 800 000	2 800 000	1 000 000
TOTAL BT	7 291 905	4 000 000	1 978 879	9 313 026	5 919 850	3 393 176
* BIAT 1	1 638 301	-	791 035	847 266	-	847 266
* BIAT 2	1 250 000	-	1 000 000	250 000	-	250 000
* BIAT 3	1 052 632	-	1 052 632	-	-	-
TOTAL BIAT	3 940 932	-	2 843 666	1 097 266	-	1 097 266
* ABC2	500 000	-	500 000	-	-	-
* ABC5	1 312 500	-	750 000	562 500	-	562 500
* ABC6	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* ABC7	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
* ABC8	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
* ABC 15/1	-	1 300 000	-	1 300 000	-	1 300 000
TOTAL ABC	9 812 500	1 300 000	5 250 000	5 862 500	3 000 000	2 862 500
* BH	3 425 002	-	691 447	2 733 555	2 004 079	729 476
* BH 15/01	-	5 000 000	284 228	4 715 772	4 117 745	598 027
* BH 15/02	-	2 000 000	-	2 000 000	1 714 286	285 714
* BH 15/03	-	3 000 000	-	3 000 000	2 571 429	428 571
TOTAL BH	3 425 002	10 000 000	975 675	12 449 327	10 407 538	2 041 789
* ATB	2 750 000	-	750 000	2 000 000	750 000	1 250 000
* ATB 2	1 500 000	-	300 000	1 200 000	700 000	500 000
* ATB 15/01	-	3 500 000	-	3 500 000	2 625 000	875 000
TOTAL ATB	4 250 000	3 500 000	1 050 000	6 700 000	4 075 000	2 625 000
* QNB	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
TOTAL QNB	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					d'un an	moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>17 862 544</u>	<u>9 521 605</u>	-	<u>27 384 149</u>	<u>22 164 390</u>	<u>5 219 760</u>
* BAD 1	4 723 521	-	-	4 723 521	4 048 732	674 789
* BAD 2	1 245 961	-	-	1 245 961	1 156 964	88 997
TOTAL BAD	5 969 482	-	-	5 969 482	5 205 696	763 786
* BEI 5	10 082 294	-	-	10 082 294	7 201 639	2 880 655
* BEI 6	1 810 768	-	-	1 810 768	1 293 406	517 362
TOTAL BEI	11 893 062	-	-	11 893 062	8 495 045	3 398 018
* SANAD	-	9 521 605	-	9 521 605	8 463 649	1 057 956
TOTAL SANAD	-	9 521 605	-	9 521 605	8 463 649	1 057 956
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	158 906 578	119 321 605	116 193 422	162 034 761	90 339 169	71 695 591

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires, les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 01/09	20 000 000	-	20 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 01/2010 F	1 750 000	-	1 750 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 01/2010 V	4 250 000	-	4 250 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 01/2011 F	17 100 000	-	5 700 000	11 400 000	5 700 000	5 700 000
* Emprunt obligataire 01/2011 V	900 000	-	300 000	600 000	300 000	300 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG B	6 984 000	-	2 328 000	4 656 000	2 328 000	2 328 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	8 360 000	-	1 672 000	6 688 000	5 016 000	1 672 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG A	1 782 000	-	594 000	1 188 000	594 000	594 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG B	8 298 000	-	2 766 000	5 532 000	2 766 000	2 766 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	2 285 760	-	457 120	1 828 640	1 371 520	457 120
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG A	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG B	14 633 600	-	3 658 400	10 975 200	7 316 800	3 658 400
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	3 290 000	-	-	3 290 000	2 632 000	658 000
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG B	15 204 600	-	3 040 920	12 163 680	9 122 760	3 040 920
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	-	-	9 950 000	9 950 000	-
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG A	7 368 000	-	1 473 600	5 894 400	4 420 800	1 473 600
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	-	-	10 632 000	10 632 000	-
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG C	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
* Emprunt obligataire 2015-1 A	-	11 082 000	-	11 082 000	8 865 600	2 216 400
* Emprunt obligataire 2015-1 B	-	17 918 000	-	17 918 000	17 918 000	-
* Emprunt obligataire 2015-1 C	-	1 000 000	-	1 000 000	800 000	200 000
* Emprunt obligataire 2015-2 A	-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	136 787 960	60 000 000	48 890 040	147 897 920	115 933 480	31 964 440

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires, les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie (suite) :

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* CERTIFICATS DE LEASING	56 400 000	179 585 000	167 750 000	68 235 000	-	68 235 000
* BILLETS DE TRESORERIE	27 170 000	47 390 000	73 120 000	1 440 000	-	1 440 000
* CERTEFICATS DE DEPOT	-	24 000 000	14 500 000	9 500 000	-	9 500 000
* EMPRUNT A.T.LEASING CTR N°51263	-	94 502	23 818	70 684	39 651	31 033
* EMPRUNT A.T.LEASING CTR N°55610	-	35 980	877	35 103	21 426	13 676
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	83 570 000	251 105 482	255 394 695	79 280 786	61 077	79 219 709
TOTAL GENERAL	379 264 538	430 427 086	420 478 157	389 213 467	206 333 727	182 879 741

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>		
- Factures d'achats	1 211 967	5 933 140
- Effets à payer	21 711 611	12 833 909
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>22 923 578</u>	<u>18 767 049</u>

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	148 398	146 712
- Etat, retenues sur salaires	50 436	56 252
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	542 099	445 539
- Etat, impôts sur les bénéfices (voir note 29)	527 089	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	45 690	37 933
- Etat, TCL à payer	13 663	12 669
- C.N.S.S	153 374	147 288
- CAVIS	9 518	13 948
- Autres comptes créditeurs	84 545	6 811
- Remboursement assurance groupe	2 370	-
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	535 649	955 165
- Compte d'attente	189 841	159 106
- Caisse de compensation	21 896	25 882
- Prestataires Assurances	-	563 878
- Produits constatés d'avance	95 325	105 590
- Prestataires de services	4 779	142 697
- Retenue de garantie	7 499	18 182
- Provisions pour passifs et charges	325 772	25 772
- Provisions pour départ à la retraite	100 672	28 672
<u>Total</u>	<u>2 926 941</u>	<u>2 960 422</u>

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Capital social	(A)	21 250 000	21 250 000
- Réserve légale	(B)	2 125 000	2 125 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	(C)	6 500 000	4 000 000
- Réserve pour fonds social	(D)	62 104	67 204
- Effets de modifications comptables		(551 800)	(551 800)
- Résultats reportés		5 204 778	4 301 979
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	(E)	<u>34 590 082</u>	<u>31 192 382</u>
Résultat de l'exercice		5 332 477	6 002 799
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(G)	<u>39 922 559</u>	<u>37 195 181</u>
<u>Résultat par action:</u>			
Résultat de la période (1)		5 332 477	6 002 799
Nombre d'actions (2)		2 125 000	2 125 000
Résultat par action (1) / (2)	(F)	2,509	2,825

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à la somme de 21.250.000 DT, divisé en 2.125.000 actions de 10 DT chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Cette réserve a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.

(D) Cette réserve est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue, s'élèvent au 31 décembre 2015 à 5 200 179 DT, se détaillant comme suit :

-Réserve spéciale de réinvestissement	4 000 000
-Effets de modifications comptables	(551 800)
-Résultats reportés	1 751 979

(F) Le résultat par action, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 16 (SUITE) : CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 Décembre 2015
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2013	21 250 000	2 125 000	2 000 000	79 826	(551 800)	3 093 536	5 808 443	33 805 005
Affectations approuvées par l'AGO du 27/05/2014			2 000 000	50 000		3 758 443	(5 808 443)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013						(2 550 000)		(2 550 000)
Prélèvement sur fonds social				(62 622)				(62 622)
Résultat au 31 décembre 2014							6 002 799	6 002 799
Solde au 31 Décembre 2014	21 250 000	2 125 000	4 000 000	67 204	(551 800)	4 301 979	6 002 799	37 195 181
Affectations approuvées par l'AGO du 26/05/2015			2 500 000	50 000		3 452 799	(6 002 799)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014						(2 550 000)		(2 550 000)
Prélèvement sur fonds social				(55 099)				(55 099)
Résultat au 31 décembre 2015							5 332 477	5 332 477
Solde au 31 Décembre 2015	21 250 000	2 125 000	6 500 000	62 104	(551 800)	5 204 778	5 332 477	39 922 559

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Intérêts conventionnels	38 516 457	34 711 439
Intérêts intercalaires	17 526	43 737
Intérêts de retard	1 244 239	1 258 709
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>39 778 222</u>	<u>36 013 885</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(571 541)	(534 349)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	467 022	512 396
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(104 519)</u>	<u>(21 953)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>39 673 703</u>	<u>35 991 932</u>

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Commissions de factoring	290 138	318 958
Intérêts de financement	641 905	568 274
<u>Total revenus de factoring</u>	<u>932 043</u>	<u>887 231</u>

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	449 576	388 861
- Commissions d'assurance	66 968	158 319
- Frais divers sur dossiers	1 493 142	1 433 727
- Autres produits d'exploitation	4 309	5 915
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>2 013 996</u>	<u>1 986 823</u>

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes, se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>	<u>31 décembre</u> <u>2014</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	8 698 958	7 545 879
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	10 665 448	9 499 158
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	1 238 437	627 432
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	264 154	232 700
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>20 866 998</u>	<u>17 905 170</u>
- Intérêts des comptes courants	713 185	608 703
- Intérêts sur opérations de financement	4 147 479	4 220 283
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>4 860 664</u>	<u>4 828 986</u>
<u>Total général</u>	<u>25 727 662</u>	<u>22 734 155</u>

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements, se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>	<u>31 décembre</u> <u>2014</u>
- Dividendes sur titres immobilisés	-	6 174
- Dividendes sur titres SICAV	208 275	506 014
- Plus values sur cession de titres cotés	46 154	-
- Plus values latentes sur titres immobilisés	-	5 788
- Plus values sur cession de titres SICAV	141 610	3 408
- Plus values latentes sur titres SICAV	5 316	109 715
- Moins values réalisées sur cession de titres SICAV	-	(254 320)
- Moins values latentes sur titres SICAV	-	(17 308)
- Moins values latentes sur titres immobilisés	(30 447)	-
- Revenus des certificats de dépôt	108 871	-
- Intérêts des comptes courants	158 553	101 525
<u>Total</u>	<u>638 332</u>	<u>460 996</u>

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2015</u>	<u>31 décembre</u> <u>2014</u>
- Salaires et compléments de salaires	2 944 273	2 569 710
- Rémunérations du personnel détaché	426 251	546 576
- Charges connexes aux salaires	39 191	17 112
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	514 383	473 201
- Autres charges sociales	192 362	139 607
- Transfert de charges	(113 990)	(92 406)
<u>Total</u>	<u>4 002 471</u>	<u>3 653 800</u>

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation, se présente comme suit :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Achat de matières et fournitures	128 670	124 147
<u>Total des achats</u>	128 670	124 147
- Locations	73 780	71 833
- Charges locatives et de copropriété	30 146	39 020
- Entretiens et réparations	86 206	76 551
- Primes d'assurances	121 056	101 511
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	18 499	23 929
<u>Total des services extérieurs</u>	329 688	312 845
- Formations	22 903	61 874
- Personnel extérieur à l'entreprise	20 556	59 915
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	346 943	395 694
- Publicités, publications, relations publiques	279 960	155 237
- Transports	40 725	38 389
- Déplacements, missions et réceptions	37 024	32 597
- Frais postaux et de télécommunications	142 365	160 048
- Services bancaires et assimilés	449 724	415 450
- Documentations	4 168	5 530
<u>Total des autres services extérieurs</u>	1 344 368	1 324 734
- Jetons de présence	50 000	58 000
- Rémunération comité d'audit	12 000	12 000
- Rémunération comité de risque	12 000	12 000
- Rémunération comité de crédit	12 000	12 000
<u>Total des charges diverses</u>	86 000	94 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	59 604	58 628
- T.C.L	150 365	138 838
- Contributions conjoncturelles	-	204 005
- Droits d'enregistrement et de timbres	207 434	218 372
- Autres impôts et taxes	9 994	5 507
<u>Total des impôts et taxes</u>	427 397	625 349
<u>Total général</u>	2 316 123	2 481 075

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	10 952	16 822
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	342 277	286 051
<u>Total</u>	353 229	302 873

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	4 863 448	4 260 853
- Dotations aux provisions additionnelles	24 755	-
- Reprise sur provisions additionnelles	(98 059)	(66 873)
- Dotations aux provisions collectives (*)	190 505	184 509
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 074 014)	(1 702 823)
- Créances radiées	1 001 129	1 459 553
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(867 541)	(1 358 297)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(95 301)	(101 256)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	-	(17 611)
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	1 315	-
- Encaissement sur créances radiées	(42 692)	(142 862)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>2 903 545</u>	<u>2 515 193</u>

(*) : Cette provision est constituée en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers, se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	300 000	2 753
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	16 964	-
<u>Total</u>	<u>316 964</u>	<u>2 753</u>

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	57 493	47 800
- Revenus des immeubles	44 651	43 562
- Autres produits locatifs	-	5 085
- Apurement de comptes	257 377	248 618
- Autres produits	3 903	9 973
<u>Total</u>	<u>363 424</u>	<u>355 038</u>

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations propres	-	3 111
- Reprises sur provisions des autres actifs	-	(62 937)
- Reprises sur provisions pour risques et charges	-	(28 086)
- Apurement de comptes	-	91 023
- Redressement social	76 860	-
- Autres	88	-
Total	<u>76 949</u>	<u>3 111</u>

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Bénéfice comptable	7 835 330	7 925 060
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 863 448	4 260 853
- Dotations aux provisions collectives	190 505	184 509
- Dotations aux provisions additionnelles	24 755	-
- Dotations aux provisions pour départ à la retraite	72 000	28 672
- Dotations aux provisions pour risques divers	316 964	2 753
- Provisions fiscales constituées en 2012/2011 pour affaires en cours	2 062 133	754 991
- Redevances conjoncturelles	-	204 005
- Plus value latente sur titres SICAV 2014/2013	5 788	-
- Moins values latentes sur titres SICAV 2015/2014	30 447	17 308
- Moins value sur cession des actions SICAV	-	254 320
- Jetons de présence	50 000	58 000
- Abandon de créances	169 436	196 622
- Pertes non déductibles	-	91 023
A déduire		
- Provisions fiscales constituées en 2012/2011 pour affaires en cours	2 062 133	754 991
- Reprises sur provisions non déduites au cours des exercices antérieurs	-	91 023
- Reprises sur provisions additionnelles	98 059	66 873
- Moins values latentes sur titres SICAV 2014	17 308	-
- Dividendes	208 275	512 188
- Plus value latentes sur titres	-	5 788
- Plus value latente sur titres SICAV 2015/2014	5 316	109 715
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>13 229 714</u>	<u>12 437 538</u>
Provisions pour créances douteuses	5 078 708	4 445 362
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>8 151 006</u>	<u>7 992 176</u>
Réinvestissements exonérés		
* Fonds gérés auprès d'Attijari Sicar	1 000 000	2 500 000
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>7 151 006</u>	<u>5 492 176</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	<u>2 502 852</u>	<u>1 922 262</u>
A imputer		
- Report d'impôt de l'exercice précédent	241 989	340 915
- Acomptes provisionnels payés	1 733 774	1 823 336
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	<u>527 089</u>	<u>(241 989)</u>

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

		<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	5	31 427 800	30 022 455
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	5	(33 521 602)	(31 427 800)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	+	5	44 696	76 776
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	-	5	(44 759)	(44 696)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	12	(7 019 561)	(6 203 126)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	12	6 671 439	7 019 561
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	5	997 378	(566 205)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	5	(1 915 951)	(1 728 980)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	5	2 095 352	1 915 951
- TVA collectée	+		32 759 228	30 603 804
- Loyers encaissés	+	5 & 17	218 043 497	207 387 437
- Intérêts de retard	+	17	1 244 239	1 258 709
- Créances virées en Pertes	-	25	(1 001 129)	(1 459 553)
- Encours financiers virées en pertes	+	5	502 649	269 143
- Commissions encourues	-		(89 226)	(64 000)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	5	158 193	20 461
- Encaissement sur créances radiées	+	25	42 692	142 862
- Consolidations	-	5	(47 192)	(15 460)
- Remboursements anticipés	+	5	12 639 056	9 985 459
- Produits sur Cessions anticipées	+	19	449 576	388 861
- Autres produits d'exploitation	+	19	1 497 451	1 439 643
			<u>264 933 826</u>	<u>249 021 302</u>

Encaissements reçus des clients

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

		<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Encours de Financement des adhérents en début de période	+	6	8 960 913	5 180 701
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	-	6	(7 861 195)	(8 960 913)
- Produits constatés d'avance en début de période	-	15	(105 590)	(76 827)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	15	95 325	105 590
- Revenus du factoring	+	18	932 043	887 231
- Variations des agios réservés	-	6	2 505	(6 389)
- Financement des adhérents	+		37 112 228	28 715 498
- TVA collectée	+		52 712	38 401
			<u>39 188 942</u>	<u>25 883 293</u>

Encaissements reçus des acheteurs factorés

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+ 14	18 767 049	17 068 240
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	- 14	(22 923 578)	(18 767 049)
- Fournisseurs, avances en début de période	- 10	(77 305)	(30 210)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+ 10	106 706	77 305
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+ 5	216 261 769	213 198 776
- TVA sur Investissements	+	29 393 110	28 501 612
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		<u>241 527 751</u>	<u>240 048 674</u>

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Prestataires Assurances en début de période	- 10	-	(76 295)
- Prestataires Assurances en fin de période	+ 10	454 262	-
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- 10	(418 355)	(250 044)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ 10	480 180	418 355
- Charges constatées d'avance en début de période	- 10	(52 089)	(59 372)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+ 10	24 463	52 089
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ 15	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- 15	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ 15	146 712	142 987
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- 15	(148 398)	(146 712)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ 15	56 252	38 075
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- 15	(50 436)	(56 252)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ 15	445 539	360 595
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- 15	(542 099)	(445 539)
- C.N.S.S en début de période	+ 15	147 288	129 390
- C.N.S.S en fin de période	- 15	(153 374)	(147 288)
- CAVIS en début de période	+ 15	13 948	12 730
- CAVIS en fin de période	- 15	(9 518)	(13 948)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ 15	955 165	768 517
- Diverses Charges à payer en fin de période	- 15	(535 649)	(955 165)
- TVA, payées sur biens et services	+	598 978	447 591
- Charges de personnel	+ 22	3 930 471	3 625 128
- Autres charges d'exploitation	+ 23	2 316 123	2 481 075
- Impôts et taxes	- 23	(427 397)	(625 349)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>7 232 067</u>	<u>5 700 567</u>

NOTE 34 : INTERETS PAYES

		<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Frais d'émission des emprunts	+	10	490 451	317 150
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	13	3 981 215	3 571 333
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	13	(3 872 295)	(3 981 215)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+	13	1 072 299	1 189 003
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	-	13	(1 013 825)	(1 072 299)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	13	72 833	42 474
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	13	(477 404)	(72 833)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	+	13	1 209 319	247 659
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	-	13	(1 426 499)	(1 209 319)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	13	40 208	-
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	13	(133 467)	(40 208)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	-	13	-	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	+	13	121 474	-
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie en début de période	-	13	(458 420)	(284 286)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie en fin de période	+	13	-	458 420
- Charges financières	+	20	25 727 662	22 734 155
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	20	(264 154)	(232 700)
			<u>25 069 397</u>	<u>21 667 334</u>

Intérêts payés

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

		<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+	15	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	-	15	(527 089)	-
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	-	10	(241 989)	(340 915)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période	+	10	-	241 989
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	15	37 933	29 466
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	15	(45 690)	(37 933)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	+	15	25 882	2 385
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	-	15	(21 896)	(25 882)
- Etat, TCL à payer en début de période	+	15	12 669	11 070
- Etat, TCL à payer en fin de période	-	15	(13 663)	(12 669)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	-	10	(133 515)	(133 515)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+	10	133 515	133 515
- TVA payées	+		780 674	-
- Impôts et taxes	+	23	427 397	625 349
- Impôts sur les bénéfices	+	29	2 502 852	1 922 262
			<u>2 937 080</u>	<u>2 415 122</u>

Impôts et taxes payés

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
- Placements en titres en début de période	+ 7	16 334 547	-
- Placements en titres en fin de période	- 7	(11 725 221)	(16 334 547)
- Remboursement assurance groupe en début de période	+ ou - 10 & 15	-	2 970
- Remboursement assurance groupe en fin de période	+ ou - 10 & 15	2 370	-
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ 10	301 152	132 755
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- 10	(151 058)	(301 152)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+ 10	166 653	953 900
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	- 10	-	(166 653)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ 10	413 606	444 776
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- 10	(384 225)	(413 606)
- Comptes d'attente en début de période	+ ou - 10 & 15	(159 106)	(162 897)
- Comptes d'attente en fin de période	+ ou - 10 & 15	189 841	159 106
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	- 15	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	+ 15	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	- 15	(6 811)	(381)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ 15	84 545	6 811
- Prestataires en début de période	- 15	(706 575)	(135 701)
- Prestataires en fin de période	+ 15	4 779	706 575
- Dépôts et cautionnements en début de période	+ 10	30 884	44 616
- Dépôts et cautionnements en fin de période	- 10	(31 234)	(30 884)
- Retenue de garantie en début de période	- 15	(18 182)	(13 439)
- Retenue de garantie en fin de période	+ 15	7 499	18 182
- Produits des placements	+ 21	535 820	411 861
- Autres produits d'exploitation	+ 19	66 968	158 319
- Autres gains ordinaires	+ 27	305 931	307 238
- Autres pertes ordinaires	- 28	(88)	(91 023)

**NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
CORPORELLES ET INCORPORELLES**

D'IMMOBILISTIIONS

	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ 9	-	9 600
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ 9	1 059 212	250 371
- Matériel acquis en leasing	- 9	(130 482)	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>928 730</u>	<u>259 971</u>

**NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION
D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ 9	30 562	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+ 27	57 493	47 800
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	- 28	(76 860)	(3 111)
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>11 194</u>	<u>44 689</u>

**NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ 8	2 500 000	2 000 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>2 500 000</u>	<u>2 000 000</u>

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Dividendes et tantièmes	+ 16	2 550 000	2 550 000
- Prélèvement sur fonds social	+ 16	55 099	62 622
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>2 605 099</u>	<u>2 612 622</u>

**NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE
DE L'EXERCICE**

	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
- Banques	+ 4	9 211 091	10 670 962
- Caisses	+ 4	2 192	30
- Banques, découverts	- 11	(569)	(760 431)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>9 212 714</u>	<u>9 910 561</u>

NOTE 42 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

A- La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2015, respectivement à 7 500 DT et 540 DT.

B- La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2015, respectivement à 7 500 DT et 476 DT.

C- La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 13 mars 2014, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2015, respectivement à 15 000 DT et 4 244 DT.

D- La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 23 mars 2015, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 500 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2015, respectivement à 25 000 DT et 5 153 DT.

2- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » en vertu de laquelle, la société « **ATTIJARI LEASING** » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre, en 2015.

3- Contrat de conseil avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « **ATTIJARI FINANCES** » afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 18 mai 2015 en vertu duquel « **ATTIJARI FINANCES** » s'engage, pour une durée de deux ans, à accompagner et assister « **ATTIJARI LEASING** » dans la mise à jour du Business Plan sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 et 2015 et des changements d'ordre stratégique décidé par la direction générale.

En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI FINANCES** » percevra une rémunération forfaitaire de 35 000 dt.

La charge supportée à ce titre, en 2015, s'élève à 15 000 DT.

4- Convention avec « ATTIJARI FINANCES »

A- En date du 08 janvier 2015, les sociétés « **ATTIJARI LEASING** » et « **ATTIJARI FINANCES** » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, « **ATTIJARI LEASING** » paiera pour l'ensemble des emprunts, une commission forfaitaire de 50 000 DT et pour chaque emprunt une commission de succès de 0,40% sur les montants levés et une commission de clôture de 0,05%.

La charge supportée à ce titre en 2015 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 320 000 DT.

B- En date du 12 septembre 2014, une convention a été conclue entre les sociétés « **ATTIJARI LEASING** » et « **ATTIJARI FINANCES** » en vertu de laquelle « **ATTIJARI LEASING** » met à la disposition d'« **ATTIJARI FINANCES** » un technicien ayant les qualifications et l'expérience nécessaires pour assurer au profit de cette dernière des services informatiques, moyennant la prise en charge de 20% du coût de sa rémunération.

En 2015, « **ATTIJARI LEASING** » a facturé la somme de 6 492 DT.

5- Convention cadre avec « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2008, la société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu une convention cadre avec « **ATTIJARI BANK** » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « **ATTIJARI LEASING** » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « **ATTIJARI LEASING** » ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « **ATTIJARI LEASING** » ;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des prestations fournies par « **ATTIJARI BANK** » courant l'année 2014, la société « **ATTIJARI LEASING** » a supporté une commission de 89 225 DT.

6- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION »

La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI INTERMEDIATION » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule les droits et les obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes, à régler au début de chaque année.

7- Contrats de leasing avec « ATTIJARI FINANCES »

A la clôture de l'exercice 2015, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI FINANCES », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 88 381 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2015, à 62 158 DT.

8- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI INTERMEDIATION »

Au cours de l'exercice 2015, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « ATTIJARI INTERMEDIATION », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 26 300 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2015, à 25 591 DT.

9- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI GESTION »

Au cours de l'exercice 2015, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « ATTIJARI GESTION », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 56 048 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2015, à 51 183 DT.

10- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI RECOUVREMENT »

Au cours de l'exercice 2015, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « ATTIJARI RECOUVREMENT », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 54 946 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2015, à 48 187 DT.

11- Contrats de leasing avec la société « LES PIERRES DU NORD »

A la clôture de l'exercice 2015, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « LES PIERRES DU NORD », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 863 986 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2015, à 245 351 DT.

12- Contrats de leasing avec la société « L'IMMOBILIERE HORCHANI »

A la clôture de l'exercice 2015, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « L'IMMOBILIERE HORCHANI », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 82 634 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2015, à 1 DT.

13- Contrats de leasing avec la société « THON MANAR »

Au cours de l'exercice 2015, « ATTIJARI LEASING » a mis en force 2 contrats au profit de la société « THON MANAR », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur totale de 365 067 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2015, à 292 850 DT.

14- Contrats de leasing avec la société « ODYSEE HOTELS »

A la clôture de l'exercice 2015, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ODYSEE HOTELS », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 33 017 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2015, à 1 DT.

15- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2015, « ATTIJARI LEASING » a mis en force 2 contrats au profit de la société « ATTIJARI BANK » société mère, pour une valeur totale de 152 076 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 916 511 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2015, à 589 645 DT.

16- Emprunts et billets de trésorerie avec parties liées

Les emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées se détaillent ainsi :

Montant en TND

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2015
ATTIJARI BANK	85 275 414	87 500 000	92 693 471	80 081 943	4 787 091
ATTIJARI OBLIG SICAV	3 000 000	14 000 000	17 000 000	-	246 971
Total	88 275 414	101 500 000	109 693 471	80 081 943	5 034 062

17- Contrat de bail avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « ATTIJARI FINANCES » en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « ATTIJARI LEASING » a ramené l'augmentation prévue de 5% à 2,5% en 2015 suite à une demande adressée par la société « ATTIJARI FINANCES ».

Les produits constatés à ce titre en 2015, s'élèvent à 44 651 DT.

18- Opérations réalisées avec « ATTIJARI BANK »

- « ATTIJARI BANK » a facturé à la société « ATTIJARI LEASING » la somme de 426 240 DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2015.

- « ATTIJARI LEASING » a facturé à la société « ATTIJARI BANK » la somme de 91 124 DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2015.

19- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- En vertu des termes de la décision de détachement de « ATTIJARI BANK » du 04 mars 2011 et la décision du conseil d'administration du 28 août 2014, M. KAMEL HABBACHI est désigné en tant que Directeur Général de la société « ATTIJARI LEASING ». Sa mission a pris fin le 31 mars 2015.

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. KAMEL HABBACHI jusqu'au 31 mars 2015, s'élève à 34 753 DT. La charge supportée à ce titre en 2015 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève 51 344 DT.

En outre, il a bénéficié d'une voiture de fonction.

- En vertu des termes de la décision de détachement de « **ATTIJARI BANK** » du 31 mars 2015 et la décision du conseil d'administration du 31 mars 2015, M. MOEZ TERZI est désigné en tant que Directeur Général de la société « **ATTIJARI LEASING** ».

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. MOEZ TERZI au titre de l'exercice 2015, s'élève à 48 144 DT. La charge supportée à ce titre en 2015 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève 72 797 DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

NOTE 42: ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 24 mars 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires de la société « ATTIJARI LEASING » ,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 26 mai 2015, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 470.109.290 DT et un bénéfice net de 5.332.477 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **ATTIJARI LEASING** », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société « **ATTIJARI LEASING** » eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 Mars 2016

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires de la société « ATTIJARI LEASING »,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- Convention de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 23 mars 2015, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 500 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2015, respectivement à 25 000 DT et 5 153 DT.

2- Convention avec « ATTIJARI FINANCES »

A- En date du 08 janvier 2015, les sociétés « ATTIJARI LEASING » et « ATTIJARI FINANCES » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, « ATTIJARI LEASING » paiera pour l'ensemble des emprunts, une commission forfaitaire de 50 000 DT et pour chaque emprunt une commission de succès de 0,40% sur les montants levés et une commission de clôture de 0,05%.

La charge supportée à ce titre en 2015 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 320 000 DT.

B- En date du 12 septembre 2014, une convention a été conclue entre les sociétés « ATTIJARI LEASING » et « ATTIJARI FINANCES » en vertu de laquelle « ATTIJARI LEASING » met à la disposition d'« ATTIJARI FINANCES » un technicien ayant les qualifications et l'expérience nécessaires pour assurer au profit de cette dernière des services informatiques, moyennant la prise en charge de 20% du coût de sa rémunération.

En 2015, « ATTIJARI LEASING » a facturé la somme de 6 492 DT.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

1- Convention cadre avec « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2008, la société « ATTIJARI LEASING » a conclu une convention cadre avec « ATTIJARI BANK » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « ATTIJARI LEASING » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « ATTIJARI LEASING »;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « ATTIJARI LEASING »;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des prestations fournies par « ATTIJARI BANK » au courant de l'année 2015, la société « ATTIJARI LEASING » a supporté une commission de 89 225 DT.

2- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION »

La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI INTERMEDIATION » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule des droits et des obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes, à régler au début de chaque année.

3- Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées

Les emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées, se détaillent ainsi :

Montant en TND

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2015
ATTIJARI BANK	85 275 414	87 500 000	92 693 471	80 081 943	4 787 091
ATTIJARI OBLIG SICAV	3 000 000	14 000 000	17 000 000	-	246 971
Total	88 275 414	101 500 000	109 693 471	80 081 943	5 034 062

4- Contrat de bail conclu avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « ATTIJARI FINANCES » en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « ATTIJARI LEASING » a ramené l'augmentation prévue de 5% à 2,5% en 2015, suite à une demande adressée par la société « ATTIJARI FINANCES ».

Les produits constatés à ce titre en 2015, s'élèvent à 44 651 DT.

5- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

A. La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2015, respectivement à 7 500 DT et 540 DT.

B. La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** » en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2015, respectivement à 7 500 DT et 476 DT.

C. La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 13 mars 2014, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2015, respectivement à 15 000 DT et 4 244 DT.

6- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » en vertu de laquelle, la société « **ATTIJARI LEASING** » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre, en 2015.

7- Contrat de conseil avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « **ATTIJARI FINANCES** » afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaire stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 18 mai 2015 en vertu duquel « **ATTIJARI FINANCES** » s'engage, pour une durée de deux ans, à accompagner et assister « **ATTIJARI LEASING** » dans la mise à jour du Business Plan sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 et 2015 et des changements d'ordre stratégique décidé par la direction générale.

En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI FINANCES** » percevra une rémunération forfaitaire de 35 000 DT.

La charge supportée à ce titre, en 2015, s'élève à 15 000 DT.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement de « **ATTIJARI BANK** » du 04 mars 2011 et la décision du conseil d'administration du 28 août 2014, M. KAMEL HABBACHI est désigné en tant que Directeur Général de la société « **ATTIJARI LEASING** ». Sa mission a pris fin le 31 mars 2015.

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. KAMEL HABBACHI jusqu'au 31 mars 2015, s'élève à 34 753 DT. La charge supportée à ce titre en 2015 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève 51 344 DT.

En outre, il a bénéficié d'une voiture de fonction.

- En vertu des termes de la décision de détachement de « **ATTIJARI BANK** » du 31 mars 2015 et la décision du conseil d'administration du 31 mars 2015, M. MOEZ TERZI est désigné en tant que Directeur Général de la société « **ATTIJARI LEASING** ».

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. MOEZ TERZI au titre de l'exercice 2015, s'élève à 48 144 DT. La charge supportée à ce titre en 2015 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève 72 797 DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 Mars 2016

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE EURO-CYCLES SA

Siège social : Zone industrielle 4060 KALAA - KEBIRA

La société «**EURO-CYCLES**» publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2016. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Monsieur **Adel MADHI**.

BILAN
(Exprimé en Dinars)

		Au 31 Décembre	
	Notes	2015	2014
ACTIFS			
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	2	42 171,850	39 316,350
<i>Moins Amortissements</i>		-39 752,487	-37 449,170
Immobilisations Corporelles	2	11 077 218,044	8 625 990,075
<i>Moins Amortissements</i>		-3 972 877,488	-3 392 421,799
Immobilisations Financières	3	80 000,000	80 000,000
<i>Moins Provisions</i>		-	-
Total des actifs immobilisés		7 186 759,919	5 315 435,456
Autres actifs non courants		-	-
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		7 186 759,919	5 315 435,456
<u>ACTIFS COURANTS</u>	4		
Stocks	4.1	16 845 645,131	12 695 080,576
<i>Moins Provisions</i>		-	-
Clients et Comptes Rattachés	4.2	10 459 523,716	3 550 686,783
<i>Moins Provisions</i>		-104 866,004	-104 866,004
Autres actifs courants	4.3	858 890,525	2 063 297,833
Placements & autres actifs financiers		10 768 600,000	10 032 000,000
Liquidités & Equivalents de liquidités	4.4	6 385 510,103	6 592 230,597
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		45 213 303,471	34 828 429,785
TOTAL DES ACTIFS		52 400 063,390	40 143 865,241

BILAN
(Exprimé en Dinars)

		Au 31 Décembre	
	Notes	2015	2014
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
	5		
Capital social		5 400 000,000	5 400 000,000
Réserves		549 990,000	549 990,000
Résultats reportés		13 857 990,456	8 036 402,763
Interets minoritaires		267,442	168,735
Total des capitaux propres avant résultat		19 808 247,898	13 986 561,498
Résultat de l'exercice		13 291 809,373	11 288 925,674
Résultat de l'exercice des minoritaires		3 534,828	3 398,708
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>		33 103 592,099	25 278 885,880
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non courants			
Emprunts	6	368 189,901	446 629,538
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		-	-
Total des passifs non courants		368 189,901	446 629,538
Passifs courants			
	7		
Fournisseurs et comptes rattachés	7.1	6 157 206,703	2 872 467,898
Autres passifs courants	7.2	2 936 587,012	4 044 176,783
Concours bancaires et autres passifs financiers	7.3	9 834 487,675	7 501 705,142
Total des passifs courants		18 928 281,390	14 418 349,823
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		19 296 471,291	14 864 979,361
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		52 400 063,390	40 143 865,241

Etat de Résultat
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2015	2014
Produits d'exploitation	8.1		
Revenus		74 830 948,499	65 092 840,272
Autres produits d'exploitation		-	83,206
Production immobilisée		-	-
Total des produits d'exploitation		74 830 948,499	65 092 923,478
Charges d'exploitation	8.2		
Variation des stocks des PF et des encours		1 365 537,679	229 429,141
Achats de marchandises consommées		-	-
Achats d'approvisionnements consommés		-51 667 285,301	-44 584 184,633
Charges de personnel		-4 234 498,581	-3 402 152,325
Dotations aux amort. et aux provisions		-623 777,644	-611 502,912
Autres charges d'exploitation		-6 545 300,333	-6 541 035,499
Total des charges d'exploitation		-61 705 324,180	-54 909 446,228
Résultat d'exploitation	8.3	13 125 624,319	10 183 477,250
Charges financières nettes		-2 115 060,637	-3 639 518,940
Produits des placements		3 099 622,543	3 829 261,310
Autres gains ordinaires		32 169,753	1 633 329,058
Autres pertes ordinaires		-44 252,413	-27 665,676
Résultat des activités ordinaires avant impôt		14 098 103,565	11 978 883,002
Impôt sur les bénéfices		-802 759,364	-686 558,620
Résultat des activités ordinaires après impôt		13 295 344,201	11 292 324,382
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	-
Résultat net de l'exercice		13 295 344,201	11 292 324,382
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		-	-
Résultats après modifications comptables		13 295 344,201	11 292 324,382
Intérêts minoritaires		-3 534,828	-3 398,708
Résultats après intérêts minoritaires (IM)	8.4	13 291 809,373	11 288 925,674

Etat de flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)

	Au 31 Décembre	
	2015	2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	13 295 344,201	11 292 324,382
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	623 777,644	611 502,912
* Variation des :		
- stocks	-4 142 302,537	-4 108 743,522
- créances	-6 908 836,933	2 575 290,874
- autres actifs	1 204 407,308	-1 498 597,262
+ fournisseurs et autres dettes	4 626 420,442	1 870 448,465
* Plus ou moins values de cession	-21 010,722	-1 632 452,543
* Modification comptable	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	9.1 8 677 799,403	9 109 773,306
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 591 793,533	-1 824 473,792
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	73 742,800	1 500 000,000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	-80 000,000
Encaissements provenant des associés	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	9.2 -2 518 050,733	-404 473,792
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Placements	-736 600,000	-10 032 000,000
Dividendes et autres distributions	-5 478 900,000	-4 052 500,000
Encaissements provenant des emprunts	114 421,508	-
Remboursement d'emprunts	-259 792,146	-242 131,680
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement	9.3 -6 360 870,638	-14 326 631,680
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	-
VARIATION DE TRESORERIE	-201 121,968	-5 621 333,166
Trésorerie au début de l'exercice	6 585 479,409	12 206 812,575
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 384 357,441	6 585 479,409

INFORMATIONS GENERALES

* PRESENTATION DU GROUPE « EURO-CYCLES »

Le groupe « EURO-CYCLES » englobe deux sociétés :

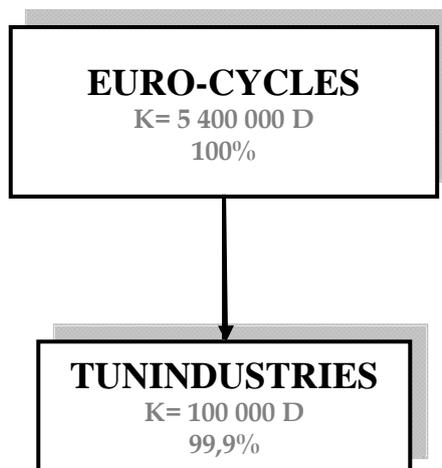
↳ EURO-CYCLES : La Société mère :

Dénomination de la Société : EURO-CYCLES
Forme juridique : Société anonyme
Secteur d'activité : Industriel
Date de création : 1993
Siège social : Z.I KALAA-KEBIRA
Capital social : 5.400.000 Dinars
Registre de commerce : B.1119851997
Matricule fiscal : 44463T A M 000

↳ TUNINDUSTRIES : La Société filiale :

Dénomination de la Société : TUNINDUSTRIES
Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Secteur d'activité : Industriel
Date de création : 31 décembre 2007
Siège social : Z.I KALAA-KEBIRA
Capital social : 100.000 Dinars
Registre de commerce : B 2763702007
Matricule fiscal : 1020875Q A M 000

* ORGANIGRAMME DU GROUPE « EURO-CYCLES »



NOTE 1 – SYSTEME COMPTABLE

1.1. PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes du groupe " EURO-CYCLES " sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

Par ailleurs, les états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015 reprennent à titre comparatif les données comptables arrêtées au 31 Décembre 2014.

1.2. UNITE MONETAIRE

Les états financiers du groupe " EURO-CYCLES ", sont libellés en Dinars Tunisiens.

1.3. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition hors TVA et amorties selon le mode linéaire et sur la base des taux indiqués à la Note 3.1 du présent rapport.

1.4. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERE

Les soldes des créances et des dettes du groupe " EURO-CYCLES " arrêtés au 31 Décembre 2015, libellés en devise sont convertis pour leur contre valeur en dinars, sur la base du cours de change moyen du mois de Décembre 2015, soit 1 € = 2,2015 TND et 1 \$ = 2,0149 TND.

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

La valeur nette globale figurant au bilan du 31 Décembre 2015 représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Exprimé en dinars tunisiens)

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/2015
	V. brute au 31/12/2014	Acquisitions 2015	Cessions 2015	V. brute au 31/12/2015	C. Amort. au 31/12/2014	Dotation 2015	Cessions 2015	C. Amort. au 31/12/2015	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)	
- Logiciels	38 966,350	455,000	-	39 421,350	37 099,170	1 654,357	-	38 753,527	667,823
- Site web	-	2 400,500	-	2 400,500	-	648,960	-	648,960	1 751,540
TOTAL IMMO. INCORPORELLES	38 966,350	2 855,500	-	41 821,850	37 099,170	2 303,317	-	39 402,487	2 419,363
- Terrain	936 286,400	-	-	936 286,400	-	-	-	-	936 286,400
- Constructions	1 622 694,909	-	-	1 622 694,909	553 539,912	81 134,745	-	634 674,657	988 020,252
- Matériel industriel	3 017 336,489	122 172,588	-59 221,800	3 080 287,277	1 879 187,896	321 257,016	-6 489,722	2 193 955,190	886 332,087
- Outillage industriel	153 159,005	22 828,277	-	175 987,282	77 751,427	18 646,762	-	96 398,189	79 589,093
- Matériel de transport	741 518,301	305 111,000	-34 528,916	1 012 100,385	373 211,251	150 237,965	-34 528,916	488 920,300	523 180,085
- Installations générales, A. & A. divers	413 103,185	1 540,000	-	414 643,185	314 000,976	25 733,903	-	339 734,879	74 908,306
- Mobilier et matériel de bureau	71 388,780	-	-	71 388,780	55 379,066	6 149,667	-	61 528,733	9 860,047
- Matériel informatique	153 073,210	24 211,261	-	177 284,471	139 351,271	14 328,295	-	153 679,566	23 604,905
- Constructions en cours	1 508 917,475	1 905 412,191	-	3 414 329,666	-	-	-	-	3 414 329,666
- Outillage industriel en cours	8 122,321	49 011,860	-	57 134,181	-	-	-	-	57 134,181
- Matériel de transport à statut juridique particulier	-	114 421,508	-	114 421,508	-	3 985,974	-	3 985,974	110 435,534
TOTAL IMMO. CORPORELLES	8 625 600,075	2 544 708,685	-93 750,716	11 076 558,044	3 392 421,799	621 474,327	-41 018,638	3 972 877,488	7 103 680,556
TOTAL GENERAL	8 664 566,425	2 547 564,185	-93 750,716	11 118 379,894	3 429 520,969	623 777,644	-41 018,638	4 012 279,975	7 106 099,919

2.1. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Les immobilisations acquises en 2015, pour un total de 2.547.564 D s'analysent comme suit :

* Logiciel	455 D
* Site web	2 400 D
* Matériel Industriel	122 173 D
* Outillage Industriel	22 828 D
* Matériel de Transport	305 111 D
* Installations générales, A. & A. divers	1 540 D
* Matériel Informatique	24 211 D
* Construction en cours	1 905 412 D
* Outillage Industriel en cours	49 012 D
* Matériel de Transport à statut juridique	114 422 D
Total des acquisitions de l'exercice 2015	<u>2 547 564 D</u>

2.2. CESSIONS DE L'EXERCICE

Les cessions au 31 Décembre 2015 s'élevant à 93.751 D ont concerné les comptes suivants. Le détail se présente comme suit :

(Montants en dinars)

Désignations	Valeur d'origine	Cumul amort. à la date de cession	VCN à la date de cession	Prix de cession	Profit net sur cession
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(4)-(3)
<u>Matériel transport</u>					
- Voiture TOYOTA [4671 TU 115]	34 529	34 529	-	10 000	10 000
<u>Matériel industriel</u>					
- Machine Pneumatique	59 222	6 490	52 732	63 743	11 011
Total	93 751	41 019	52 732	73 743	21 011

Les produits nets sur cession ont été valablement constatés en comptabilité (Cf. Note 8.3 du rapport général).

2.3. AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

Les dotations aux comptes d'amortissement arrêtées au 31 Décembre 2015 ont été calculées sur la base des taux suivants :

	<u>TAUX</u>
- Logiciel	33,33 %
- Site Web	33,33 %
- Construction	5 %
- Matériel et outillage industriels	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Installations générales, agencements et aménagements divers	10 %
- Mobilier et matériel de bureau	20 %
- Matériel informatique	33,33 %
- Matériel à statut juridique particulier	25% & 33,33 %

Ces taux sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent.

Sur ces bases, la dotation arrêtée au 31 Décembre 2015 s'est élevée à 623.778 D contre 611.503 D au 31 Décembre 2014 enregistrant ainsi une augmentation de 12.275 D.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élevant à 80.000 D au 31 Décembre 2015 concernent le compte « Emprunt national ».

NOTE 4 - ACTIFS COURANTS

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2015, un solde de 45.213.304 D, s'analysant ainsi :

- Stocks	16.845.645 D
- Clients et comptes rattachés	10.354.658 D
- Autres actifs courants	858.891 D
- Placements & autres actifs financiers	10.768.600 D
- Liquidités et équivalents de liquidités	<u>6.385.510 D</u>
	<u>45.213.304 D</u>

4.1. STOCKS

Les valeurs en stocks s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 16.845.645 D contre 12.695.080 D au 31 Décembre 2014.

Le détail se présente ainsi :

	Décembre 2015	Décembre 2014
- Stock matières premières	14 178 473 D	11 319 513 D
- Stock décors	494 930 D	450 483 D
- Stock emballages	355 505 D	507 809 D
- Stock produits finis	1 791 075 D	425 537 D
- Annulation marge inter-groupe	25 662 D	-8 262 D
	16 845 645 D	12 695 080 D

4.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique est passée de 3.445.821 D au 31 Décembre 2014 à 10.354.658 D au 31 Décembre 2015, enregistrant ainsi une augmentation de 6.908.837 D.

	Décembre 2015	Décembre 2014
- Clients ordinaires	12 986 714 D	7 426 571 D
- Clients douteux	104 866 D	104 866 D
- Annulation compte inter-groupe	-2 632 056 D	-3 980 750 D
Solde du compte " Clients "	10 459 524 D	3 550 687 D
- Provision pour dépréciation des clients	-104 866 D	-104 866 D
Total	10 354 658 D	3 445 821 D

Le solde du compte " Clients " au 31 Décembre 2015 représente 13,83 % du chiffre d'affaires contre 5,29 % l'exercice précédent, soit un crédit clients d'environ 50 jours en 2015 et 19 jours en 2014.

4.3. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent 858.891 D au 31 Décembre 2015 contre 2.063.298 D au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

	Décembre 2015	Décembre 2014
- Débiteurs divers	261 724 D	1 206 147 D
- Fournisseurs, avances et acomptes	510 331 D	674 181 D
- Etat, impôts et taxes	6 220 D	96 341 D
- Personnel – avances & acomptes	74 975 D	61 555 D
- Fournisseurs débiteurs	5 641 D	25 074 D
Total	858 891 D	2 063 298 D

4.4. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique s'élevant à 10.768.600 D au 31 Décembre 2015 correspond à un placement en bons du trésor. Les intérêts sur placements comptabilisés durant l'exercice 2015 totalisent 969.680 D.

4.5. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de cette rubrique, arrêté au 31 Décembre 2015 à 6.385.510 D a subi une variation négative de 206.720 D par rapport au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

	Décembre 2015	Décembre 2014
- Banques	5 561 990 D	6 489 381 D
- Régies d'avances et accreditifs	813 445 D	102 125 D
- Caisse	10 075 D	724 D
Total	6 385 510 D	6 592 230 D

NOTE 5 - CAPITAUX PROPRES

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2015 un solde de 33.103.592 D s'analysant comme suit :

(Montants en Dinars)

Désignations	Solde au 31/12/2014	Variations 2014	Solde au 31/12/2015
- Capital social	5 400 000	-	5 400 000
- Réserves	549 990	-	549 990
- Intérêts minoritaires	168	99	267
- Résultats reportés	8 036 403	5 821 588	13 857 991
- Résultat de l'exercice	11 288 926	2 002 883	13 291 809
- Résultat de l'exercice des minoritaires	3 399	136	3 535
Total	25 278 886	7 824 706	33 103 592

5.1. CAPITAL SOCIAL

Le solde de cette rubrique s'élevant au 31 Décembre 2015 à 5.400.000 D se détaille comme suit :

	Décembre 2015	Décembre 2014
- Capital social " Euro - Cycles "	5 400 000 D	5 400 000 D
- Capital social " Tunindustries "	100 000 D	100 000 D
- Intérêts minoritaires	-100 D	-100 D
- Quote-part "EC" dans " Tunindustries "	-99 900 D	-99 900 D
Total	5 400 000 D	5 400 000 D

5.2. RESERVES

Le solde de cette rubrique s'élevant au 31 Décembre 2015 à 549.990 D se détaille comme suit :

	Décembre 2015	Décembre 2014
- Réserves " Euro - Cycles "	540 000 D	540 000 D
- Réserves " Tunindustries "	10 000 D	10 000 D
- Intérêts minoritaires	-10 D	-10 D
Total	549 990 D	549 990 D

5.3. RESULTATS REPORTEES

Le solde de cette rubrique s'élevant au 31 Décembre 2015 à 13.857.991 D se détaille comme suit :

	Décembre 2015	Décembre 2014
- Résultats reportés " Euro - Cycles "	10 404 006 D	5 480 227 D
- Résultats reportés " Tunindustries "	157 442 D	58 735 D
- Intérêts minoritaires	-157 D	-59 D
- Dividendes à distribuer	3 296 700 D	2 497 500 D
Total	13 857 991 D	8 036 403 D

NOTE 6 - EMPRUNTS

Les emprunts contractés par le groupe « Euro- Cycles » totalisant 368.190 D au 31 Décembre 2015, se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Mouvements 2015			Solde au 31/12/2015
		Ajouts	Règlements	Reclassements	
Crédit AMEN BANK					
- AMEN BANK 600.000 D	46 248	-	-	-46 248	-
- AMEN BANK 650.000 D	400 381	-	-	-108 012	292 369
Crédit LEASING					
- LEASING N° 338510	-	27 501	-1 350	-8 525	17 626
- LEASING N° 338500	-	49 221	-2 408	-17 951	28 862
- LEASING N° 338460	-	37 701	-1 315	-7 053	29 333
Total	446 629	114 423	-5 073	-187 789	368 190

(Cf. Note 7.3 du rapport général)

NOTE 7 - PASSIFS COURANTS

Les passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 18.928.282 D contre 14.418.350 D au 31 Décembre 2014.

Le détail se présente ainsi :

- Fournisseurs et comptes rattachés	6.157.207 D
- Autres passifs courants	2.936.587 D
- Concours bancaires et autres passifs financiers	<u>9.834.488 D</u>
	<u>18.928.282 D</u>

7.1. FOURNISSEURS

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 6.157.207 D au 31 Décembre 2015 contre 2.872.468 D au 31 Décembre 2014, enregistrant ainsi une augmentation de 3.284.739 D, s'analysée comme suit :

	Décembre 2015	Décembre 2014
- Fournisseurs d'exploitation	8 449 684 D	6 025 392 D
- Fournisseurs d'immobilisations	156 788 D	80 298 D
- Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	182 791 D	337 259 D
- Fournisseurs, factures non parvenues	-	410 269 D
- Annulation compte inter-groupe	-2 632 056 D	-3 980 750 D
Total	6 157 207 D	2 872 468 D

Le solde du compte " Fournisseurs " au 31 Décembre 2015 représente 8,22 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2015 contre 4,41 % l'exercice précédent, soit un crédit fournisseurs d'environ 30 jours en 2015 et 15 jours en 2014.

7.2. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 2.936.587 D au 31 Décembre 2015 contre 4.044.176 D au 31 Décembre 2014 reprend les postes suivants :

	Décembre 2015	Décembre 2014
- Avances clients	15 512 D	1 038 574 D
- Etats, impôts et taxes	272 498 D	689 105 D
- Charges à payer	812 092 D	1 076 587 D
- Crédoiteurs divers	948 459 D	788 765 D
- Personnel, rémunérations dues	498 818 D	142 809 D
- CNSS	300 139 D	118 848 D
- Compte d'attente	-	80 179 D
- Etat, retenues à la source	89 069 D	109 309 D
Total	2 936 587 D	4 044 176 D

7.3. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent 9.834.488 D au 31 Décembre 2015 contre 7.501.705 D au 31 Décembre 2014, enregistrant ainsi une variation positive de 2.332.783 D. Le détail se présente comme suit :

	Décembre 2015	Décembre 2014
- Emprunts liés au cycle d'exploitation	9 623 927 D	7 225 116 D
- Échéances à moins d'un an	187 789 D	254 720 D
- Intérêts courus	21 619 D	15 118 D
- Concours bancaires	1 153 D	6 751 D
Total	9 834 488 D	7 501 705 D

§ Emprunts à moins d'un an

Les emprunts à court terme totalisant 187.789 D à la date de clôture de l'exercice 2015, s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au	Mouvements 2015		Solde au
	31/12/2014	Remboursements	Reclassements	31/12/2015
Crédit AMEN BANK				
- AMEN BANK 600.000 D	133 145	-133 145	46 248	46 248
- AMEN BANK 650.000 D	103 242	-103 242	108 012	108 012
Crédit STB				
- STB 110.000 D	18 333	-18 333	-	-
Crédit LEASING				
- LEASING N° 338510	-	-	8 525	8 525
- LEASING N° 338500	-	-	17 951	17 951
- LEASING N° 338460	-	-	7 053	7 053
Total	254 720	-254 720	187 789	187 789

(Cf. Note 6 du rapport
général)

NOTE 8 - ETAT DE RESULTAT

L'analyse comparative des états de résultat à la date du 31 Décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Au 31 Décembre 2015		Au 31 Décembre 2014		Variation	
	Montant	%	Montant	%	En Chiffres	%
<u>Produits d'exploitation</u>	74 830 948	100,00	65 092 924	100,00	9 738 024	14,96
Revenus	74 830 948	100,00	65 092 841	100,00	9 738 107	14,96
Autres produits d'exploitation	-	-	83	-	-83	100,00
Production immobilisée	-	-	-	-	-	-
<u>Charges d'exploitation</u>	-61 705 324	82,46	-54 909 445	84,36	6 795 879	12,38
Variation des stocks des P.F. et des encours	1 365 538	-1,82	229 429	-	-1 136 109	-
Achat de marchandises consommées	-	-	-	-	-	-
Achat d'approvisionnements consommés	-51 667 285	69,05	-44 584 184	68,49	7 083 101	15,89
Charges de personnel	-4 234 499	5,66	-3 402 152	5,23	832 347	24,47
Dotation aux amort. et aux provisions	-623 778	0,83	-611 503	0,94	12 275	2,01
Autres charges d'exploitation	-6 545 300	8,75	-6 541 035	10,05	4 265	0,07
<u>Résultat d'exploitation</u>	13 125 624	17,54	10 183 479	15,64	2 942 145	28,89
Charges financières nettes	-2 115 061	2,83	-3 639 519	5,59	-1 524 458	-
Produits financiers nets	3 099 623	4,14	3 829 261	5,88	-729 638	-
Autres gains ordinaires	32 170	0,04	1 633 329	2,51	-1 601 159	-
Autres pertes ordinaires	-44 252	0,06	-27 666	0,04	-16 586	59,95
<u>Résultat des activités ord. avant impôt</u>	14 098 104	18,84	11 978 884	18,40	2 119 220	17,69
Impôt sur les sociétés	-802 759	1,07	-686 559	-	116 200	-
<u>Résultat des activités ord. après impôt</u>	13 295 344	17,77	11 292 325	17,35	2 003 019	17,74
Eléments extraordinaires	-	-	-	-	-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>	13 295 344	17,77	11 292 325	17,35	2 003 019	17,74
Effets de modifications comptables	-	-	-	-	-	-
<u>Résultat après modifications comptables</u>	13 295 344	17,77	11 292 325	17,35	2 003 019	17,74
Intérêts minoritaires	-3 535	-	-3 399	-	136	-
<u>Résultat après intérêts minoritaires</u>	13 291 809	21,54	11 288 926	20,56	2 002 883	17,74

8.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation du groupe « EURO-CYCLES » sont passés de 65.092.924 D au 31 Décembre 2014 à 74.830.948 D au 31 Décembre 2015, enregistrant ainsi une augmentation de 9.738.024 D.

	Décembre 2015	Décembre 2014
- Ventes vélos	74 598 558 D	55 623 550 D
- Ventes accessoires	97 279 D	8 508 300 D
- Ventes jantes	7 250 670 D	7 688 696 D
- Ventes selles	65 712 D	-
- RRR	-15 411 D	-
- Annulation opération inter-groupe	-7 165 860 D	-6 727 705 D
- Autres produits d'exploitation	-	83 D
Total	74 830 948 D	65 092 924 D

8.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation totalisent -61.705.324 D au 31 Décembre 2015 contre -54.909.446 D au 31 Décembre 2014, soit une augmentation de 6.795.879 D représentant 12,38 %.

Elles représentent par rapport au chiffre d'affaires 82,46 % au 31 Décembre 2015, contre 84,36 % au 31 Décembre 2014.

8.3. RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est passé de 13.125.624 D au 31 Décembre 2015 à 10.183.477 D au 31 Décembre 2014, enregistrant une variation positive de 2.942.145 D.

Les éléments hors exploitation présentent à la date du 31 Décembre 2015 un solde compensé de 972.480 D, détaillé comme suit :

- Charges financières nettes	-2.115.061 D
- Produits financiers nets	3.099.623 D
- Autres gains ordinaires (dont 21.011 D profit sur cessions) (Cf. Note 2.2 du rapport général)	32.170 D
- Autres pertes ordinaires	<u>-44.252 D</u>
	<u>972.480 D</u>

8.4. RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Compte tenu des éléments hors exploitation, des intérêts minoritaires et de l'impôt sur la société au taux de 10%, le bénéfice net de l'exercice 2015 s'élève à 13.291.809 D contre 11.288.926 D au 31 Décembre 2014, soit une augmentation de 2.002.883 D.

NOTE 9 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Au 31 Décembre 2015, la trésorerie nette dégagée du groupe « EURO-CYCLES » a atteint 6.384.357 D contre 6.585.479 D au 31 Décembre 2014, dégageant ainsi une variation négative de trésorerie de 201.122 D.

Le détail se ventile comme suit :

	Décembre 2015	Décembre 2014
- Liquidités et équivalents de liquidités	6 383 204 D	6 578 728 D
- Concours bancaires	1 153 D	6 751 D
Total	6 384 357 D	6 585 479 D

La trésorerie nette a enregistré une variation négative de 201.122 D, se détaillant comme suit :

- Flux de trésorerie liés à l'exploitation	8.677.799 D
- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-2.518.051 D
- Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>-6.360.870 D</u>

Variation de la trésorerie **-201.122 D**

9.1. FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION

Ces flux dégageant, au 31 Décembre 2015, un solde de 8.677.799 D contre 9.109.774 D à la clôture de l'exercice 2014 dont le détail est le suivant :

	Décembre 2015	Décembre 2014
- Résultat net	16 566 383 D	13 798 087 D
- Annulation résultat inter-groupe	-3 271 038 D	-2 505 762 D
- Ajustement pour amortissement & provisions	623 778 D	611 503 D
- Variation des stocks	-4 116 641 D	-4 117 006 D
- Annulation marge inter-groupe	-25 662 D	8 262 D
- Variation des créances	-5 560 143 D	-71 723 D
- Annulation variation du compte inter-groupe	-1 348 694 D	2 647 014 D
- Variations des autres actifs	1 204 407 D	-1 498 597 D
- Variations des fournisseurs et autres dettes	3 277 727 D	4 517 463 D
- Annulation variation du compte inter-groupe	1 348 694 D	-2 647 014 D
- Plus ou moins values de cession	-21 011 D	-1 632 453 D
Total	8 677 799 D	9 109 774 D

9.2. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 Décembre 2015, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent -2.518.051 D et se détaillent ainsi :

	Décembre 2015	Décembre 2014
- Décaissements suite à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 591 794 D	-1 824 474 D
- Encaissements suite de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	73 743 D	1 500 000 D
- Décaissements suite à l'acquisition d'immobilisations financières	-	-80 000 D
Total	-2 518 051 D	-404 474 D

9.3. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2015, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de -6.360.870 D détaillé ainsi:

	Décembre 2015	Décembre 2014
- Placements	-736 600 D	-10 032 000 D
- Dividendes distribués inter-groupe	3 296 700 D	2 497 500 D
- Dividendes et autres distributions	-8 775 600 D	-6 550 000 D
- Encaissements provenant des emprunts	114 422 D	-
- Remboursement des emprunts	-259 792 D	-242 133 D
Total	-6 360 870 D	-14 326 633 D

Messieurs les Actionnaires du
« **Groupe EURO-CYCLES** »
Zone industrielle
4060. KALAA KEBIRA

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe constitué par la société **EURO-CYCLES** et sa filiale, qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

1. Responsabilité de la Direction relative aux états financiers consolidés

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan consolidé de 52.400.063 D et un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 13.291.809 D, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Le Conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit.

Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

À notre avis, les états financiers consolidés sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société « **EURO CYCLES** » et sa filiale « **TUNINDUSTRIES** » au 31 Décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Tunis, le : 1^{er} Avril 2016

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Adel MADHI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICE « ARTES »

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

La société Automobile Réseau Tunisien & Service -ARTES-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 mai 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Moncef Boussannouga ZAMMOURI et Mr Ahmed BELAIFA.

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Solde au	
		31 décembre 2015	31 décembre 2014
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 227 947	2 227 947
Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 851 555)	(1 798 327)
	(B.1)	376 392	429 620
Immobilisations corporelles		20 293 437	17 612 803
Amortissements des immobilisations corporelles		(8 807 422)	(8 265 961)
	(B.1)	11 486 015	9 346 842
Titres mis en équivalence	(B.2)	2 442 245	2 353 232
Immobilisations financières	(B.2)	2 562 854	2 650 516
Actifs d'impôts différés	(B.3)	484 304	483 477
Total des actifs immobilisés		17 351 810	15 263 687
Total des actifs non courants		17 351 810	15 263 687
Actifs courants			
Stocks		44 604 209	24 596 384
Provisions sur stocks		(1 247 686)	(1 247 686)
	(B.4)	43 356 523	23 348 698
Clients et comptes rattachés		13 989 976	8 791 360
Provisions sur comptes clients		(1 176 191)	(1 176 557)
	(B.5)	12 813 785	7 614 803
Autres actifs courants	(B.6)	6 694 271	5 001 884
Placements et autres actifs financiers	(B.7)	129 709 500	90 489 467
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.8)	7 541 358	10 302 996
Total des actifs courants		200 115 437	136 757 848
Total des actifs		217 467 247	152 021 535

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Solde au	
		31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		38 250 000	38 250 000
Réserves consolidées		68 934 672	58 868 465
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		107 184 672	97 118 465
Résultat consolidé		32 548 506	27 278 707
Total des capitaux propres avant affectation	(B.9)	139 733 178	124 397 172
Intérêts des minoritaires dans les réserves	(B.10)	1 691 860	1 472 507
Intérêts des minoritaires dans le résultat	(B.10)	263 856	319 374
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		40 000	40 000
Provisions pour risques et charges	(B.11)	430 000	430 000
Total des passifs non courants		470 000	470 000
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.12)	72 199 212	22 889 544
Autres passifs courants	(B.13)	3 101 683	2 446 113
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.14)	7 458	26 825
Total des passifs courants		75 308 353	25 362 482
Total des passifs		75 778 353	25 832 482
Total des capitaux propres et des passifs		217 467 247	152 021 535

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2015	31 décembre 2014
Revenus	(R.1)	198 306 854	202 416 728
Autres produits d'exploitation	(R.2)	551 581	434 463
Total des produits d'exploitation		198 858 435	202 851 191
Variation des stocks		20 028 487	(1 180 655)
Achats de marchandises consommées	(R.3)	(175 336 319)	(162 326 188)
Achats d'approvisionnements consommés	(R.4)	(633 684)	(596 752)
Charges de personnel	(R.5)	(5 781 860)	(5 551 921)
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	(R.6)	(785 631)	(980 199)
Autres charges d'exploitation	(R.7)	(3 196 568)	(3 958 052)
Total des charges d'exploitation		(165 705 575)	(174 593 767)
Résultat d'exploitation		33 152 860	28 257 424
Charges financières nettes	(R.8)	(259 718)	(206 515)
Produits des placements	(R.9)	7 739 377	9 041 746
Autres gains ordinaires	(R.10)	168 617	198 868
Autres pertes ordinaires	(R.11)	(18 948)	(280 637)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		40 782 188	37 010 886
Impôts différés	(R12)	827	(9 737)
Impôts exigibles		(8 218 327)	(9 746 694)
Résultat net des sociétés intégrées		32 564 688	27 254 455
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(R13)	247 674	343 626
Résultat net de l'ensemble consolidé		32 812 362	27 598 081
Part revenant aux intérêts minoritaires	(B10)	(263 856)	(319 374)
Résultat net de l'exercice		32 548 506	27 278 707

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2015	31 décembre 2014
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		32 548 506	27 278 707
Ajustements pour			
* Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(R.12)	(247 674)	(343 626)
* Part revenant aux intérêts minoritaires	(B10)	263 856	319 374
* Amortissements et provisions	(F.1)	785 267	977 815
* Plus-values de cessions		(96 122)	-
*Variation des :			
- Stocks	(F.2)	(20 007 825)	1 159 993
- Créances clients	(F.2)	(5 198 616)	(431 248)
- Autres actifs	(F.2)	(1 692 387)	(2 297 601)
- Fournisseurs et autres dettes	(F.3)	50 123 938	(30 682 593)
* Impôt différé	(R.11)	(827)	9 737
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations d'exploitation		56 478 116	(4 009 442)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décassements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.5)	(2 875 929)	(169 064)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles	(F.6)	100 475	-
Décassements pour acquisition d'immobilisations financières		(23 747)	(761 332)
Encaissements sur cession d'immobilisations financières	(F.7)	111 383	-
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		(2 687 818)	(930 396)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes et autres distributions	(F.8)	(17 312 536)	(15 973 785)
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations de financement		(17 312 536)	(15 973 785)
Variation de trésorerie		36 477 762	(20 913 623)
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<i>100 765 638</i>	<i>121 679 261</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	(F.9)	<i>137 243 400</i>	<i>100 765 638</i>

Notes aux Etats Financiers Consolidés

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe « ARTES» est composé de six sociétés : ARTES, ARTEGROS, ADEV, ARTIMO, AUTRONIC et VEDEV, exerçant dans le secteur Automobiles (vente de véhicules, vente de pièces de rechange et fabrication des équipements électroniques principalement destinés à l'automobile, fabrication de filtres) et dans le secteur de la promotion immobilière.

- La société mère ARTES S.A « Automobile Réseau Tunisien et Services » (ex RENAULT Tunisie) est une société anonyme au capital de 38 250 000 DT créée le 24 février 1947. L'activité de la société consiste dans la vente en détail des véhicules, des pièces de rechange de la marque « RENAULT » et le service après-vente.
- La société ARTEGROS S.A est une société anonyme constituée en septembre 1998 ayant pour objet l'importation et la vente en gros des pièces de rechange des marques RENAULT et NISSAN. Le capital social de « ARTEGROS » s'élève à 5 000 000 DT. La société a procédé à l'augmentation de son capital au cours de l'exercice 2010 pour un montant de 4 950 000 DT réservée à la société ARTES.
- La société ADEV S.A.R.L « Automobiles et Développement » est une SARL au capital de 5 000 000 DT créée en fin 2005 et entrée en exploitation en 2006. Elle a pour objet la vente en détail des véhicules et des pièces de rechanges de la marque NISSAN et le service après-vente.
- La société AUTRONIC S.A est une société anonyme de nationalité française, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 10 avril 2000. Son capital s'élève au 31 décembre 2010 à 3 000 000 DT. Elle a pour objet la fabrication de tout équipement électronique, principalement destiné à l'automobile de même que la commercialisation desdits équipements, essentiellement à l'étranger.
- La société ARTIMO S.A.R.L « ARTES Immobilière » est une société à responsabilité limitée, au capital de 19 050 000 DT, fondée en 2008. La société a procédé à l'augmentation de son capital au cours de l'exercice 2010 pour un montant de 2 400 000 DT réservée aux sociétés ARTEGROS et ADEV respectivement pour 2 000 000 DT et 400 000 DT. L'activité de la société est la promotion immobilière.
- La société VEDEV S.A.R.L «Véhicules et Développement» est une société à responsabilité limitée au capital de 150 000 DT créée en 2012. Elle a pour objet la vente en détail des véhicules, des pièces de rechange et le service après-vente.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

II.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du groupe ARTES sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;

- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II.2 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

II.2.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

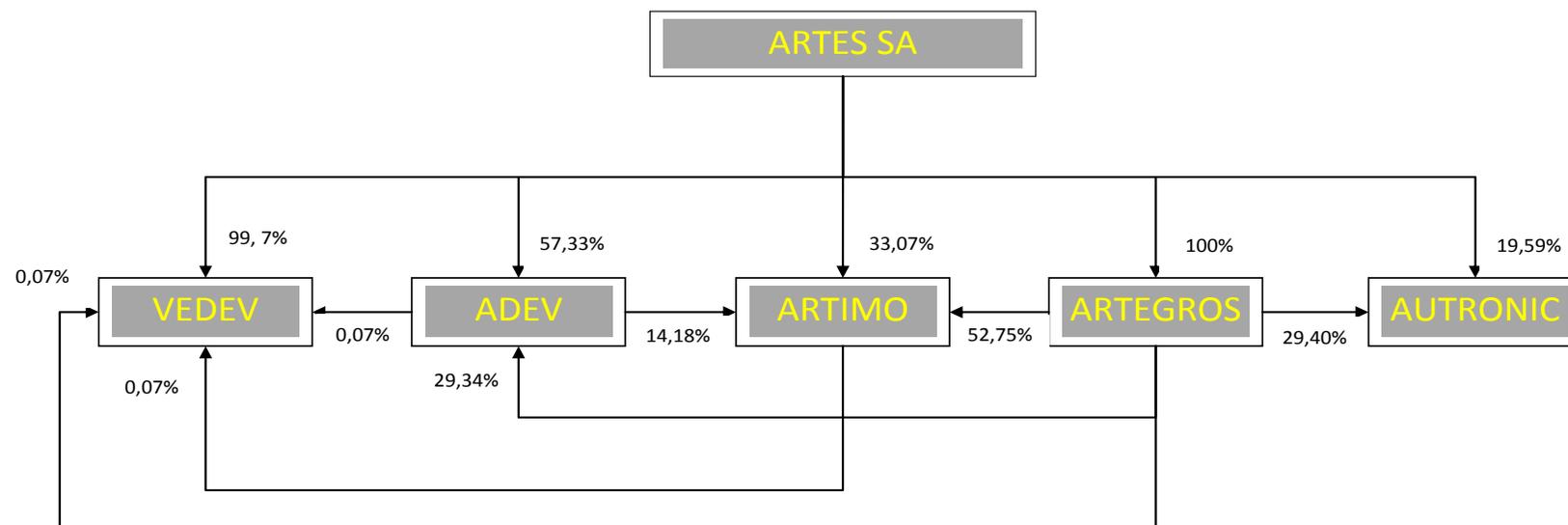
Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés dont le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation du groupe ARTES est présenté au niveau du schéma suivant :



II.2.2 Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ARTES et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Le Groupe ARTES détient 48,99% du capital de la société AUTRONIC S.A, cette dernière est qualifiée entreprise associée du fait qu'il y ait un autre actionnaire qui y détient 51% et qui exerce le contrôle effectif de la société. C'est pourquoi la société AUTRONIC S.A a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	2015			2014		
	% de contrôle	Nature du contrôle	Méthode de consolidation	% de contrôle	Nature du contrôle	Méthode de consolidation
ARTEGROS	100%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	100%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ADEV	86,66%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	86,67%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ARTIMO	100%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	100%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
AUTRONIC	48,99%	Influence notable	Mise en équivalence	48,99%	Influence notable	Mise en équivalence
VEDEV	99,91%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,91%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère ARTES S.A et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- cumul arithmétique des comptes individuels ;
- élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

La mise en équivalence : Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte. La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

II.2.3 Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

II.2.4 Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II.2.5 Ecart d'acquisition « Goodwill »

Aucun écart d'acquisition positif n'est constaté au niveau du groupe ARTES, vu le fait que toutes les participations remontent à la constitution des sociétés filiales, ou le cas échéant, à des augmentations de capital à la valeur nominale.

II.3 PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- convention de la permanence des méthodes ;
- convention de la périodicité ;
- convention de prudence ;
- convention du coût historique et
- convention de l'unité monétaire.

II.3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Libellé	Taux annuels
Constructions	5%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	De 10% à 15%
Matériel et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureau	De 10% à 20%
Matériels informatiques	De 15% à 33%
Logiciels	33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

II.3.2 Les titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II.2.2.

II.3.3 Stocks

Les stocks du groupe ARTES sont composés de véhicules neufs et de pièces de rechange.

Les stocks sont valorisés à leurs prix de revient. Ce prix englobe le prix d'achat, les droits de douane, les frais de transport et les frais d'assurance, de transit et de fret, et le cas échéant, les droits d'enregistrement.

II.3.4 Revenus

Les revenus sont, soit les entrées de fonds ou autres augmentations d'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe. Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des principaux risques et avantages inhérents à la propriété ou lorsque qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété est conservée dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due. Les revenus sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

II.3.5 Impôt différé

Les sociétés du Groupe ARTES sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

III. NOTES EXPLICATIVES

III.1. Pourcentage d'intérêts du groupe

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe ARTES permet de fixer les pourcentages d'intérêts suivants :

Société	2015		2014	
	%	%	%	%
	de contrôle	d'intérêt	de contrôle	d'intérêt
ARTES	0%	100%	0%	100%
ARTEGROS	100%	100%	100%	100%
ADEV	86,67%	86,67%	86,67%	86,67%
ARTIMO	100%	98,10%	100%	98,10%
AUTRONIC	48,99%	48,99%	48,99%	48,99%
VEDEV	99,91%	99,90%	99,91%	99,90%

III.2. Bilan

(Chiffres exprimés en Dinar Tunisien)

B.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente au 31 décembre 2015 comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2014	Acquisition	Reclassement / Cessions	Valeur brute au 31/12/2015	Amorts cumulés/Provisions au 31/12/2014	Dotations	Reprises sur cessions	Amorts cumulés/Provisions au 31/12/2015	VCN au 31/12/2015
Concession marque	1 000 000	-	-	1 000 000	(577 671)	(50 000)	-	(627 671)	372 329
Logiciels	1 227 197	-	-	1 227 197	(1 220 656)	(3 228)	-	(1 223 884)	3 313
Fonds commercial	750	-	-	750	0	-	-	-	750
Total Immob Incorporelles	2 227 947	-	-	2 227 947	(1 798 327)	(53 228)	-	(1 851 555)	376 392
Terrains	3 117 512	2 298 067	-	5 415 579	-	-	-	-	5 415 579
Constructions	6 564 593	-	-	6 564 593	(2 002 579)	(282 690)	-	(2 285 269)	4 279 324
AAI des constructions	3 557 013	49 677	-	3 606 690	(2 614 734)	(164 025)	-	(2 778 759)	827 931
Matériel industriel	942 243	76 743	-	1 018 986	(888 545)	(22 556)	-	(911 101)	107 885
Outillage industriel	124 398	396	-	124 794	(93 650)	(10 058)	-	(103 708)	21 086
Matériel de transport	1 360 311	277 017	(195 295)	1 442 033	(1 039 331)	(130 745)	190 942	(979 134)	462 899
Equipement de bureau	693 447	11 419	-	704 866	(566 365)	(58 526)	-	(624 891)	79 975
Autres immob corporelles	171 175	6 753	-	177 928	(82 734)	(11 939)	-	(94 673)	83 255
Matériel informatique	869 869	94 296	-	964 165	(823 906)	(39 054)	-	(862 960)	101 205
AAI divers	52 329	61 561	-	113 890	(15 121)	(12 810)	-	(27 931)	85 959
Immob corporelles en cours	138 996	-	-	138 996	(138 996)	-	-	(138 996)	-
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	20 917	-	-	20 917	-	-	-	-	20 917
Total Immob. corporelles	17 612 803	2 875 929	(195 295)	20 293 437	(8 265 961)	(732 403)	190 942	(8 807 422)	11 486 015
Total Immob. corporelles et incorporelles	19 840 750	2 875 929	(195 295)	22 521 384	(10 064 288)	(785 631)	190 942	(10 658 977)	11 862 407

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde net de 5 005 099 DT au 31 décembre 2015 contre 5 003 748 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
- Titres mis en équivalence AUTRONIC	2 442 245	2 353 232
Total Titres mis en équivalence	2 442 245	2 353 232
- Compagnie Internationale de Leasing	21 242	21 242
- ASTREE	117 755	117 755
- UIB	1 485 714	1 485 714
- Autres titres	100	126
Total Titres de participation	1 624 811	1 624 837
Titres Immobilisés	800 000	800 000
Dépôts et cautionnements	138 043	225 679
Total	5 005 099	5 003 748

B.3. Actifs d'impôt différés

Les actifs d'impôts différés présentent un solde de 484 304 DT au 31 décembre 2015 contre 483 477 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Actif d'impôt différé ARTES	318 140	313 579
Actif d'impôt différé ARTEGROS	121 951	124 001
Actif d'impôt différé ADEV	44 213	45 897
Actif d'impôt différé	484 304	483 477

B.4. Stocks

Les stocks présentent un solde net de 43 356 523 DT au 31 décembre 2015 contre 23 348 698 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Véhicules neufs	34 861 636	14 500 991
Pièces de rechange	9 657 049	10 009 843
Encours atelier	85 524	85 550
Total des stocks bruts	44 604 209	24 596 384
Provision Pièces de rechange	(1 247 686)	(1 247 686)
Total de stock net	43 356 523	23 348 698

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 12 813 785 DT au 31 décembre 2015 contre 7 614 803 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Clients VN et APV	11 395 110	7 222 726
Clients effets à recevoir	1 299 911	399 855
Clients douteux	1 294 955	1 168 779
Total brut	13 989 976	8 791 360
Provision pour dépréciation des créances clients	(1 176 191)	(1 176 557)
Total net	12 813 785	7 614 803

B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde de 6 694 271 DT au 31 décembre 2015 contre 5 001 884 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Report d'impôts et taxes	4 150 313	2 445 964
Comptes de régularisation actifs	2 231 736	1 028 676
Personnels avances	148 918	139 842
Autres débiteurs divers	79 120	1 307 978
Avances aux fournisseurs	90 184	79 424
Provision pour dépréciation des autres actifs	(6 000)	
Total	6 694 271	5 001 884

B.7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent un solde de 129 709 500 DT au 31 décembre 2015 contre 90 489 467 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Titres de placements ARTES	109 200 000	66 700 000
Titres de placements ARTIMO	12 309 500	14 239 467
Titres de placements ARTEGROS	8 200 000	4 200 000
Titres de placements ADEV	-	5 350 000
Total	129 709 500	90 489 467

B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de 7 541 358 DT au 31 décembre 2015 contre 10 302 996 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Comptes bancaires débiteurs	7 476 881	10 170 502
Effets à l'encaissement	54 898	91 851
Caisses	7 088	10 000
Chèques à encaisser	2 293	30 643
CCP	198	
Total	7 541 358	10 302 996

B.9. Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés du groupe au 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

Libellé	Capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total	Intérêts des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31/12/2014	38 250 000	58 868 465	27 278 707	124 397 172	1 791 881	126 189 053
- Affectation du résultat		27 278 707	(27 278 707)	-		-
- Résultat de l'exercice			32 548 506	32 548 506	263 856	32 812 362
- Dividendes ARTES		(17 212 500)		(17 212 500)		(17 212 500)
- Dividendes ADEV				-	(99 976)	(99 976)
- Dividendes ARTEGROS				-	(60)	(60)
- Autres				-	15	15
Capitaux propres au 31/12/2015	38 250 000	68 934 672	32 548 492	139 733 178	1 955 716	141 688 894

B.10. Intérêts minoritaires

Les intérêts des minoritaires présentent un solde de 1 955 716 DT au 31 décembre 2015 contre un solde de 1 791 881 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'ARTEGROS</i>	997	878
- dans les réserves	839	728
- dans le résultat	158	150
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'ADEV</i>	1 918 691	1 767 027
- dans les réserves	1 667 045	1 460 878
- dans le résultat	251 646	306 149
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'ARTIMO</i>	35 874	23 822
- dans les réserves	23 822	10 753
- dans le résultat	12 052	13 069
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de VEDEV</i>	154	154
- dans les réserves	154	148
- dans le résultat	(0)	6
Total des intérêts minoritaires	1 955 716	1 791 881
Part des réserves revenant aux intérêts minoritaires	1 691 860	1 472 507
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	263 856	319 374

B.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions présentent un solde de 430 000 DT au 31 décembre 2015 contre 430 000 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Provisions pour risques et charges	430 000	430 000
Total	430 000	430 000

B.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de 72 199 212 DT au 31 décembre 2015 contre 22 889 544 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Effets à payer	65 076 976	8 887 993
Fournisseurs VN, APV, divers et autres fournisseurs	6 766 039	6 823 428
Fournisseurs - factures non encore parvenues	333 551	7 155 477
Fournisseurs retenues de garanties	22 646	22 646
Total	72 199 212	22 889 544

B.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent un solde de 3 101 683 DT au 31 décembre 2015 contre 2 446 113 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Avances et acomptes clients	1 064 233	143 809
Comptes de régularisations passifs	960 356	974 529
CNSS	402 170	403 465
Impôts et taxes à payer	396 043	680 170
Créditeurs divers	241 069	200 625
Assurances au personnel	33 972	35 728
Personnels à payer	3 840	7 787
Total	3 101 683	2 446 113

B.12. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde de 7 458 DT au 31 décembre 2015 contre 26 825 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Comptes bancaires créditeurs	7 458	26 825
Total	7 458	26 825

III.3. Etat de résultat

R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 198 306 854 DT en 2015 contre 202 416 728 DT en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014
Ventes de véhicules neufs	174 815 616	178 434 750
Ventes de pièces de rechange y compris huile	24 060 717	24 069 876
Ventes travaux atelier	1 299 642	1 310 421
Ventes garanties	742 432	950 455
Ventes de matériels extérieurs pour VN	375 254	288 623
RRR accordés sur ventes de travaux atelier	(125)	-
RRR accordés sur ventes de VN	(2 542)	-
RRR accordés sur garanties	(198 086)	-
RRR accordés sur ventes de pièces de rechanges y compris huiles	(2 786 054)	(2 637 397)
Total	198 306 854	202 416 728

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 551 581 DT en 2015 contre 434 463 DT en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014
Transfert de charges	423 437	276 819
Autres activités et revenus des immeubles	123 412	138 971
Ventes déchets	3 876	15 783
Autres produits	490	507
Reprises sur provisions	366	2 383
Total	551 581	434 463

R.3. Achats de marchandises consommées

Les achats de marchandises consommées s'élèvent à 175 336 319 DT en 2015 contre 162 326 188 DT en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014
Achats de VN	112 091 284	103 013 575
Frais liés à l'achat de VN	50 460 664	44 224 486
Achats de pièces de rechanges	10 858 679	12 345 814
Frais liés à l'achat de pièces de rechanges	2 211 580	2 693 403
Achats d'huiles	513 653	400 618
RRR obtenus sur achats de VN	(22 731)	(58 519)
RRR obtenus sur achats de pièces de rechanges	(776 810)	(293 189)
Total	175 336 319	162 326 188

R.4. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent à 633 684 DT en 2015 contre 596 752 DT en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014
Achats de carburants	101 396	116 044
Achats de diverses fournitures de bureaux et d'entretiens	160 899	152 098
Achats non stockés de diverses matières et fournitures	371 389	328 610
Total	633 684	596 752

R.5. Charges de personnel

La charge du personnel s'élève à 5 781 860 DT en 2015 contre 5 551 921 DT en 2014 et se détaille comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014
Salaires brut	4 678 876	4 189 728
Charges sociales	726 503	661 623
Autres charges de personnels	376 481	700 570
Total	5 781 860	5 551 921

R.6. Dotations aux Amortissements et aux Provisions

La dotation aux amortissements et aux provisions s'élève à 785 631 DT en 2015 contre 980 199 DT en 2014 et se détaille comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014
Dotations aux amortissements des immobilisations	785 631	863 137
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	-	37 062
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	80 000
Total	785 631	980 199

R.7. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 3 196 568 DT en 2015 contre 3 958 052 DT en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014
Charges d'impôts et taxes	748 322	1 703 903
Rémunérations d'intermédiaire et honoraires	741 245	552 288
Publicités et Documentations	572 259	528 294
Locations	365 130	59 212
Missions et Déplacements	227 490	415 223
Entretiens et réparations	210 023	245 148
Primes d'assurance	178 744	178 857
Autres Charges et prestations	85 855	179 527
Jetons de présence	45 000	35 000
Dons	19 500	49 100
Subventions accordées	3 000	8 500
Rémunérations comité d'audit	-	3 000
Total	3 196 568	3 958 052

R.8. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 259 718 DT en 2015 contre 206 515 DT en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014
Agios et intérêts bancaires	249 064	211 981
Gains de change	10 834	(5 041)
Pertes de change	(180)	(425)
Total	259 718	206 515

R.9. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent à 7 739 377 DT en 2015 contre 9 041 746 DT en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014
Intérêts de placements	7 645 700	8 243 798
Dividendes reçus	93 677	117 764
Plus-Value sur cessions de valeurs mobilières	-	680 184
Total	7 739 377	9 041 746

R.10. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 168 617 DT en 2015 contre 198 868 DT en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014
Plus-Value sur cessions d'immobilisations	106 317	2 101
Gains exceptionnels	41 982	-
Jetons de présence créditeurs	20 000	-
Différences de règlements créditeurs	318	248
Remboursement assurance	-	196 519
Total	168 617	198 868

R.11. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 18 948 DT en 2015 contre 280 637 DT en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014
Moins-Value sur cession d'immobilisations	10 195	278 751
Différences de règlements débiteurs	8 753	1 250
Pertes exceptionnelles	-	636
Total	18 948	280 637

R.12. Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent à 827 DT (pertes) en 2015 contre (9 737) DT (gains) en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014
Impôts différés ARTES	4 561	130 690
Impôts différés ARTEGROS	(2 050)	(12 280)
Impôts différés ADEV	(1 684)	(128 147)
Total	827	(9 737)

R.12. Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 247 674 DT en 2015 contre 343 626 DT en 2014 et se détaille comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014
Quote-part dans le résultat de la société AUTRONIC	247 674	343 626
Total	247 674	343 626

III.4. Etat de flux de trésorerie

F.1. Dotations aux amortissements et aux provisions

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014
Dotation aux amortissements et aux provisions ARTES	429 461	525 098
Dotation aux amortissements et aux provisions ADEV	53 209	149 756
Dotation aux amortissements et aux provisions ARTIMO	302 961	302 961
Reprise de provisions ARTEGROS	(364)	-
Total	785 267	977 815

F.2. Variation des actifs

Libellé	Solde au 31/12/2015 (a)	Solde au 31/12/2014 (b)	Variation (b) - (a)
Stock	44 604 209	24 596 384	(20 007 825)
Créances clients	13 989 976	8 791 360	(5 198 616)
Autres actifs	6 700 271	5 007 884	(1 692 387)
Variation des actifs	65 294 456	38 395 628	(26 898 828)

F.3. Variation des passifs

Libellé	Solde au 31/12/2015 (a)	Solde au 31/12/2014 (b)	Variation (a) - (b)
Fournisseurs et comptes rattachés	72 199 212	22 889 544	(49 309 668)
Autres dettes	3 101 683	2 287 413	(814 270)
Variation des passifs	75 300 895	25 176 957	(50 123 938)

F.4. Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Montants en DT
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ARTES	(320 286)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ADEV	(257 576)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ARTIMO	(2 298 067)
Total	(2 875 929)

F.5. Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles

Libellé	Montants en DT
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles	100 475
Total	100 475

F.7. Encaissements sur cession d'immobilisations financières

Libellé	Montants en DT
Cession d'immobilisations financières ARTES	111 383
Total	111 383

F.8. Dividendes et autres distributions

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2014
Dividendes ARTES	17 212 500	15 873 750
Dividendes ARTEGROS	60	60
Dividendes ADEV	99 976	99 975
Total	17 312 536	15 973 785

F.8.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Titres de placements ARTES	109 200 000	66 700 000
Titres de placements ARTIMO	12 309 500	14 239 467
Titres de placements ARTEGROS	8 200 000	4 200 000
Comptes bancaires débiteurs	7 476 881	10 170 502
Effets à l'encaissement	54 898	91 851
Caisses	7 088	10 000
Chèques à encaisser	2 293	30 643
CCP	198	-
Titres de placements ADEV	-	5 350 000
Comptes bancaires créditeurs	(7 458)	(26 825)
Total	137 243 400	100 765 638

III.5. Evénements postérieurs

Ces états financiers consolidés sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 14 avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Tunis, le 15 avril 2016

Messieurs les Actionnaires
de la société ARTES S.A.
39, Avenue Kheireddine Pacha
1002 Tunis Belvédère

Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe ARTES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe ARTES, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (part du groupe) de 139 733 178 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice (part du groupe) s'élevant à 32 548 506 DT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société ARTES S.A et de ses filiales au 31 décembre 2015, ainsi que de leurs performances financières et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2015.

***Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F***

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Ahmed Belaifa

Moncef Boussanouga Zammouri

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19 mai 2016. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Salah MEZIOU et Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

BILAN CONSOLIDE**Au 31/12/2015**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Actifs</i>	<i>Note</i>	<u><i>Au 31/12/2015</i></u>	<u><i>Au 31/12/2014</i></u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		2 346 275	1 543 893
Amortissements immobilisations incorporelles		(1 364 392)	(988 976)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	<u>981 883</u>	<u>554 918</u>
Immobilisations corporelles		51 256 287	43 145 739
Amortissements immobilisations corporelles		(17 995 688)	(16 082 491)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	3	<u>33 260 599</u>	<u>27 063 247</u>
Immobilisations Financières		28 345 432	25 345 432
Provisions / titres		-	-
Autres immobilisations financières		4 055 578	3 312 835
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	<u>32 401 010</u>	<u>28 658 266</u>
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES :		<u>66 643 492</u>	<u>56 276 431</u>
Autres actifs non courants		117 865	103 887
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		<u>66 761 357</u>	<u>56 380 318</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	5	65 808 015	48 506 359
Provisions / stocks		(3 981 345)	(4 422 859)
TOTAL STOCKS :		<u>61 826 670</u>	<u>44 083 500</u>
Clients et comptes rattachés	6	28 238 104	20 185 310
Provisions / comptes clients		(1 574 665)	(1 572 636)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :		<u>26 663 438</u>	<u>18 612 674</u>
Autres Actifs courants	7	9 678 848	3 955 224
Actif d'impôts différé		1 536 466	1 068 778
Liquidités et équivalents de liquidités	8	77 693 008	57 130 964
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		<u>177 398 430</u>	<u>124 851 139</u>
TOTAL DES ACTIFS :		<u>244 159 787</u>	<u>181 231 457</u>

BILAN CONSOLIDE
Au 31/12/2015
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Capitaux propres et Passifs</i>	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidés		49 318 721	39 925 049
Résultat consolidé		36 786 705	24 895 894
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES :	9	<u>116 105 426</u>	<u>94 820 944</u>
Part des minoritaires dans le capital et les réserves		<u>782</u>	<u>466</u>
Part des minoritaires dans le résultat		<u>429</u>	<u>311</u>
AFFECTATION (I) :	9	<u>1 211</u>	<u>777</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Autres passifs non courants		165 170	142 670
Provision pour risques et charges		4 170 306	2 254 098
Dépôts & cautionnements		4 000	4 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :	10	<u>4 339 476</u>	<u>2 400 768</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	110 820 648	78 841 799
Passif d'impôts différé		171 257	134 827
Autres passifs courants	12	12 228 865	5 032 342
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	492 904	-
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		<u>123 713 674</u>	<u>84 008 969</u>
TOTAL DES PASSIFS (II) :		<u>128 053 150</u>	<u>86 409 737</u>
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		<u>244 159 787</u>	<u>181 231 457</u>

ETAT DE RESULTAT

(modèle autorisé)

De la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
Revenus	14	350 098 880	309 180 346
Autres produits d'exploitation	15	714 988	1 299 623
Transferts de charges		10 953	2 388 165
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I) :		350 824 822	312 868 135
Variation des stocks	16	(17 301 656)	1 112 891
Achats marchandises	17	292 071 090	252 204 552
Charges de personnel	18	17 315 287	13 896 342
Dotation aux amortissements et aux provisions		4 822 133	5 076 949
Autres charges d'exploitation	19	12 011 154	13 558 498
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II) :		308 918 009	285 849 232
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		41 906 813	27 018 903
Charges financières	20	309 220	118 103
Produits des placements	21	4 623 706	3 303 448
Autres gains ordinaires	22	967 758	886 447
Autres pertes ordinaires	23	224 260	414 199
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS :		46 964 797	30 676 496
Impôt courant & différé		(10 177 663)	(5 780 290)
RESULTAT NET CONSOLIDE		36 787 134	24 896 205
Quote-part dans les sociétés mise en équivalences		-	-
Part des minoritaires dans le résultat		429	311
RESULTAT NET RELEVANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		36 786 705	24 895 894

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(modèle autorisé)

De la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
RÉSULTAT NET	36 786 705	24 895 894
Ajustements pour :		
- Amortissement	3 334 380	2 308 511
- Provision	1 487 753	2 517 591
Variations Des :		
- Stocks	(17 301 656)	1 112 891
- Créances	(8 052 794)	3 232 734
- Autres actifs	(5 743 817)	8 806 932
- Fournisseurs et autres dettes	31 978 849	3 750 614
- Autres passifs	7 196 523	(8 399 894)
- Réserves consolidés	-	(12 959 658)
Plus ou moins values de cessions	(386 799)	962 885
Impôt différé	168 887	143 717
Opérations sur fond social	-	959 814
Parts des minoritaires dans le résultat	429	-
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION	<u>49 468 460</u>	<u>27 332 031</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non courants	(10 255 911)	(5 300 759)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	670 033	1 213 061
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(3 000 000)	(5 300 090)
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	14 000	2 420
Décaissement/Encaissement sur prêts du personnel	(742 744)	(518 737)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	<u>(13 314 622)</u>	<u>(9 904 105)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	(15 000 000)	(12 000 000)
Opérations sur fond social	(1 084 700)	(959 814)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	<u>(16 084 700)</u>	<u>(12 959 814)</u>
VARIATION S DE TRESORERIE	<u>20 069 140</u>	<u>4 468 112</u>
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>57 130 964</u>	<u>52 662 852</u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	<u>77 200 104</u>	<u>57 130 964</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

« GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES »

31/12/2015

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et d'une société sous contrôle exclusif « **CAR GROS** » avec une participation directe de 99.995 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

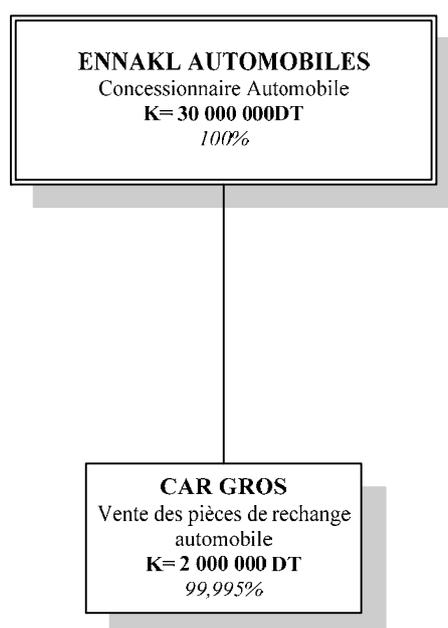
Structure du Capital au 31/12/2015

- Capital Social: 30 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 30 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinars Tunisiens.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaires.

Activité du groupe:

Le groupe « ENNAKL AUTOMOBILES », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules **VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT et SKODA** et des pièces de rechange desdits marques ainsi que le service après vente.

Organigramme du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »



2. Notes aux états financiers

2.1. Note 1 : Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

2.1.1. Référentiel

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été arrêtés au 31/12/2015 conformément à la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux Normes Comptables Tunisiennes dont notamment :

- la norme NCT 35, *Etats financiers consolidés* ;
- la norme NCT 36, *Participations dans les entreprises associées* ;
- la norme NCT 37, *Participations dans les coentreprises* ;
- la norme NCT 38, *Regroupement d'entreprises*

La comptabilisation des impôts sur le résultat a été effectuée conformément à la Norme Comptable Internationales IAS 12, *impôts sur le résultat*, en absence de norme comptable national.

L'état de résultat a été établi selon le modèle autorisé.

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31 décembre 2015.

2.1.2. Principales méthodes comptables

- **Les immobilisations corporelles et incorporelles** sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.
- **Les immobilisations financières** sont initialement comptabilisées au coût d'origine, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évaluées à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « ENNAKL AUTOMOBILES »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

- **Les stocks** sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Les sociétés du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks. Le coût d'acquisition est déterminé suivant la nature des stocks comme suit :

- Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.
- Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.
- Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.
- Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3ème année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

- **Les liquidités & équivalents de liquidités** sont les fonds disponibles, les dépôts à vue et les découverts bancaires. Ils comprennent également les placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

2.1.3. Périmètre et méthodes de consolidation

- **Périmètre de consolidation** : Le périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » comprend :
 - La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES » ;
 - La société filiale : « CAR GROS »
- **Méthodes de consolidation** : Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :
- ❖ **L'intégration globale** : Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ». Elle consiste :
 - *au niveau du bilan*, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs –après élimination et retraitement des comptes en normes NCT – et à partager le montant des capitaux propres en capitaux propres consolidés et en intérêts minoritaires ;
 - *au niveau de l'état de résultat*, à reprendre tous les postes de charges et de produits – après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT – puis à répartir le résultat entre résultat consolidé et ce qui revient aux minoritaires.
- **Traitement des écarts de première consolidation** : les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.
- **Elimination des opérations internes** : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.
- **Impôts sur le résultat** : Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

2.2. Présentation des postes du bilan

2.2.1. Note 2 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurent à l'actif du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2015 pour une valeur brute de 2 346 275 Dinars. Les logiciels sont amortis linéairement au taux de 33,33 %.

2.2.2. Note 3 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2015 un montant brut de 51 256 287 Dinars.

Le détail de ces immobilisations ainsi que leur amortissement est présenté dans le tableau des immobilisations et des amortissements au 31/12/2015.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux fiscaux suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Taux</i>
Constructions	5 %
Matériel de transport	20 %
Inst. Générales, A.A.I.	10 %
Matériel informatique	33,33 %
Matériel d'équipement technique et bureautique	10 %

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDE AU 31/12/2015 :

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES					AMORTISSEMENTS				
	Cumul des acquisitions au	Acquisitions au	Cessions	Reclassements	Cumul au	Cumul des amortissements au	Dotation aux amortissements au	Amortissements des cessions au	Cumul des amortissements au	Valeur comptable nette au
	31/12/2014	2015	2015	2015	31/12/2015	31/12/2014	2015	2015	31/12/2015	31/12/2015
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Logiciels informatiques	1 347 700	396 543	-	-	1 744 243	930 826	193 312	-	1 124 138	620 105
Autres Immob.Incorporelles	196 193	405 839	-	-	602 032	58 150	182 104	-	240 254	361 778
Total immobilisations incorporelles	1 543 893	802 382	-	-	2 346 275	988 976	375 416	-	1 364 392	981 883
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	7 303 881	-	-	-	7 303 881	-	-	-	-	7 303 881
Constructions	15 036 866	24 697	-	4 392 607	19 454 170	6 096 533	763 169	-	6 859 702	12 594 468
Installation technique	297 490	-	-	-	297 490	83 466	11 229	-	94 695	202 795
A A I Technique	401 966	-	-	-	401 966	401 808	158	-	401 966	0
A A I Générale	6 797 000	4 259 071	-	-	11 056 071	2 973 672	712 804	-	3 686 476	7 369 595
Matériels de transport	4 065 526	578 229	(1 203 088)	-	3 440 667	2 092 898	619 005	(919 854)	1 792 050	1 648 617
Equipements de bureaux	1 522 823	109 797	-	-	1 632 620	800 403	112 201	-	912 604	720 016
Matériels informatiques	1 934 203	212 987	-	-	2 147 190	1 619 613	189 555	-	1 809 169	338 021
Matériels et outillages	4 647 985	558 627	-	-	5 206 612	2 014 098	424 929	-	2 439 027	2 767 585
Immobilisations en cours	890 502	3 570 229	-	(4 145 111)	315 620	-	-	-	-	315 620
Avances sur commandes d'immobilisations	247 496	-	-	(247 496)	-	-	-	-	-	0
Total immobilisations corporelles	43 145 739	9 313 637	-1 203 088	0	51 256 287	16 082 491	2 833 050	-919 854	17 995 688	33 260 599
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	44 689 632	10 116 019	-1 203 088	0	53 602 562	17 071 467	3 208 466	-919 854	19 360 080	34 242 482

2.2.3. Note 4 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2015 un montant net de 32 401 010 Dinars.

Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

Actifs financiers immobilisés		
<i>En dinar Tunisien</i>	2015	2014
Valeur brute	32 401 009	28 658 266
Titres de participations	20 345 431	17 345 432
Fonds gérés SICAR	8 000 000	8 000 000
Dépôts et cautionnements	2 148 272	1 978 458
Prêts au personnel sur fonds social	1 606 546	1 217 404
Prêts au personnel sur fonds propres	300 761	116 972
Provisions	-	-
Valeur nette comptable	32 401 010	28 658 266

2.2.4. Note 5 : Stocks

Les stocks du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant brut de 65 808 015 Dinars au 31 décembre 2015. Ils sont provisionnés à hauteur de 7,1% et se composent principalement des véhicules neufs, des pièces de rechange, des lubrifiants, des carburants et des travaux en cours.

Toutes les sociétés utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser leurs stocks.

Les provisions sur stocks sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes :

- Identification physique : lors des opérations d'inventaire physique, les responsables d'inventaire indiquent sur leur rapport les articles endommagés ou non utilisables.
- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).
- Une provision est constatée par modèle sur les stocks de véhicules neufs ayant un âge moyen en stock supérieur à deux ans.

Le taux de la provision est de 20% par année d'ancienneté (à partir de la troisième année) sur la base du prix de revient du stock.

Le stock est réparti comme suit :

Stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>	2015	2014
Valeur brute	65 808 015	48 506 359
Stock de véhicules neufs	44 609 454	20 839 608
VW/VWU/AUDI	29 346 457	14 763 044
MAN (Bus)	913 281	1 379 281
PORSCHE	4 469 563	65 743
SKODA	7 737 226	3 746 342
SEAT	2 142 927	885 198
Stock encours de dédouanement	6 915 037	9 271 255
VW /VWU/AUDI	5 901 862	7 981 061
Pièces de rechanges	1 013 175	1 290 194
Pièces de rechange	12 917 805	15 630 122
Stock des travaux en cours	1 330 732	2 600 031
Stock de carburants et lubrifiants	34 987	165 343
Provisions	- 3 981 345	- 4 422 859
Valeur nette comptable	61 826 670	44 083 500

2.2.5. Note 6 : Clients & comptes rattachés

Le poste clients présente au 31/12/2015 un solde net de 26 663 438 Dinars contre un solde de 18 612 674 Dinars au 31/12/2014. Ce poste se détaille comme suit :

Clients et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	2015	2014
Valeur brute	28 238 104	20 185 309
Sous concessionnaires & agents officiels	2 166 808	1 561 696
Revendeurs	1 009 175	299 636
Constructeurs (compte garantie)	0	1 329 875
Autres clients	10 581 605	10 236 165
Effets à recevoir	13 062 802	5 507 957
Clients douteux	1 417 714	1 249 980
Provisions / comptes clients	-1 574 666	-1 572 636
Valeur Nette comptable	26 663 438	18 612 674

2.2.6. Note 7 : Autres actifs courants

Le poste des autres actifs courants présente au 31/12/2015 un solde de 9 678 848 Dinars contre un solde de 3 955 224 Dinars en 2014. Ce poste se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	2015	2014
Valeur brute	9 859 071	4 115 255
Avances et prêts au personnel	233 617	794 127
Acomptes provisionnels et crédit d'impôt	5 958 852	45 123
Report de TVA	545 323	199 356
Fournisseurs avances et acomptes	324 033	-
Charges constatées d'avance	229 678	222 803
Produits à recevoir	1 990 550	2 226 030
Autres comptes débiteurs	577 019	627 816
Provisions	-	-
Valeur comptable nette	9 678 848	3 955 224

2.2.7. Note 8 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités du groupe présente au 31/12/2015 un solde brut de 77 693 008 Dinars contre un solde de 57 130 964 Dinars en 2014 et se détaillent comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	2015	2014
Placements courants	62 470 679	43 200 063
Effets à l'encaissement	10 672 924	7 292 610
Chèques à l'encaissement	1 165 017	322 778
Banques	3 372 655	6 302 563
Caisse	11 733	12 950
Total	77 693 008	57 130 964

2.2.8. Note 9 : Capitaux propres

Le total des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires au 31/12/2015 est de 116 106 638 Dinars contre un solde de 94 821 721 Dinars au 31/12/2014.

Les intérêts minoritaires sont passés de 777 Dinars au 31/12/2014 à 1 211 Dinars au 31/12/2015.

Etat des Variations des Capitaux Propres au 31/12/2015					
	Capital Social	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Intérêts des minoritaires	Total capitaux propres et IM
<i>En Dinar Tunisien</i>					
Situation au 01/01/2015	30 000 000	39 925 049	24 895 894	777	94 821 721
Affectation de résultat		24 895 894	-24 895 894		-
Dividendes 2014		-15 000 000			-15 000 000
Variation des intérêts minoritaires				434	434
Mouvements portant sur le fond social		-502 222			-502 222
Résultat de l'exercice			36 786 705		36 786 705
Situation au 31/12/2015	30 000 000	49 318 722	36 786 705	1 211	116 106 638

2.2.9. Note 10 : Passifs non courants

Les passifs non courants du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2015 un montant de 4 339 476 Dinars détaillé comme suit :

Passifs non courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	2015	2014
Provisions pour risques & charges	4 170 306	2 254 098
Provisions pour départ à la retraite	165 170	142 670
Dépôts & cautionnements	4 000	4 000
Total	4 339 476	2 400 768

2.2.10. Note 11 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste fournisseurs présente au 31/12/2015 un solde de 110 820 648 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachées		
<i>En dinar Tunisien</i>	2015	2014
Fournisseurs locaux	2 854 537	1 890 087
Fournisseurs d'immobilisations	718 082	285 705
Fournisseurs étrangers	100 766 121	65 378 048
Fournisseurs effets à payer	-	1 758 616
Fournisseurs retenue de garantie	580 046	258 088
Fournisseurs factures non parvenues	5 901 862	9 271 255
Total	110 820 648	78 841 799

2.2.11. Note 12 : Autres passifs courants

Le poste des autres passifs courants présente au 31/12/2015 un solde de 12 228 865 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

Autres passifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	2015	2014
Personnel et comptes rattachés	-	16 963
Clients avances et acomptes sur commandes	302 288	871 265
Etats impôts et taxes	6 879 058	-
Provision pour congés payés	1 022 138	881 031
Débours sur droits de douane	65 426	275 449
Actionnaires dividendes à payer	800	-
CNSS	1 285 438	847 361
Assurance groupe	308 420	300 569
Charges à payer	2 183 280	1 683 104
Produits constatés d'avances	139 269	121 423
Créditeurs divers	42 748	35 177
Total	12 228 865	5 032 342

2.2.12. Note 13 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le poste concours bancaires et autres passifs financiers du groupe présente au 31/12/2015 un solde brut de 492 904 Dinars contre un solde nul au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
<i>En dinar Tunisien</i>	2015	2014
BIAT.	94 806	-
BIAT GABES.	361 106	-
BANQUE ZITOUNA.	36 992	-
Total	492 904	-

2.3. Présentation des postes de l'état de résultat

2.3.13. Note 14 : Revenus

Le chiffre d'affaires du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalise un montant de 350 098 880 Dinars au 31/12/2015 contre 309 180 346 Dinars au 31/12/2014, et se détaille comme suit :

Revenus				
<i>En dinar Tunisien</i>				
	2015		2014	
Ventes de véhicules neufs	302 240 009		267 184 881	
Ventes de pièces de rechange	53 362 602		47 411 192	
Ventes de travaux atelier	2 911 768		3 253 925	
Ventes de carburants	508 131		26 953	
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	90 937		99 253	
Total chiffre d'affaires :	359 113 447		317 976 204	
Remises accordées sur ventes de véhicules neufs	-	1 114 225	-	1 059 767
Remises accordées sur ventes de pièces de rechanges	-	7 900 342	-	7 736 091
Total revenus	350 098 880		309 180 346	

2.3.14. Note 15 : Autres produits d'exploitation

Le poste autres produits d'exploitation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalise un montant de 714 988 Dinars au 31/12/2015 contre un solde de 1 299 623 au 31/12/2014, et se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation			
<i>En dinar Tunisien</i>			
	2015		2014
Ristournes sur chiffre d'affaires	393 955		922 415
Ristournes sur les actions marketing	-		16 949
Inscription 4CV	-		795
Ventes déchets et autres produits	57 384		87 776
Ristourne TFP	121 490		123 626
Location	120 243		108 880
Frais de gestion et autres ventes	21 916		39 182
Total autres produits d'exploitation	714 988		1 299 623

2.3.15. Note 16 : Variation des stocks

Les variations du stock par rubrique sont détaillées ci-dessous. Le solde de ces variations au 31/12/2015 est un solde négatif de 17 301 656 contre un solde positif de 1 112 891 Dinars au 31/12/2014.

Variation des stocks			
<i>En dinar Tunisien</i>			
		2015	2014
Stock des travaux en cours	-	1 269 299	654 125
Stock Initial		2 600 031	1 945 906
Stock Final		1 330 732	2 600 031
Stock de véhicules		21 690 647	- 5 056 251
Stock Initial		28 820 669	33 876 920
Stock Final		50 511 316	28 820 669
Stock pièces de rechange	-	2 989 337	3 226 534
Stock Initial		16 920 316	13 693 782
Stock Final		13 930 979	16 920 316
Stock lubrifiants	-	106 843	46 276
Stock Initial		122 840	76 564
Stock Final		15 997	122 840
Stock carburants	-	23 513	16 425
Stock Initial		42 503	26 078
Stock Final		18 990	42 503
Total variation des stocks	-	17 301 656	1 112 891

2.3.16. Note 17: Achats de marchandises

Les achats de marchandises du groupe présentent au 31/12/2015 un solde de 292 071 090 Dinars contre un solde de 252 204 552 Dinars au 31/12/2014. Ce poste se détaille comme suit :

Achats de marchandises			
<i>En dinar Tunisien</i>			
		2015	2014
Achats de pièces de rechanges locaux		3 796 645	1 732 880
Achats de pièces de rechanges étrangers		23 380 501	26 512 164
Achats de véhicules neufs		218 798 273	180 024 018
Autres frais achats		45 477 214	42 184 580
Achats de lubrifiants		42 254	338 673
Achats de carburants		332 781	611 624
Achats pour atelier		116 853	688 097
Travaux extérieur		126 569	112 516
Total achats de marchandises		292 071 090	252 204 552

2.3.17. Note 18 : Charges du personnel

Le poste charges du personnel de groupe présente au 31/12/2015 un solde de 17 315 287 Dinars contre un solde de 13 896 342 Dinars au 31/12/2014. Ce poste se détaille comme suit :

Frais de personnel		
<i>En dinar Tunisien</i>	2015	2014
Salaires et compléments de salaires	12 967 965	11 644 218
Charges sociales légales	4 090 490	2 134 591
Congés payés	137 029	12 878
Autres Charges (vêtements de travail)	119 803	104 655
Total	17 315 287	13 896 342

2.3.18. Note 19: Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 12 011 154 Dinars au 31/12/2015 contre un solde de 13 558 498 Dinars au 31/12/2014, et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>	2015	2014
Electricité	389 250	357 022
Eau	49 765	37 725
Commissions sur ventes	1 137 120	1 021 262
Consommation fournitures de bureaux	220 066	169 965
Carburants voitures de service	72 865	84 976
Achats divers	970 385	58 250
Gardiennage et sous traitance générale	1 012 157	1 013 632
Remboursements garanties concessionnaires	1 242 586	2 911 591
Locations	427 386	337 559
Entretiens et réparations	27 223	383 786
Primes d'assurance	297 187	170 225
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	611 997	629 072
Publicité, Publications et relations publiques	1 202 686	1 407 353
Déplacement à l'étranger (billets d'avion)	227 111	391 848
Frais de mission à l'étranger	354 409	378 702
Déplacement en Tunisie	50 585	78 759
Cadeaux, missions et réceptions	145 652	157 728
Frais postaux et frais de télécommunications	291 883	271 985
Personnel intérimaires	166 392	121 335
Frais actes et contentieux	40 401	55 606
Formation professionnel	389 980	196 951
Divers prestations et services	672 951	1 233 561
Dons et subventions Accordés	48 443	58 086
Jeton de présence	47 500	55 375
Impôts et taxes	1 370 785	1 749 414
Documentations et abonnements constructeurs	544 389	226 729
Total	12 011 154	13 558 498

2.3.19. Note 20 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 309 220 Dinars au 31/12/2015 contre un solde de 118 103 Dinars au 31/12/2014, et se détaillent comme suit :

Charges financières nettes		
	2015	2014
<i>En dinar Tunisien</i>		
Frais bancaires	273 021	104 220
Autres charges financières	36 199	13 883
Total	309 220	118 103

2.3.20. Note 21 : Produits des placements

Les produits des placements du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 4 623 706 Dinars au 31/12/2015 contre un solde de 3 303 448 Dinars au 31/12/2014, et se détaillent comme suit :

Produits des placements		
	2015	2014
<i>En dinar Tunisien</i>		
Produits sur placements en CAT & CD	2 153 551	1 220 256
Produits sur placements en SICAV obligataires	226 733	377 070
Dividendes reçus	2 023 628	1 568 931
Intérêts sur prêts	0	5 293
Intérêts créditeurs	205 949	105 891
Autres produits financiers	13 845	26 007
Total	4 623 706	3 303 448

2.3.21. Note 22 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 967 758 Dinars au 31/12/2015 contre un solde 886 447 Dinars au 31/12/2014, et se détaillent comme suit :

Autres gains ordinaires		
	2015	2014
<i>En dinar Tunisien</i>		
Différence de règlement	276 728	189 696
Produits non récurrent	285 263	386 059
Profits sur cession d'immobilisations	405 767	310 692
Total	967 758	886 447

2.3.22. Note 23 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 224 260 Dinars au 31/12/2015 contre un solde de 414 199 Dinars au 31/12/2014, et se détaillent comme suit :

Autres pertes ordinaires		
	2015	2014
<i>En dinar Tunisien</i>		
Pénalités de retards	34 144	55 640
Différences de règlement et débours	3 065	8 505
Autres pertes non récurrentes	187 051	350 054
Total	224 260	414 199

TUNIS, le 31 Mars 2016,
MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DU
GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
LA CHARGUIA II
1080 – TUNIS -

RAPPORT GENERAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », arrêtés au 31 Décembre 2015 comprenant le bilan consolidé ainsi que l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015, ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Ces états financiers consolidés qui font apparaître un total net de bilan consolidé de **244 159 787 DT** et un résultat consolidé bénéficiaire net de **36 786 705 DT**, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement professionnel du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non

dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », arrêtée au 31 Décembre 2015 et le résultat consolidé de ses opérations et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport d'activité et dans les documents mis à la disposition des actionnaires, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Les co-commissaires aux comptes :

FMBZ KPMG Tunisie

Cabinet Salah Meziou

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Managing Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner

Etats financiers annuels de SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	<u>13 516 827</u>	<u>9 283 656</u>
Obligations et valeurs assimilées		12 555 177	8 552 873
Tires des Organismes de Placement Collectif		961 650	730 783
Placements monétaires et disponibilités		<u>7 955 660</u>	<u>8 956 288</u>
Placements monétaires	5	7 954 133	8 955 670
Disponibilités		1 527	618
Créances d'exploitation	6	<u>128</u>	<u>72</u>
TOTAL ACTIF		<u>21 472 615</u>	<u>18 240 016</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	55 914	34 224
Autres créditeurs divers	8	2 248	7 006
TOTAL PASSIF		<u>58 162</u>	<u>41 230</u>
ACTIF NET			
Capital	9	20 731 330	17 629 711
Sommes distribuables			
Sommes distribuable des exercices antérieurs		146	28
Sommes distribuables de l'exercice		682 977	569 047
ACTIF NET		<u>21 414 453</u>	<u>18 198 786</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>21 472 615</u>	<u>18 240 016</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>550 421</u>	<u>300 629</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		525 862	292 935
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		24 559	7 694
Revenus des placements monétaires	11	<u>296 375</u>	<u>237 960</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>846 796</u>	<u>538 589</u>
Charges de gestion des placements	12	(181 936)	(116 741)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>664 860</u>	<u>421 848</u>
Autres charges	13	(22 605)	(14 603)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>642 255</u>	<u>407 245</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		40 722	161 802
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>682 977</u>	<u>569 047</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(40 722)	(161 802)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		15 390	17 184
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		9 226	(6 005)
Frais de négociation de titres		(2)	(29)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>666 869</u></u>	<u><u>418 395</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>666 869</u>	<u>418 395</u>
Résultat d'exploitation	642 255	407 245
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 390	17 184
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 226	(6 005)
Frais de négociation de titres	(2)	(29)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(505 900)</u>	<u>(428 501)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>3 054 698</u>	<u>9 415 669</u>
Souscriptions		
- Capital	51 294 147	27 729 947
- Régularisation des sommes non distribuables	15 803	5 929
- Régularisation des sommes distribuables	1 501 701	828 951
Rachats		
- Capital	(48 211 346)	(18 641 885)
- Régularisation des sommes non distribuables	(21 599)	(2 599)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 524 008)	(504 674)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>3 215 667</u>	<u>9 405 563</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	18 198 786	8 793 223
En fin de l'exercice	21 414 453	18 198 786
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	176 091	85 242
En fin de l'exercice	206 883	176 091
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>103,510</u>	<u>103,349</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3,28%</u>	<u>3,21%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « Maxula Bourse », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015, à D : 13.516.827 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		12 216 700	12 555 177	58,63%
Obligations		5 026 314	5 158 914	24,09%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	90 000	92 961	0,43%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	200 000	204 915	0,96%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	131 300	133 378	0,62%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	200 000	209 924	0,98%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	100 000	100 740	0,47%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	42 856	44 643	0,21%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	250 000	252 548	1,18%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux de 6,3 %	1 500	60 000	60 116	0,28%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	42 500	44 398	0,21%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	85 718	86 272	0,40%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	320 000	320 874	1,50%
Obligations CIL 2012/1 au taux de 6 %	1 000	40 000	41 453	0,19%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5 %	1 000	60 000	62 676	0,29%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	90 000	90 358	0,42%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7,2%	2 500	200 000	205 351	0,96%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	350 000	369 589	1,73%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	200 000	206 689	0,97%
Obligations ELWIFACK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	1 200	24 000	25 037	0,12%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9 %	1 200	72 000	74 487	0,35%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	280 000	282 950	1,32%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	200 000	201 249	0,94%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B au taux de 5,40%	500	20 000	20 590	0,10%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	100 000	102 951	0,48%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9 %	1 500	90 000	93 869	0,44%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	133 300	137 685	0,64%
Obligations TLG 2011-1 au taux de TMM+0,9%	2 900	57 460	59 358	0,28%
Obligations TLG 2011-2 au taux de 5,95 %	800	15 760	15 935	0,07%
Obligations TLG 2012-2 au taux de 6,3 %	1 000	60 000	62 908	0,29%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	120 000	121 652	0,57%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	80 000	84 253	0,39%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	150 000	158 245	0,74%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	80 000	83 122	0,39%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	300 000	300 870	1,40%

Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	150 000	154 818	0,72%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	207 927	0,97%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	160 000	162 820	0,76%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	71 420	74 930	0,35%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	200 000	206 373	0,96%

Emprunt National		323 891	335 695	1,57%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	100 000	102 621	0,48%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	100 000	102 707	0,48%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	13 399	123 891	130 367	0,61%

Bons du trésor assimilables		6 866 495	7 060 568	32,97%
------------------------------------	--	------------------	------------------	---------------

BTA 01-2018 - 5,3%	500	491 550	516 331	2,41%
BTA 10-2018 - 5,5%	200	193 450	198 960	0,93%
BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	204 538	0,96%
BTA 02-2020 - 5,5%	700	676 325	710 127	3,32%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 200	1 155 990	1 176 456	5,49%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	917 716	4,29%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	766 648	3,58%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	490 646	2,29%
BTA 04-2023 - 6%	800	775 450	785 510	3,67%
BTA 04-2024 - 6%	700	674 550	701 904	3,28%
BTA 10-2026 - 6,3%	600	583 950	591 732	2,76%

Titres des Organismes de Placement Collectif		949 661	961 650	4,49%
---	--	----------------	----------------	--------------

Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	9 155	949 661	961 650	4,49%

Total		13 166 361	13 516 827	63,12%
--------------	--	-------------------	-------------------	---------------

Pourcentage par rapport au total des Actifs				62,95%
--	--	--	--	---------------

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2014	9 100 307	180 485	2 864	9 283 656	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	1 350 000			1 350 000	
Emprunt national	14 379			14 379	
Bons du trésor assimilables	3 877 180			3 877 180	
Actions SICAV	479 966			479 966	
<u>* Remboursements et</u> <u>cessions de l'exercice</u>					
	(1 109 964)			(1 109 964)	1 220
Obligations des sociétés					
Bons du trésor assimilables	(295 100)			(295 100)	4 900
Actions SICAV	(250 407)			(250 407)	3 106
* Variation des plus ou moins values sur portefeuilles titres			15 390	15 390	
* Variations des intérêts courus		151 727		151 727	
Soldes au 31 décembre 2015	13 166 361	332 212	18 254	13 516 827	9 226

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 7.954.133 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2015</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		3 962 322	3 983 119	18,60%
Banque Nationale Agricole		3 962 322	3 983 119	18,60%
Billets de trésorerie	2 500 000	2 452 744	2 471 921	11,54%
SOMOCER au 09/03/2016 au taux de 7,10%	500 000	490 752	494 760	2,31%
SOMOCER au 09/03/2016 au taux de 7,10%	1 000 000	981 504	989 519	4,62%
SOTEMAIL au 17/03/2016 au taux de 7,50%	1 000 000	980 488	987 642	4,61%
Certificat de dépôt	1 500 000	1 498 568	1 499 093	7,00%
Attari Bank au 07/01/2016 au taux de 4,30%	1 000 000	999 045	999 427	4,67%
Attari Bank au 08/01/2016 au taux de 4,30%	500 000	499 523	499 666	2,33%
Total général		7 913 634	7 954 133	37,14%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			37,04%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 128 contre D : 72 au 31 Décembre 2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Retenue à la source sur Intérêt courus à l'achat "Emprunt National 2014"	43	-
Autres	85	72
	<hr/> 128	<hr/> 72

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 55.914 contre D : 34.224 au 31 décembre 2014 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Maxula Bourse	37 484	22 943
Banque Nationale Agricole (dépôt)	11 058	6 267
Banque Nationale Agricole (distribution)	7 372	5 014
Total	<u>55 914</u>	<u>34 224</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 2.248 contre D : 7.006 au 31 décembre 2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Décembre	-	5 476
Redevance du CMF	2 036	1 324
TCL	212	135
Autres	-	71
Total	<u>2 248</u>	<u>7 006</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2014

Montant	17 629 711
Nombre de titres	176 091
Nombre d'actionnaires	304

Souscriptions réalisées

Montant	51 294 147
Nombre de titres émis	512 342
Nombre d'actionnaires nouveaux	558

Rachats effectués

Montant	(48 211 346)
Nombre de titres rachetés	(481 550)
Nombre d'actionnaires sortants	(429)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 390
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	9 226
Régularisation des sommes non distribuables	(5 796)
Frais de négociation de titres	(2)

Capital au 31-12-2015

Montant	20 731 330
Nombre de titres	206 883
Nombre d'actionnaires	433

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2015 un montant de D : 550.421 contre un solde de D : 300.629 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Année 2015	Année 2014
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	294 512	187 921
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	231 350	105 014
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>		
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
-		
- Dividendes	24 559	7 694
TOTAL	550 421	300 629

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à D : 296.375 contre D : 237.960 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2015	Année 2014
Intérêts des dépôts à vue	60 851	36 267
Intérêts des certificats de dépôt	125 153	97 518
Intérêts des billets de trésorerie	110 371	104 175
TOTAL	296 375	237 960

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion de l'exercice totalisent D : 181.936 contre D : 116.741 pour l'exercice 2014, et représentent les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Commission de gestion	121 968	78 262
Commission de dépôt	35 981	23 087
Commission de distribution	23 987	15 392
Total	181 936	116 741

Note 13 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice totalisent D : 22.605 contre D : 14.603 pour l'exercice 2014, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	20 328	13 044
TCL	2 123	1 344
Autres	154	215
Total	22 605	14 603

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	4,093	3,059	3,586	2,976	3,982
Charges de gestion des placements	(0,879)	(0,663)	(0,797)	(0,714)	(0,880)
Revenus net des placements	3,214	2,396	2,789	2,262	3,101
Autres charges	(0,109)	(0,083)	(0,098)	(0,089)	(0,111)
Résultat d'exploitation (1)	3,104	2,313	2,690	2,173	2,990
Régularisation du résultat d'exploitation	0,197	0,919	0,430	0,651	0,145
Sommes distribuables de l'exercice	3,301	3,232	3,121	2,823	3,135
Variation des plus values potentielles sur titres	0,074	0,098	(0,060)	(0,038)	(0,157)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,045	(0,034)	0,003	0,484	(0,030)
Frais de négociation de titres	(0,000)	(0,000)	0,000	(0,001)	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,119	0,063	(0,057)	0,445	(0,188)

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,223	2,376	2,633	2,617	2,802
Résultat non distribuables de l'exercice	0,119	0,063	(0,057)	0,445	(0,188)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,028)	0,019	(0,025)	(0,052)	(0,017)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,091	0,082	(0,081)	0,393	(0,205)
Distribution de dividende	3,231	3,121	2,823	3,137	-
Valeur liquidative	103,510	103,349	103,156	102,940	102,860
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,85%	0,64%	0,77%	0,69%	0,86%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,08%	0,10%	0,09%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,19%	3,13%	3,03%	2,74%	3,05%

14.2. Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution des actions de la SICAV est assurée par "MAXULA BOURSE" et par la Banque Nationale Agricole.

En contrepartie de ses services de distribution, la BNA perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi, la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 Avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Maxula Placement SICAV» pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 21.472.615, un actif net de D : 21.414.453 et un bénéfice de D : 666.869, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 18 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2015**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 18 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

FCP VALEURS MIXTES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS MIXTES arrêtés au 31 décembre 2015, faisant apparaître un total actif de 7 548 125 DT, un actif net de 7 513 669 DT pour 78 132 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 96,166 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS MIXTES au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Comme il ressort de l'état du portefeuille de FCP Valeurs Mixtes, l'actif est employé à raison de 20,43% en liquidités et quasi-liquidités. Il y a donc lieu de signaler que ce taux dépasse le taux de maximum de 20% tel que prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 30 Mars 2016

Le COMMISSAIRE AUX COMPTES :
ECC-MAZARS
Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		2 053 842	3 259 160
Obligations et valeurs assimilées		3 952 292	5 922 093
Titres OPCVM		-	-
	3.1	6 006 134	9 181 253
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	357 577
Disponibilités	3.2	1 541 991	2 349 876
		1 541 991	2 707 453
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		7 548 125	11 888 706
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	27 479	45 860
Autres créditeurs divers	3.4	6 977	7 631
TOTAL PASSIF		34 456	53 491
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	7 340 721	11 606 756
Sommes capitalisables		172 948	228 459
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		172 948	228 459
ACTIF NET		7 513 669	11 835 215
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 548 125	11 888 706

ETAT DE RESULTAT

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Revenus du portefeuille-titres		326 139	442 235
Dividendes	4.1	77 659	72 863
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	248 480	369 372
Revenus des placements monétaires	4.3	35 528	63 222
Total des revenus des placements		361 667	505 457
Charges de gestion des placements	4.4	<129 464>	<199 190>
Revenu net des placements		232 203	306 267
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<16 037>	<22 578>
Résultat d'exploitation		216 166	283 689
Régularisation du résultat d'exploitation		<43 218>	<55 230>
Sommes capitalisables del'exercice		172 948	228 459
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		43 218	55 230
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		<983 526>	<309 376>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		209 761	<437 156>
<i>Frais de négociation de titres</i>		<12 494>	<6 163>
Résultat net de l'exercice		<570 093>	<469 006>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<570 093>	<469 006>
Résultat d'exploitation		216 166	283 689
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<983 526>	<309 376>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		209 761	<437 156>
Frais de négociation de titres		<12 494>	<6 163>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		<3 751 453>	<5 242 876>
Souscriptions			10 013
Capital		-	9 797
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur		-	195
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		-	21
Rachats		<3 751 453>	<5 252 889>
Capital		<3 739 563>	<5 203 682>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur		<73 607>	<102 512>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		61 717	53 305
Droit de sortie		-	-
<u>Variation de l'actif net</u>		<4 321 546>	<5 711 882>
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		11 835 215	17 547 097
En fin de l'exercice		7 513 669	11 835 215
<u>Nombre de parts</u>			
En début de l'exercice		115 271	165 104
En fin de l'exercice		78 132	115 271
<u>Valeur liquidative</u>		96,166	102,673
<u>Taux de rendement</u>		-6,34%	-3,39%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DU FONDS

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués en date d'arrêté à leur coût d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
AETECH	30 138	176 880	42 494	0,56%
BIAT	1 000	84 900	74 223	0,98%
CITY CARS	12 340	174 730	164 159	2,17%
LAND`OR	39 000	251 277	175 188	2,32%
MIP	9 854	46 314	11 431	0,15%
MPBS	22 400	162 797	114 105	1,51%
NEW BODY LINE	27 760	218 295	206 423	2,73%
SERVICOM	40 239	668 404	246 987	3,27%
SITS	55 000	125 755	125 785	1,67%
SOMOCER	652	1 906	1 319	0,02%
SOPAT	45 000	137 759	109 620	1,45%
SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 935	319 527	4,23%
TELNET HOLDING	12 430	65 397	42 225	0,56%
TPR	134 600	562 769	420 356	5,57%
Total actions et droits rattachés		3 799 118	2 053 842	27,21%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 08 2022 5,60%	863	826 374	841 521	11,15%
Total Bons de trésor Assimilables	863	826 374	841 521	11,15%
2-Obligations des sociétés				
CIL 2012/1 TF	2 000	80 000	82 906	1,10%
ATL 2012/1 TF	2 000	80 000	82 312	1,09%
UIB 2011/1 TR B	5 500	440 000	447 756	5,93%
BTK 2012/1 B	10 000	571 450	575 148	7,62%
TL 2011/2 F	9 800	196 000	197 631	2,62%
ATL 2011 TF	2 000	160 000	167 057	2,21%
UIB 2012/1 A	3 500	249 970	262 259	3,47%
AIL 2012/1 F	2 000	80 000	82 424	1,09%
AMEN BANK SUB 2012 B	10 000	700 000	709 580	9,40%
ATL 2013-2 TF	5 000	500 000	503 698	6,67%
Total Obligations de société		3 057 420	3 110 771	41,21%
Total Obligations et valeurs assimilés		3 883 794	3 952 292	52,36%
Total		7 682 912	6 006 134	79,57%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	6 344 561
	<u><u>6 344 561</u></u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession / Remboursement</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	6 566 350	-	6 788 644	222 294
Bons du trésor Assimilables	801 478	29 685	824 559	< 6 604 >
Obligations	1 119 205	195 981	1 309 257	< 5 929 >
TOTAL	<u><u>8 487 033</u></u>	<u><u>225 666</u></u>	<u><u>8 922 460</u></u>	<u><u>209 761</u></u>

3.2 Disponibilités :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Amen Banque Pasteur	1 451 076	37 164
Dépôt à vue Amen Banque Pasteur	83 352	2 275 757
Intérêt courus sur dépôt à vue	9 464	12 598
Vente de titre à encaisser	< 8 >	26 877
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue	< 1 893 >	< 2 520 >
	<u><u>1 541 991</u></u>	<u><u>2 349 876</u></u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	25 992	41 657
Rémunération du dépositaire à payer	1 487	4 203
	<u><u>27 479</u></u>	<u><u>45 860</u></u>

3.4 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	5 869	6 616
Redevance CMF	657	1 015
Retenue à la source à payer	451	-
	<u>6 977</u>	<u>7 631</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>
Capital au 1^{er} janvier 2015	
Montant	11 606 756
Nombre de parts	115 271
Nombre de porteurs de parts	198
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de parts	-
Nombre de porteurs de parts entrant	-
Rachats effectués	
Montant	3 739 563
Nombre de parts	37 139
Nombre de porteurs de parts sortant	51
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 12 494 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	< 983 526 >
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	209 761
Droit de sortie	-
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	104 935
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	228 459
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	< 73 607 >
Capital au 31 décembre 2015	7 340 721
Nombre de parts	78 132
Nombre de porteurs de parts	147
Taux de rendement	< 6,34% >

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dividende TPR	29 823	-
Dividende NEW BODY LINE	11 659	-
Dividende SOTIPAPIER	11 271	37 500
Dividende CITY CARS	7 472	-
Dividende SITS	5 500	-
Dividende MPBS	5 152	4
Dividende SFBT	3 032	-
Dividende BIAT	3 000	-
Dividende SOMOCER	750	-
Dividende SAH TUNISIE	-	24 589
Dividende SIAME	-	8 533
Dividende TUNIVEST SICAR	-	1 000
Dividende STAR	-	945
Dividende ASSURANCE SALIM	-	170
Dividende AMEN BANK	-	122
	<u>77 659</u>	<u>72 863</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Revenus des obligations	194 823	261 028
Revenus des BTA	53 657	108 344
	<u>248 480</u>	<u>369 372</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts sur dépôt à vue	32 374	53 347
Intérêts sur BCT	1 931	35
Autres revenus	1 223	-
Intérêts sur certificat de dépôt	-	3 496
Intérêts sur billet de trésorerie	-	6 344
	<u>35 528</u>	<u>63 222</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunérations du gestionnaire	123 310	190 190
Rémunération du dépositaire	6 154	9 000
	<u>129 464</u>	<u>199 190</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	9 895	15 254
Honoraires du commissaire aux comptes	5 868	6 616
Autres frais	274	708
	<u>16 037</u>	<u>22 578</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion de placement:

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	4,629	4,385	4,955	3,472	1,674
Charges de gestion des placements	< 1,657 >	< 1,728 >	< 1,911 >	< 1,217 >	< 0,622 >
Revenus net des placements	2,972	2,657	3,044	2,255	1,052
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	< 0,205 >	< 0,196 >	< 0,198 >	< 0,133 >	< 0,085 >
Résultat d'exploitation (1)	2,767	2,461	2,846	2,122	0,967
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,553 >	< 0,479 >	< 0,793 >	0,231	0,240
Sommes capitalisables de l'exercice	2,214	1,982	2,053	2,353	1,207
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	< 12,588 >	< 2,684 >	< 1,213 >	< 1,462 >	0,939
Frais de négociation de titre	< 0,160 >	< 0,053 >	< 0,105 >	< 0,044 >	< 0,026 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	2,685	< 3,792 >	< 0,105 >	1,030	0,298
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	< 10,063 >	< 6,529 >	< 1,423 >	< 0,476 >	1,211
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	< 7,296 >	< 4,068 >	1,423	1,646	2,178
Droit de sortie	-	-	0,084	0,079	0,014
Résultat non distribuable de l'exercice	< 10,063 >	< 6,529 >	< 1,339 >	< 0,397 >	1,225
Régularisation de plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	1,342	0,941	< 0,227 >	1,136	0,268
Sommes non distribuable de l'exercice	< 8,721 >	< 5,588 >	< 1,566 >	0,739	1,493
Valeur liquidative	96,166	102,673	106,279	105,792	102,700
<u>Ratios de gestion des placements</u>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,31%	1,31%	1,29%	1,28%	0,83%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,15%	0,13%	0,14%	0,11%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,74%	1,50%	1,39%	2,47%	1,61%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS MIXTES sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,2%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS MIXTES elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de FCP ;
- le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.
- En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

AL AMANAH PRUDENCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

Rapport Général du commissaire aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL AMANAH PRUDENCE FCP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de AL AMANAH PRUDENCE FCP, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **246 777 DT**, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à **2 851 DT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Compagnie de Gestion et de Finance (CGF). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur

prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de AL AMANAH PRUDENCE FCP, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous formulons les observations suivantes :

- Au 31 décembre 2015, l'actif de AL AMANAH PRUDENCE FCP a été employé en des titres émis par un même émetteur FCP Capitalisation et Garantie à un taux de 14,80% se situant au-dessus de la limite prévue par l'article 29 du code des Organismes de placement collectif (OPC) tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention des placements émis par un même établissement ;
- Au 31 décembre 2015, l'actif de AL AMANAH PRUDENCE FCP a été employé en des titres d'emprunt obligataire émis par un même émetteur Hannibal Lease à un taux de 16,64% se situant au-dessus de la limite prévue par l'article 29 du code des Organismes de placement collectif (OPC) tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention des placements émis par un même établissement ;
- Au 31 décembre 2015, l'actif de AL AMANAH PRUDENCE FCP a été employé en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, actions ou parts d'OPCVM, BTA et des emprunts obligataires à hauteur de 84,08% se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds ce qui induit une insuffisance au niveau du ratio des liquidités et quasi liquidités dont le minimum autorisé est de 20% ;

- Au 31 décembre 2015, l'actif net de AL AMANAH PRUDENCE FCP a été employé en des titres OPCVM à hauteur de 15,02% se situant au-dessus de la limite de 5% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des OPCVM.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2015	31/12/2014
AC 1 - Portefeuille-titres	4-1	210 556	392 604
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		79 603	173 897
b - Obligations et valeurs assimilées		130 953	218 707
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-4	39 861	93 136
a - Placements monétaires		0	65 148
b - Disponibilités		39 861	27 988
TOTAL ACTIF		250 417	485 740
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-6	1 040	1 798
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-6	2 600	2 375
TOTAL PASSIF		3 640	4 173
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	4-7	243 926	472 457
CP 2 - Sommes distribuables		2 851	9 110
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	1
b - Sommes distribuables de l'exercice		2 851	9 109
ACTIF NET		246 777	481 567
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		250 417	485 740

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31-12-15
 (Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/01/2015 AU 31/12/2015	Période du 01/01/2014 AU 31/12/2014
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-3	11 324	18 941
a - Dividende		2 358	5 989
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 966	12 952
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-5	776	3 202
a - Revenus des bons de trésor		0	1 880
b - Intérêts sur comptes courants		139	252
c - Revenu des comptes à terme		637	1 070
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		12 100	22 143
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-8	-5 241	-7 922
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 859	14 221
CH 2 Autres charges	4-9	-2 861	-2 743
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 998	11 478
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-1 147	-2 369
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 851	9 109
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 147	2 369
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles/titres		-15 944	22 125
Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres		3 418	465
Frais de négociation de titres		-577	-816
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-9 105	33 252

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31-12-15
 (Unité : en D.T.)

	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	-9 105	33 252
a - Résultat d'exploitation	3 998	11 478
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	-15 944	22 125
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	3 418	465
d - Frais de négociation de titres	-577	-816
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-7 864	-16 752
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-217 821	-132 763
a - Souscriptions	4 065	0
- Capital	4 057	0
- Régularisation des sommes non distribuables	-71	0
- Régularisation des sommes distribuables	79	0
b - Rachats	-221 886	-132 763
- Capital	-222 986	-128 468
- Régularisation des sommes non distribuables	3 552	-1 926
- Régularisation des sommes distribuables	-2 472	-2 369
- Droits de sortie	20	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-234 790	-116 263
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>		
a - en début de l'exercice	481 567	597 830
b - en fin de l'exercice	246 777	481 567
AN 5 - <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début de l'exercice	3 960	5 084
b - en fin de l'exercice	2 125	3 960
VALEUR LIQUIDATIVE	116,131	121,608
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	-2,61%	6,22%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-2015

1. PRESENTATION DU FONDS

AI AMANAH PRUDENCE FCP est un fonds commun de Placement de catégorie mixte dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds.

Le mode d'affectation des résultats du FCP a été modifié de distribution à capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à partir de l'exercice 2015.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2015 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur coût d'acquisition.

La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur le portefeuille titres:

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2015 à 210 556 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif
ACTIONS ET DROITS RATTACHES				
ARTES	2000	13 214	12 052	4,81%
CELLCOM	1400	10 226	11 689	4,67%
ATTIJARI BANK	430	10 763	10 332	4,13%
HEXABYTE	1300	10 709	8 460	3,38%
TOTAL		44 912	42 533	16,99%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
EO HL 2015-01 B	400	40 000	41 688	16,64%
EO MEUBLATEX 2010-B	400	16 000	16 472	6,58%
EO UIB 2009/1	100	7 000	7 150	2,85%
EO BTE 2009	100	4 000	4 050	1,62%
TOTAL		67 000	69 360	27,69%
BTA				
BTA-6.90% MAI22	38	41 072	41 017	16,38%
B0319	20	19 700	20 576	8,22%
TOTAL		60 772	61 593	24,60%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		127 772	130 953	52,29%
TITRES OPCVM				
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	25	30 724	37 070	14,80%(*)
TOTAL		30 724	37 070	14,80%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		203 408	210 556	84,08%

(*) 15,02 % de l'actif net

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2015 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2014	367 661	6 293	18 650	392 604	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	36 264			36 264	
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés	80 000			80 000	
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-111 343			-111 343	
Bons de trésor assimilables (BTA)	-53 559			-53 559	-3 558
Obligations de sociétés	-115 615			-115 615	6 976
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Variation des plus ou moins values latentes			-15 944	-15 944	
Variation des intérêts courus		-1 851		-1 851	
Soldes au 31 décembre 2015	203 408	4 442	2 706	210 556	3 418

4.3- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 11 324 dinars détaillés comme suit :

	Du 01/01/15 Au 31/12/15	Du 01/01/14 Au 31/12/14
Revenus des actions et valeurs assimilées	2 358	5 989
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	8 966	12 952
	11 324	18 941

4.4- Note sur les placements monétaires et disponibilités

La valeur des placements monétaires et disponibilités arrêtée au 31 décembre 2015 s'élève à 39 861 dinars répartie comme suit

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES	0	0	0	0,00%
DISPONIBILITES				
- BANQUE		39 861	39 861	15,92%
TOTAL GÉNÉRAL		39 861	39 861	15,92%

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Le total de ce poste s'élève pour l'exercice 2015 à 776 dinars et se détaille comme suit :

	Du 01/01/15 Au 31/12/15	Du 01/01/14 Au 31/12/14
Revenus des bons de trésor	0	1 880
Revenus sur comptes de dépôt	139	252
Revenus des comptes à terme	637	1 070
	776	3 202

4.6- Note sur les passifs

Le total passif au 31 décembre 2015 s'élève à 3 640 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Gestionnaire	743	1 501
Dépositaire	297	297
Total PA1- Opérateurs créditeurs	1 040	1 798
Commissaire aux comptes	1 916	1 847
Publications CMF	308	130
Redevance CMF	21	43
Impôt à payer	355	355
Total PA2- Autres créditeurs divers	2 600	2 375
Total	3 640	4 173

4.7- Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2014

- Montant	472 457
- Nombre de titres	3 960
- Nombre de porteurs de parts	18

Souscriptions réalisées

- Montant	4 057
- Nombre de titres	34
- Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

Rachats effectués

- Montant	222 986
- Nombre de titres	1 869
- Nombre de porteurs de parts sortants	4

Capital au 31/12/2015

- Montant	253 528 (*)
- Nombre de titres	2 125
- Nombre de porteurs de parts	14

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital de début d'exercice	253 528
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	-15 944
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	3 418
- Frais de négociation de titres	-577
- Commission de rachat	20
- Régularisation des sommes non distribuables	3 481
Capital au 31/12/2015	243 926

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt. Le détail des charges de gestion de placements pour l'exercice 2015 se présente comme suit :

Libellé	Période	Période
	Du 01/01/15 Au 31/12/15	Du 01/01/14 Au 31/12/14
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE	4 061	6 742
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	1 180	1 180
Total	5 241	7 922

4.9- Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 2 861 dinars pour l'exercice 2015. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellé	Période	Période
	Du 01/01/15 Au 31/12/15	Du 01/01/14 Au 31/12/14
Rémunération commissaire aux comptes	1 989	1 900
PUBLICITE & PUBLICATIONS	479	152
REDEVANCE CMF	344	571
IMPOT & TAXES	44	120
SERVICES BANCAIRES ASSIMILES	5	0
Total	2 861	2 743

5- Autres notes aux états financiers

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	5,694	5,592	5,762	3,683
Charges de gestion des placements	-2,466	-2,001	-1,494	-1,198
Revenu net des placements	3,228	3,591	4,268	2,485
Autres charges	-1,346	-0,693	-0,558	-0,484
Résultat d'exploitation (1)	1,881	2,898	3,710	2,000
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,540	-0,598	-0,415	0,166
Somme distribuables de l'exercice	1,342	2,300	3,295	2,166
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-7,503	5,587	2,601	-2,597
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	1,608	0,117	-2,707	3,055
Frais de négociation de titres	-0,272	-0,206	-0,251	-0,215
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	-6,166	5,498	-0,357	0,243
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-4,285	8,397	3,353	2,243
Droits d'entrées et droits de sorties	0,009	0	0,130	0,321
Résultat non distribuable de l'exercice	-6,157	5,498	-0,227	0,564
Régularisation du résultat non distribuable	1,638	-0,486	0,011	1,130
Sommes non distribuables de l'exercice	-4,519	5,012	-0,216	1,694
Distribution de dividendes	2,300	3,295	2,167	2,626
Valeur liquidative	116,131	121,608	117,59	116,679
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,52%	1,39%	1,14%	1,14%
Autres charges/actif net moyen	0,83%	0,48%	0,43%	0,46%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	0,83%	1,60%	2,51%	2,06%

5.2 - Transactions avec les parties liées

- La gestion de AL AMANAH PRUDENCE FCP est confiée à la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1% H.T. par an, calculée sur la base de l'actif net et payée trimestriellement nette de toute retenue fiscale.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2015 s'élève à 4 061 DT.

- La fonction de dépositaire est confiée à la banque « BIAT ».

En contrepartie des services de dépositaire exclusif du FCP, la BIAT perçoit une rémunération annuelle égale à 0,1% H.T. des actifs nets avec un minimum de 1000 Dinars H.T.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1 180 DT.